

RAPPORT ANNUEL 2017

sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Le **S.E.M.O.C.T.O.M.** a réalisé en 2017 le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour plus de 105 000 habitants répartis sur 85 communes (7 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération).

Conformément à la **Loi n°95-101 du 2 février 1995**, dite **Loi Barnier** et aux dispositions des décrets **d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000** *relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets* et **n°2015-1827 du 30 décembre 2015** *portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets*, le Président du syndicat doit soumettre à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets au plus tard dans **les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné**.

En application de **l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales**, le Président du syndicat doit transmettre chaque année **dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné** à ses communautés de communes membres et aux communes un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque communauté de communes accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant afin qu'elles en rendent compte à leur conseil communautaire.

Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.





Madame, Monsieur, Chers Collègues,

A l'occasion de la présentation de ce rapport annuel 2017, je remercie l'ensemble des élus délégués du SEMOCTOM pour le travail qu'ils accomplissent pour le syndicat à travers les différentes commissions auxquelles ils participent, dans leurs communes et leurs communautés de communes, dans un esprit participatif et avec la préoccupation constante du Service Public.

L'action du SEMOCTOM s'inscrit dans un contexte réglementaire en évolution constante, comme en témoigne la Loi sur « la transition énergétique pour la croissance verte ». D'ici à 2020, nous devons réduire de manière importante le contenu des poubelles de nos 105 000 usagers. D'ici à 2025, nous devons diviser par 2 les quantités de déchets enfouis... Il faut se donner les moyens et trouver des solutions innovantes pour pouvoir atteindre ces objectifs ambitieux, avec le souci permanent de maîtriser les coûts de traitement de nos déchets.

Rester proche de nos usagers, leur apporter le meilleur service public d'élimination des déchets au coût le plus juste voilà mon engagement et celui des 55 élus du SEMOCTOM pour les 3 prochaines années.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture de ce document.

Jean-Luc LAMAISSON
Président du SEMOCTOM



1. LE SEMOCTOM	9
1.1. Création du syndicat.....	9
1.2. Compétences réglementaires exercées	9
1.3. Territoire	9
1.4. Modes de Financement du service	12
1.5. Population.....	12
1.6. Fonctionnement et Instances de décisions.....	13
1.7. Les sites de gestion du SEMOCTOM.....	15
2. INDICATEURS TECHNIQUES	17
2.1. Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés	17
2.1.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles provenant des ménages	17
2.1.2. La collecte sélective des matériaux recyclables.....	20
2.1.3. La gestion et la livraison des conteneurs et composteurs.....	24
2.1.4. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages	25
2.1.5. Les déchèteries du SEMOCTOM.....	27
2.1.6. Tableaux récapitulatifs des tonnages traités par le SEMOCTOM en 2017	32
2.2. Les indicateurs relatifs au traitement et à l'élimination des déchets ménagers et assimilés	36
2.2.1. Le traitement des ordures ménagères.....	33
2.2.2. Le traitement des matériaux recyclables	34
2.2.3. Le traitement des déchets déposés en déchèterie.....	34
2.3. Les mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets	37
3. INDICATEURS FINANCIERS	39
3.1. Les modalités d'exploitation	39
3.1.1. La collecte des ordures ménagères.....	39
3.1.2. La collecte sélective en porte à porte	39
3.1.3. La collecte des points d'apports volontaires	39
3.1.4. L'élimination des ordures ménagères	39
3.1.5. Les centres de tri.....	39
3.2. Le montant annuel global du service et les modalités de financement	40
3.3. Les données budgétaires de l'année 2017	40
3.4. Ratios financiers	43
3.5. Indicateurs COMPTA-COÛTS	44
4. OPERATIONS DE COMMUNICATION	47
4.1. La communication auprès du grand public	47
4.1.1. Suivi des collectes sélectives en Porte à Porte	47
4.1.2. Réalisation de supports de communication et d'information.....	47
4.1.3. Site Internet	48
4.1.4. Réseaux sociaux	48
4.1.5. Relations Presse.....	48
4.2. La gestion quotidienne des demandes des usagers	49
4.3. Les animations pédagogiques	49
4.4. Les éco-manifestations	52



5. PREVENTION DES DECHETS	53
5.1. Le compostage	53
5.1.1. Le compostage individuel	53
5.1.2. Le compostage partagé	54
5.1.3. Le compostage de gros volumes de proximité	54
5.2. Le broyage des branchages des habitants et des communes	55
5.3. La récupération des textiles usagés	56
5.4. La redevance incitative	57
5.5. Le programme d'actions « Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage »	58
5.6. Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	60
6. DONNEES SOCIALES	63
6.1. Organigramme du SEMOCTOM	63
6.2. Effectifs	64
6.3. Caractéristiques des agents sur emploi permanent	64
6.4. Pyramide des âges	65
6.5. Mouvements	65
6.6. Budget et rémunérations	66
6.7. Formations	66
6.8. Promotions	66
6.9. Absentéisme	67
6.10. Accidents du travail	67
6.11. Handicap	67
6.12. Action sociale et protection sociale complémentaire	67
6.13. Relations sociales	68
6.14. Précisions méthodologiques	68



ANNEXE 1 Historique du SEMOCTOM.....	69
ANNEXE 2 Répartition de la population lissée du SEMOCTOM en 2017.	73
ANNEXE 3 Liste des communes, fréquence et jours de collecte en 2017.	74
ANNEXE 4 Tableau récapitulatif des tonnages collectés en 2017.	76
ANNEXE 5 Tableau récapitulatif des tonnages traités en 2017.	77
ANNEXE 6 Evolution en tonnes de la production des déchets entre 2009 et 2017.....	78
ANNEXE 7 Evolution en kg/an/hab de la production des déchets entre 2009 et 2017	80
ANNEXE 8 Prestations extérieures de 2012 à 2017.	82
ANNEXE 9 Montant annuel global des dépenses du service.....	83
ANNEXE 10 Montant annuel global des recettes du service	84
ANNEXE 11 Coûts à l'habitant sur les comptes administratifs	85
ANNEXE 12 Evolution des coûts de gestion entre 2005 et 2017	86
ANNEXE 13 Budget annexe Redevance Spéciale.	87
ANNEXE 14 Tarifs 2017 Redevance Spéciale.....	88
ANNEXE 15 Taux d'équipement en composteurs des communes au 31/12/2017.....	89
ANNEXE 16 Taux d'équipement en composteurs des CDC au 31/12/2017.....	90
ANNEXE 17 Tarification 2017 des déchèteries du SEMOCTOM.....	91
ANNEXE 18 Tarification 2017 des prestations du SEMOCTOM.	93
ANNEXE 19 Manifestations 2017.	96
ANNEXE 20 Estimation des résultats – Manifestations 2017	98
ANNEXE 21 Liste des communes ayant bénéficié du service de broyage des branchages en 2017	99
ANNEXE 22 Composition du Comité Syndical – Mandature 2014-2020.	100



1.1 CREATION DU SYNDICAT

Le Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (**S.E.M.O.C.T.O.M.**) créé par arrêté préfectoral du **28 janvier 1980** est un **syndicat mixte fermé à caractère administratif** non assujéti à la TVA et relevant du Code Général des Collectivités Territoriales (cf *Annexe 1 : « Historique du SEMOCTOM »*).

Il exerce une **mission de service public** en réalisant pour **85 communes** la gestion des déchets ménagers et assimilés.

MODES DE GESTION DU SERVICE

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères est assurée en régie pour 71 communes et par un prestataire privé pour les 14 communes restant.
- La collecte en porte à porte des matériaux à recycler, des points d'apports volontaires, la gestion des déchèteries et le transport sont réalisés en régie.

1.2 COMPÉTENCES RÉGLEMENTAIRES

Le SEMOCTOM exerce des compétences statutaires qui ont été transférées par les communautés de communes membres, Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) propre à partir de 2002 (cf *Annexe 1*).

MISSIONS TRANSVERSALES

Le syndicat conduit aussi des actions de communication et de prévention auprès des usagers visant à la réduction de la production des déchets.

COMPÉTENCE COLLECTE

- Collecte des déchets ménagers de l'ensemble des foyers
- Collecte des déchets assimilés des professionnels
- Collecte sélective en porte à porte et en apports volontaires
- Collecte sur les déchèteries

COMPÉTENCE TRAITEMENT

- Transport des déchets ménagers et assimilés vers le centre de transfert de St-Léon (sauf transport direct) puis vers les centres de traitement et/ou de valorisation
- Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire conformément à la législation : valorisation des déchets issus des collectes sélectives (centre de tri...).

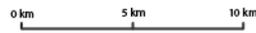
1.3 TERRITOIRE



Le SEMOCTOM a pour aire géographique de compétence une grande partie du territoire de « l'Entre-deux-Mers » délimité au Nord et au Sud par deux fleuves (la Dordogne et la Garonne à l'origine du nom) et jalonné de vallons d'où émergent bastides, moulins fortifiés, abbayes et églises romanes.

La Loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié au 1^{er} janvier 2017 bon nombre des intercommunalités du SEMOCTOM. Différents mouvements de fusion et de rattachement ont fait passer le SEMOCTOM de 11 entités à 8 (cf *carte p10 et 11 « Zone d'intervention du SEMOCTOM avant et après la réforme territoriale »*).

AVANT LA REFORME TERRITORIALE ZONE D'INTERVENTION DU SEMOCTOM (2016)



APRÈS LA REFORME TERRITORIALE ZONE D'INTERVENTION DU SEMOCTOM (2017)



MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE

- TEOM
- REOM
- RI

0 km 5 km 10 km

1.4 MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Trois modes de financement du service coexistent sur le territoire du SEMOCTOM (cf carte p11 « Zone d'intervention du SEMOCTOM ») :

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** : mode de financement principal du service sur l'ensemble du territoire soit **55 communes**.

Les communautés de communes (CDC) votent chaque année la somme appelée par le SEMOCTOM et les transmettent aux services fiscaux qui se chargent de faire la **répartition à partir de la valeur du foncier bâti occupé par chaque foyer**.

- **Redevance Générale (REOM)** : **27 communes**

A partir des sommes appelées par le SEMOCTOM, les CDC établissent une grille de tarification en fonction de différents critères (taille des foyers, caractéristiques des entreprises...).

- **Redevance Incitative (RI)**: **3 communes**. Le SEMOCTOM gère cette redevance incitative pour le compte de la CDC de Podensac, des Coteaux de Garonne, de Lestiac-sur-Garonne, de Paillet et de Rions avec une part abonnement qui intègre 12 enlèvements puis en fonction du nombre de levées supplémentaires. La CDC fixe les tarifs et les règles à appliquer.

La Loi NOTRe a eu plusieurs conséquences : éclatement de la CDC du Vallon de l'Artolie : 3 communes sont restées à la RI (Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions) et 6 sont passées à la TEOM (Tabanac, Le tourne, Langoiran, Capian, Cardan et Villenave de Rions).

Plusieurs modes de financement coexistent sur une même CDC : REOM et TEOM sur la Communauté des Communes rurales de l'Entre-deux-Mers et REOM et RI sur la CDC de Podensac, des Coteaux de Garonne, de Lestiac-sur-Garonne, de Paillet et de Rions.



Les CDC ont 5 ans pour harmoniser le mode de financement sur leur territoire

1.5 POPULATION

Une population en constante augmentation



	2016	2017	Evolution
Population au 1 ^{er} janvier de l'année N*	103 821	105 041	+1,17 %
Population lissée **	104 122	105 511	+ 1,33 %

POPULATION AU 1^{er} JANVIER DE L'ANNEE N* : Population municipale INSEE (N-3) + habitants des nouveaux lotissements construits sur les années N-3, N-2, N-1 qui ont fait l'objet de conventions de passage afin d'autoriser leur collecte.

POPULATION LISSEE** : Population municipale INSEE (N-3) + habitants des nouveaux lotissements construits sur les années N-3, N-2, N-1 et pendant l'exercice en cours qui ont fait l'objet de conventions de passage afin d'autoriser leur collecte rapportée sur 12 mois.

En 2017, le S.E.M.O.C.T.O.M. réunit **105 511 habitants** (cf Annexe 2 : « Répartition de la population lissée du SEMOCTOM en 2017 »).

La commune la plus importante compte **9 454 habitants** (Saint-Loubès) et la moins peuplée, **84 habitants** (Dardenac).

La densité de population sur le territoire du SEMOCTOM est de 160 habitants au km² tandis que celle de Bordeaux est supérieure à 4 500 habitants au km². L'habitat est essentiellement péri-urbain et semi-rural. Le taux d'habitat collectif est faible (inférieur à 5 %).

1.6 FONCTIONNEMENT ET INSTANCES DE DECISIONS

La gouvernance du SEMOCTOM est assurée par un **Comité Syndical** composé de **56 délégués titulaires** et de **56 délégués suppléants** élus par les EPCI adhérents (communes et communauté d'agglomération) en proportion des populations desservies par le SEMOCTOM. (cf *Annexe 22 : « Composition du Comité Syndical du SEMOCTOM-Mandature 2014-2020 »*). Le Comité Syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service. Il est renouvelé après les élections municipales et communautaires. Les décisions sont votées à la majorité absolue et sont consignées sous la forme de délibérations sur un registre approprié (**50** délibérations ont été prises en 2017). Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal disponible sur le site internet. En 2017, le Comité Syndical s'est réuni à **6 reprises**.



INSTANCES OBLIGATOIRES



M. LAMAISSON,
Président du SEMOCTOM
Président en charge du CT et du CHSCT

Le Comité Technique (CT) est constitué à parité entre les représentants de l'employeur (le SEMOCTOM) et les délégués élus des personnels :

- collège employeur : 4 représentants nommés.
- collège employés : 4 représentants élus.

Des intervenants techniques peuvent être sollicités selon l'ordre du jour.

Ce comité se prononce notamment sur les organisations du travail du syndicat. Il s'est réuni **2** fois en 2017.

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), mis en place en 2014, a une représentation identique au CT, augmentée d'un agent de prévention et d'un responsable de la sécurité. Il contribue à la protection et à l'amélioration des conditions de travail des agents. Il s'est réuni **3** fois en 2017.



M. LEVEAU,
Vice-Président en charge de la
Commission d'Appels d'Offres (CAO)

« **La Commission d'Appels d'Offres (CAO)** est constituée de 5 membres élus par le Comité Syndical et placée sous l'autorité du Président du SEMOCTOM. Elle vérifie conformément au Code des marchés publics, la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés.

En 2017, la Commission des Marchés s'est réunie **6** fois.

COMMISSIONS

6 commissions sont présidées chacune par un Vice-Président. Le Président du SEMOCTOM en est membre de droit. Elles sont composées pour permettre une représentation équilibrée de toutes les communautés de communes du territoire du SEMOCTOM. Un découpage territorial apparaît sous la notion de "zones de communes regroupées".



M. BARGUE,
Vice-Président en charge
de la Commission des
Finances.

« La Commission s'occupe de la préparation des budgets et du suivi de leur



M. SEIGNEUR,
Vice-Président en charge de
la Commission des sites

« La Commission est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi des projets d'aménagement du syndicat. »



M. LATASTE,
Vice-Président en charge de la
Commission Redevances.

« La Commission a pour mission d'étudier les questions liées à la Tarification incitative (TEOMI ou Redevance Incitative), la Redevance spéciale, la contribution des entreprises et de tous les tarifs du SEMOCTOM. »



M. CHERRIER,
Vice-Président en charge de la
Commission
Environnement/Communication
/Prévention

« La Commission intègre la dimension environnementale et la communication dans les orientations du syndicat. Elle assure le suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés annuel du SEMOCTOM, pilote et assure le bon déroulement du Programme Territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » sur 3 ans en partenariat avec l'ADEME. »



M. AUBY,
Vice-Président en charge de
la Commission Prospective/
Développement

« La Commission définit les orientations à envisager (compostage des déchets verts et des bio-déchets), les options en matière d'optimisation de collecte, d'économie circulaire et ses conséquences sur l'action du syndicat. »



M. FERRER,
Vice-Président en charge La
Commission
Collecte/Exploitation

« La Commission examine les évolutions techniques, le fonctionnement des collectes et des déchèteries. »



Une réunion de travail mensuelle a lieu avec le Président du SEMOCTOM et les 7 Vice-Présidents. Elle étudie, donne son avis sur les dossiers et prépare les décisions.

1.7 LES SITES DE GESTION DU SEMOCTOM

Le SEMOCTOM dispose de plusieurs infrastructures :

LES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Ils sont situés sur la commune de Saint-Léon au 9 route d'Allégret.



UN SERVICE DE RETRAIT DE BACS ET DE COMPOSTEURS



UN CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Mis en service depuis 2008 sur le site de Saint-Léon, le centre de transfert réceptionne les bennes de collecte d'ordures ménagères, les matériaux à recycler ainsi que des matériaux provenant des déchèteries. Les déchets sont ensuite chargés dans des semi-remorques puis acheminés vers leur filière de traitement respective : incinération, enfouissement, centres de tri et repreneurs.



UN PÔLE D'EXPLOITATION

Inauguré en 2012, le pôle technique, conçu architecturalement dans le même esprit que le centre de transfert d'une superficie totale de 345 m² comprenant bureaux, salle de réunion, salle de « lancement », vestiaires, sanitaires et infirmerie, abrite les services techniques du SEMOCTOM.



UN GARAGE ATELIER

Le garage atelier est aménagé dans la partie rénovée de l'ancienne usine permettant de créer une zone de travail abritée et de meilleures conditions d'interventions. Les agents assurent au quotidien la maintenance des équipements et des véhicules.



UNE ANCIENNE USINE

Une partie de l'ancienne usine de compostage des ordures ménagères abrite les engins de manutention et les petits déchets à recycler (piles, néon, radiographies, cartouches d'encre...) et sert à l'entreposage de matériel divers (bacs de prêt pour les éco-manifestations, composteurs...).

UN RESEAU DE 6 DECHETERIES

(cf Carte p. 31: « Plan de situation des déchèteries du SEMOCTOM »)

- Saint-Léon : 1997 (1 747,09 m²)
- Béguey : 1999 (3 370,50 m²)
- Saint-Caprais : 2001 (1 851,45 m²)
- Tresses : 2003 (2 651,42 m²)
- Saint-Loubès : 2006 (4 108 m²)
- Saint-Germain-du-Puch : 2009 (4 244,03 m²)

Année de mise en service des
déchèteries et superficies



4 PLATEFORMES DE DEPOSE DES DECHETS VERTS AVEC BROYAGE SUR PLACE

- Saint-Léon
- Saint-Loubès
- Saint-Germain du Puch
- Béguey

2.1 LES INDICATEURS RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS MÉNAGERS ET ASIMILÉS

2.1.1 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DES MÉNAGES

ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères est principalement réalisée en **régie** (71 communes concernées). 14 communes sont collectées par un **prestataire extérieur** dans le cadre d'un marché public, Société COVED en 2017. (cf carte p.18 « *Organisation du service de collectes des ordures ménagères en 2017* »).

FREQUENCE ET VEHICULES DE COLLECTE

La collecte est réalisée en porte à porte sur l'ensemble des communes adhérentes. Selon le souhait des conseils municipaux, la collecte est **hebdomadaire** ou **bi-hebdomadaire** (cf carte p.19 « *Fréquence de la collecte des ordures ménagères en 2017* » et Annexe 3 « *Liste des communes, fréquence et jours de collecte en 2017* »).



La collecte des ordures ménagères est réalisée par 15 camions bennes de 19 ou 26 tonnes. Une bennette (petit véhicule de collecte) permet de résoudre de nombreux problèmes de collectes ; son utilisation est prévue dans le cadre de collectes très difficiles d'accès, de suppression des marches-arrière ou en solution de transition pour maintenir une collecte en porte à porte le temps qu'une commune réalise, par exemple, une plate-forme de retournement pour une benne classique lors de la suppression d'une marche-arrière.

Le transport des déchets vers le lieu d'élimination est réalisé avec 2 semi-remorques.

CONTENEURISATION

Le SEMOCTOM, depuis 2009 a équipé **progressivement** les usagers du territoire de bacs avec une puce électronique RFID basse fréquence permettant leur identification (la puce liant le bac à une adresse) et concourant à une meilleure gestion du parc de conteneurs.

4 communes : **Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Beychac-et-Cailleau** et **Lignan-de-Bordeaux** ont été équipées en 2017 soit 17 046 habitants.

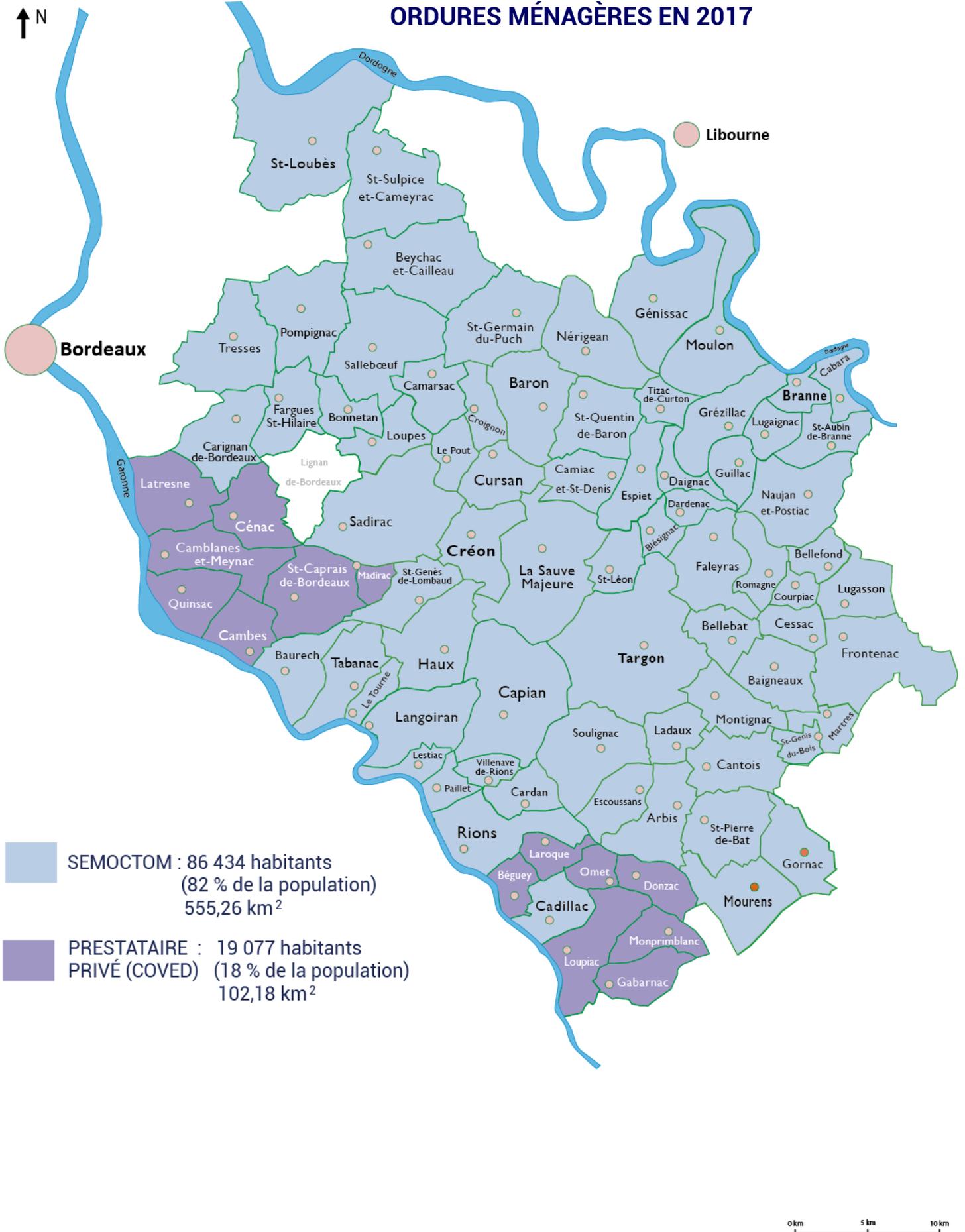
Cet équipement anticipe la mise en place d'une tarification incitative (projet de loi de transition énergétique à l'horizon 2025).

Les puces permettent de recueillir les informations nécessaires à l'établissement du nouveau mode de facturation qui sera choisi par les communautés de communes.

Les conteneurs sont gris avec un couvercle rouge bordeaux. Leur volume est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes au foyer (120, 240, 360 et 660 litres).

2 928 bacs à ordures ménagères ont été distribués sur site et livrés à domicile (hors conteneurisation de la CDC du Secteur de Saint-Loubès) en 2017 soit une moyenne de 240 bacs par mois.

ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2017

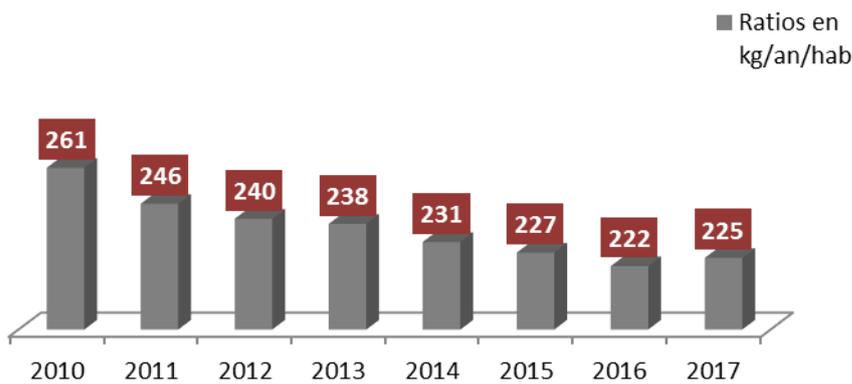


FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMMUNE EN 2017



- Une collecte d'ordures ménagères par semaine
94 886 habitants soit 90% de la population
(périphéries de Cadillac et de Créon comprises)
- Deux collectes d'ordures ménagères par semaine
10 625 habitants soit 10 % de la population
(centre-bourgs de Cadillac et de Créon compris)
- Périphérie : 1 collecte d'ordures ménagères par semaine
Cadillac : 2322 habitans ; Créon : 4025 habitants
- Centre-bourg : 2 collectes d'ordures ménagères par semaine
Cadillac : 481 habitants ; Créon : 690 habitants

0 km 5 km 10 km

TONNAGESOrdures ménagères traitées en 2017 : **23 732 Tonnes**■ Ratios en
kg/an/hab**225 kg/an/habitant****L'évolution des Ordures ménagères : 2010 - 2017**

Pour la première fois depuis maintenant plusieurs années, les ordures ménagères repartent à la hausse en 2017 à la fois en tonnes et surtout en kg/an/habitant. L'abandon de la Redevance Incitative sur les communes qui sont repassées à la TEOM (ex CDC du Vallon de l'Artolie) s'est traduit par une augmentation de 9.80 % sur les ordures ménagères (au lieu de 1 % sur les communes restées à la RI). L'augmentation est de 2.80 % sur l'ensemble du territoire.

TONNAGES TRAITES	2013	2014	2015	2016	2017
ORDURES MENAGERES	23 545	23 382	23 255	23 092	23 732
Evolution en tonnes		-0.7%	-0.5%	-0.7%	2,8%
Evolution en kg/an/hab	237,65	231,23	227,15	221,77	224,92

2.1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES**L'ORGANISATION DES COLLECTES**

La collecte sélective est réalisée sur le territoire des 85 communes du SEMOCTOM selon 2 organisations différentes :

- **La collecte en porte à porte** des 5 matériaux recyclables (cartons d'emballage, journaux-magazines, plastique, acier et aluminium) et du verre par l'intermédiaire de bacs (cf. [carte p.21 «Organisation de la collecte sélective en porte à porte fin 2017»](#)).
- **La collecte en apports volontaires** principalement du verre au moyen de bornes spécifiques installées sur le territoire.

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES (HORS VERRE)

Les collectes sélectives en porte-à-porte sont toutes réalisées **en régie** sur la totalité du territoire depuis 2012. La fréquence de la collecte sélective en porte à porte des matériaux recyclables est fixée à un passage tous **les 15 jours** (cf [Annexe 3](#)). Pour la communes de Cadillac, la collecte des 5 matériaux à recycler est réalisée **1 fois tous les 15 jours** dans la périphérie et **1 fois par semaine** dans le centre bourg.



ORGANISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE FIN 2017



CONTENEURISATION

Le bac destiné à la collecte des matériaux recyclables est composé d'une cuve grise et d'un couvercle jaune.

Les règles de dotation varient en fonction de la taille des foyers et sont adaptées pour permettre le stockage des recyclables sur 15 jours. Dimensionnement 2017 des bacs de tri à couvercles jaunes.

A Cadillac et à Créon notamment pour répondre au problème d'un centre bourg très dense où les possibilités de stockage sont faibles, un équipement complémentaire des foyers qui ne disposent pas de suffisamment d'espace est fait avec des sacs plastiques transparents distribués régulièrement : environ 450 foyers sont concernés et 100 sacs par foyer et par an soit un total de **45 500 sacs** distribués.

- Foyers de 1 personne : 120 litres
- Foyers de 2/4 personnes : 240 litres
- Foyers de 5 personnes et plus : 360 litres



LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE À PORTE

La collecte du verre est réalisée en porte à porte sur 5 communes du territoire (cf. carte p.21 « *Organisation de la collecte sélective en porte à porte fin 2017* ») par l'intermédiaire de bacs roulants (dotation du SEMIOCTOM : 1 conteneur de 120 litres par foyer, à cuve grise et à couvercle vert) collecté **1 fois par mois** sur Capien, Tresses, Carignan-de-Bordeaux, Pompignac, Saint-Loubès (soit 21 724 habitants).



67 650 calendriers de Tri distribués

Chaque année, un calendrier de collecte est réalisé par le service de communication du SEMIOCTOM qui est distribué dans les communes et les communautés de communes. Ces calendriers de tri sont de véritables supports d'information. Ils comportent un zoom spécifique sur le tri des papiers dans le cadre du partenariat avec Eco-Folio.

DANS LE BAC DE TRI JAUNE		Dans la poubelle normale	
boîtes en MÉTAL	<p>CONSERVES CANETTES BOÎTES BIDONS AÉROSOLS BARQUETTES aluminium</p>	<p>POTS DE LAITAGES POCHEs PLASTIQUES</p>	
BOUTEILLES en plastique	<p>BOISSONS LAIT HUILE KETCHUP FLACONS bouche PRODUITS ménagers</p>	<p>POLYSTYRENE FILMS PLASTIQUES</p>	
CARTONS	<p>EMBALLAGES BRIQUES alimentaires</p>	<p>PAPIERS SALES COUCHES CULOITTES</p>	
PAPIERS	<p>tous les papiers se trient et se recyclent</p> <p>PUBLICITÉS JOURNAUX magazines ENVELOPPES ouvertes ANNUAIRES LIVRES cahiers</p>	<p>BARQUETTES PLASTIQUES EMBALLAGES SALES GLOBELETs, VAISSELLE JETABLE</p>	
<p>www.semioctom.com un doute ? 05-57-34-53-20</p>		<p>Ces objets ne sont pas recyclables</p>	

- Ils informent les usagers des jours et des fréquences de collecte dans leur commune.

- Ils présentent les consignes de tri (produits conformes et non conformes) ce afin de limiter les erreurs.

Désormais, ils intègrent une information sur les jours fériés collectés.

Une deuxième vie pour les textiles, linges, chaussures !

Vous pouvez déposer :
 Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs en sac fermé et vos chaussures liées par paires. Même usés, ils seront valorisés.

Ne déposez pas d'articles humides et/ou souillés

Depositer vos textiles, c'est

Une fois collectés, que deviennent-ils ?

- 60% sont revendus en boutiques d'occasion.
- 29% sont recyclés en chiffons, isolants, semelles, neige artificielle des sapins...
- 11% sont éliminés (textiles mouillés et souillés)

Pour trouver la borne d'apport la plus proche : www.semoctom.com ou www.lafibredutri.com

Déchèterie		Horaires d'ouverture	
		lun	mar
BÉGUEY	05.56.76.93.92	13 h 15 à 17 h	9h15 - 13 h / 13h40 - 17h
S' CAPRAIS	05.56.30.05.10		
S' LÉON	05.57.34.32.29		
TRESSSES	05.56.21.10.79		
S' GERMAIN	05.57.84.89.21		
S' LOUBÈS	05.56.38.79.37		

du 15 octobre au 14 avril :
 10h - 13h / 14h - 17h15
 du 15 avril au 14 octobre :
 10h - 13h / 14h - 18h15

Fermé

Le service de distribution des bacs :

- Met à disposition les bacs (ordures ménagères, tri...) et les composteurs de 400L ou 800L
- Répare votre poubelle (changement de couvercle, roues...)
- Organise la livraison des bacs (participation 5€)

Adeline, Soumeya et Nicolas vous accueillent :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

SEMOCTOM
 9, route d'Allégret
 33670 Saint-Léon

☎ 05-57-34-33-39
 ✉ bacs@semoctom.com

Recyclerie partenaire du SEMOCTOM

Donnez Achetez
 Le bonheur des uns fait le bonheur des autres !

Le destin des encombrants
 En donnant à l'association Rizibizi vous contribuez à la réduction de nos déchets et vous faites vivre votre territoire.

Les trouvailles en prévente !
 Le vente est l'aboutissement du réemploi. Sur nos étages, les objets courants à bas prix côtoient des objets rares, insolites ou anciens.

Nos équipes vous accueillent à notre entrepôt.

Rizibizi Recyclerie
 89 avenue du Périgord
 33370 Salleboeuf
 05 56 52 59 87
 contact@rizibizi.org

Pour la collecte à domicile, contactez nos services : www.rizibizi-recyclerie.org

« Vers l'idéal du Zéro Déchet, Zéro Gaspillage... »

Madame, Monsieur,

Le SEMOCTOM a signé avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME) un plan d'actions pour accompagner les particuliers et les professionnels dans la réduction de leurs déchets.

L'action phare en 2016 a été la distribution de cabas sur les marchés : faire ses courses avec des sacs réutilisables permet de lutter efficacement contre la pollution des océans par les poches plastiques.

Tout aussi simplement, acheter en vrac, faire attention aux dates de péremption et cuisiner les restes de repas permettent de réduire le gaspillage alimentaire.

Le chemin de la réduction des déchets est long mais possible, tous nos efforts mis bout à bout contribuent à réduire la quantité de déchets générés sur notre territoire.

L'objectif n'est pas de produire toujours plus de déchets sous prétexte qu'ils sont recyclables, mais en produire moins et gérer autrement les déchets existants.

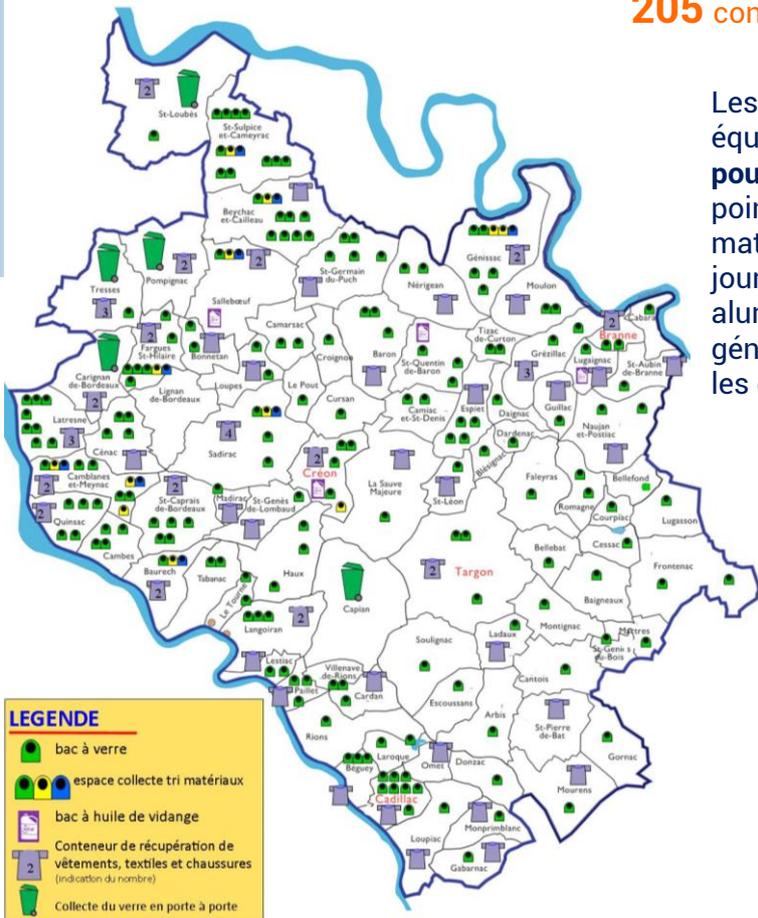
En cette fin d'année, les élus et l'ensemble du personnel du SEMOCTOM se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2017 !

Jean-Luc Lamaison
 Président du SEMOCTOM

Les calendriers de tri 2017 sont assortis d'un verso consacré à la prévention des déchets. On y trouve également des informations pratiques sur le fonctionnement des services du syndicat.

LA COLLECTE EN APPORTS VOLONTAIRES DES DÉCHETS MÉNAGERS À RECYCLER

205 conteneurs répartis sur le territoire



Les communes du S.E.M.O.C.T.O.M sont équipées de points d'apports volontaires pour le verre (83 787 habitants). Quelques points d'apports volontaires pour les 5 matériaux recyclables (cartons d'emballage, journaux-magazines, plastique, acier et aluminium) subsistent sur le territoire en général à la demande des communes ou sur les déchèteries.

- ✓ 199 conteneurs pour le verre soit 1 borne pour 530 habitants
- ✓ 1 conteneurs pour le papier / cartons et briques
- ✓ 5 conteneurs pour le plastique et pour les emballages ménagers en acier et aluminium

Les colonnes ont une capacité de 2.6 à 3.3 m³ et disposent d'un système de préhension par simple crochet. Elles sont vidées régulièrement selon un planning de tournées établi par les services techniques. Les collectes par point d'apports volontaires diminuent chaque année car toutes les communes du territoire bénéficient des collectes sélectives en porte à porte. Il reste donc principalement les conteneurs à VERRE.



Lorsque les conteneurs d'apports volontaires sont repris, certains sont repeints pour être réutilisés pour le VERRE (ce qui permet de densifier les équipements sur le territoire) ou bien, en fonction de leur état, ils sont revendus en ferraille. En 2017 une quarantaine de PAV a été remplacée par du matériel neuf. Quelques sites ont été identifiés permettant une densification du parc.



BILAN DES TONNAGES TRAITÉS

Le total des collectes sélectives triées est en légère augmentation en 2017, mais uniquement grâce à une augmentation du verre. La collecte du verre a augmenté de 4.35 % entre 2016 et 2017. Les matériaux recyclables (hors verre) issus des collectes sélectives en porte à porte sont en diminution de - 0.56 %. Le taux de refus est en diminution de 3 % en 2017 soit 17 % (9 kg/an/habitant), notamment grâce aux suivis qualitatifs sur le terrain mis en place en 2017. Si les tonnes traitées sont en légère hausse, le ratio en kg/an/habitant est stable entre 2016 et 2017

85 kg/an/habitant

dont Verre : 32 kg/an/habitant
dont Textiles : 3 kg/an/habitant

	2013	2014	2015	2016	2017
MATERIAUX RECYCLES	8 507	8 638	8 701	8 843	8 954,51
Evolution en tonnes		1,5%	0,7%	1,6%	1,3%
Evolution en kg/an/hab	85,87	85,42	84,99	84,93	84,87

2.1.3 LA GESTION ET LA LIVRAISON DES CONTENEURS ET COMPOSTEURS

Le SEMOCTOM réalise la dotation à domicile des nouveaux habitants (5 € la livraison). Il fait la maintenance des conteneurs en place (réparation, équipement, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...). Le service chargé de la gestion des conteneurs réalise plus de **4 250** interventions sur le territoire, soit environ 350/mois.

Cette action est principalement réalisée par un prestataire, l'Association **R.E.V** (Réalisation Environnement Valorisation) située à Camblanes-et-Meynac.



2.1.4 LA COLLECTE DES DÉCHETS NE PROVENANT PAS DES MÉNAGES

Le SEMOCTOM a mis en place une Redevance Spéciale (zones TEOM) et une contribution des entreprises (zones REOM).

Un agent technique assure de façon permanente le suivi des déchets des professionnels sur le terrain (repérage, étiquetage et puçage des bacs...).

LA REDEVANCE SPÉCIALE (ZONE TEOM)

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le SEMOCTOM a mis en place une Redevance Spéciale* sur les **Communautés de Communes à la TEOM** destinée à financer la collecte et le traitement des déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères. Cette redevance correspond à un service rendu « sans sujétion technique particulière ».

Les tarifs sont définis en fonction du litrage total présenté à la collecte. Cf Annexe 14 « Tarifs 2017 Redevance Spéciale ».

Qui est concerné ?

Les producteurs de déchets assimilés, collectés en porte à porte dans les mêmes conditions que les habitants.

❖ **Les établissements non assujettis à la TEOM** : les communes, les établissements publics, maisons de retraite et écoles publiques, centres de loisirs, services administratifs divers...

❖ **Les établissements assujettis à la TEOM** : les entreprises commerciales, industrielles, artisanales et de service, les coopératives agricoles et groupements agricoles, les activités des professions libérales, les associations, les terrains de camping, les aires d'accueil des gens du voyage...



LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES (ZONE REOM ET RI)

Pour les communautés de communes qui ont institué la REOM, le SEMOCTOM a mis en place en 2004 une « contribution des entreprises ».

Les règles fixées pour la contribution des entreprises :

Les règles de facturation des entreprises sur les communautés de communes à la REOM sont identiques à celles appliquées dans la Zone TEOM. Le SEMOCTOM appelle chaque année la somme totale qui en résulte aux communautés de communes. Cette somme vient en complément de la contribution financière calculée pour les habitants. Chaque communauté de communes définit ensuite les modalités de répartition de la totalité des sommes appelées par le SEMOCTOM sur l'ensemble de ses redevables.

LA CONTENEURISATION DES ENTREPRISES

Pour les entreprises, les deux premiers conteneurs de tri et d'ordures ménagères sont gratuits.

Les conteneurs supplémentaires sont à prix coûtant.



L'IDENTIFICATION DES ENTREPRISES

Le SEMOCTOM procède à la mise en conformité de la totalité des bacs des entreprises, établissements publics et associations présentés à la collecte. Les conteneurs des professionnels doivent être munis d'un transpondeur d'identification basse fréquence (puce électronique située dans la collerette) afin d'être identifiés ; des autocollants spécifiques sont apposés systématiquement sur les conteneurs ; L'objectif est d'avoir un suivi plus précis, de permettre aux agents qui font la collecte de moins risquer de confondre des bacs. L'entretien courant (graissage des roues...) est effectué par le SEMOCTOM qui demande aux entreprises de changer un conteneur qui ne fonctionnerait pas bien.

L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

Depuis 2011, le SEMOCTOM, à la demande de la Cour Régionale des Comptes, a mis en place un budget annexe (cf Annexe 13 « Budget Annexe Redevance Spéciale »).

La redevance des professionnels représente **3.78 %** des recettes de fonctionnement du SEMOCTOM en 2017.



Un paiement en ligne sur le site internet du SEMOCTOM est mis en place pour la redevance spéciale des professionnels, les apports en déchèterie et la redevance incitative.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombres de redevables	178	165	150	800	1 053	1072
Redevance Spéciale (Zone TEOM)	277 273.17 €	278 993.25 €	286 469.97 €	377 263.89 €	379 512.47 €	412 999.54 €
Contribution Entreprises (Zone REOM + RI)	162 660.84 €	76 128.61 €	82 607.73 €	103 323.98 €	91 262.28 €	70 084.38 €
TOTAL Recettes	439 934.01 €	355 121.86 €	369 077.70 €	480 587.87 €	470 774.75 €	483 083.92 €

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Centre Hospitalier de Cadillac n'est plus collecté par le SEMOCTOM.

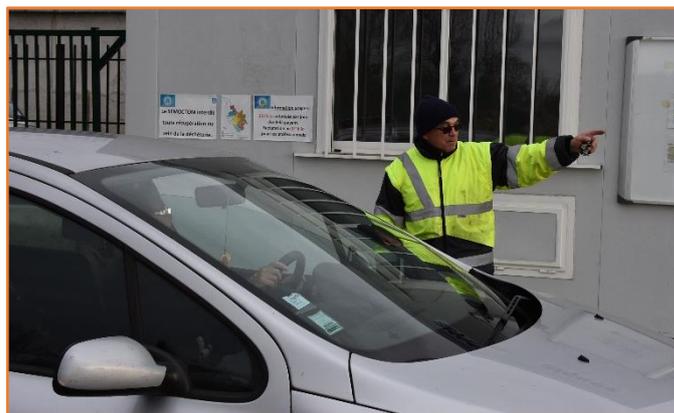
Le changement de mode de facturation en 2015 a conduit à une très forte augmentation du nombre d'entreprises assujetties.

La facturation au litrage a amené les entreprises à adapter leur contenant et à améliorer leur tri pour réduire leur facture.

La baisse concernant la contribution entreprises « zone REOM » en 2017 est accompagnée d'une hausse de la redevance spéciale « zone TEOM ». Elle est simplement le résultat d'un changement de fiscalité pour les entreprises de 6 communes (Langoiran, Tabanac, Le Tourne, Capien, Villenave de Rions et Cardan).

2.1.5 LES DÉCHÈTERIES DU SEMOCTOM

Pour assurer un service de proximité aux habitants, le S.E.M.O.C.T.O.M. gère directement 6 déchèteries (cf Carte p.31 «Plan de situation des déchèteries du SEMOCTOM»).



- ❖ Saint-Léon (Canton de Créon)
- ❖ Béguey (Canton de Cadillac)
- ❖ Saint-Caprais-de-Bordeaux (Canton de Créon)
- ❖ Tresses (Canton de Floirac)
- ❖ Saint-Loubès (Canton de Carbon Blanc)
- ❖ Saint-Germain du Puch (Canton de Branne)

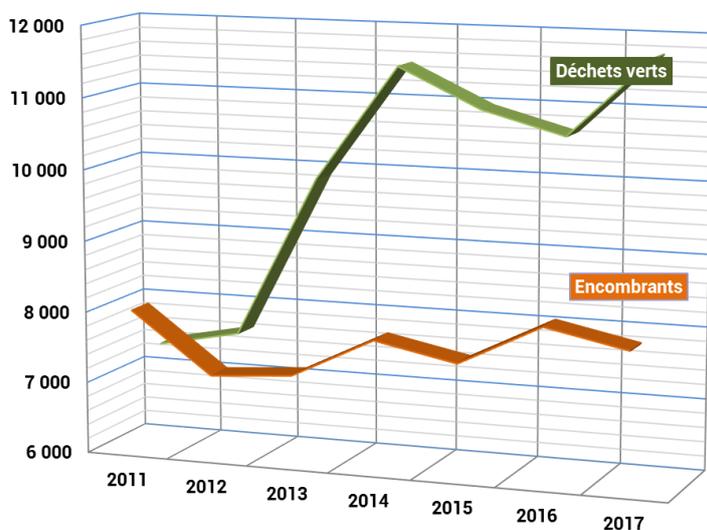
6 déchèteries au service des habitants

Ces infrastructures augmentent ainsi les capacités d'accueil et de valorisation matière des déchets qui, en raison de leur volume ou de leur toxicité, ne peuvent pas être jetés avec les ordures ménagères.

LES TONNAGES

Les tonnages traités en déchèterie continuent de progresser (cf Annexe 5 « Evolution en tonnes de la production de déchets du SEMOCTOM entre 2009 et 2017 »).

Evolution 2011-2017 des apports supérieurs à 6 000 Tonnes

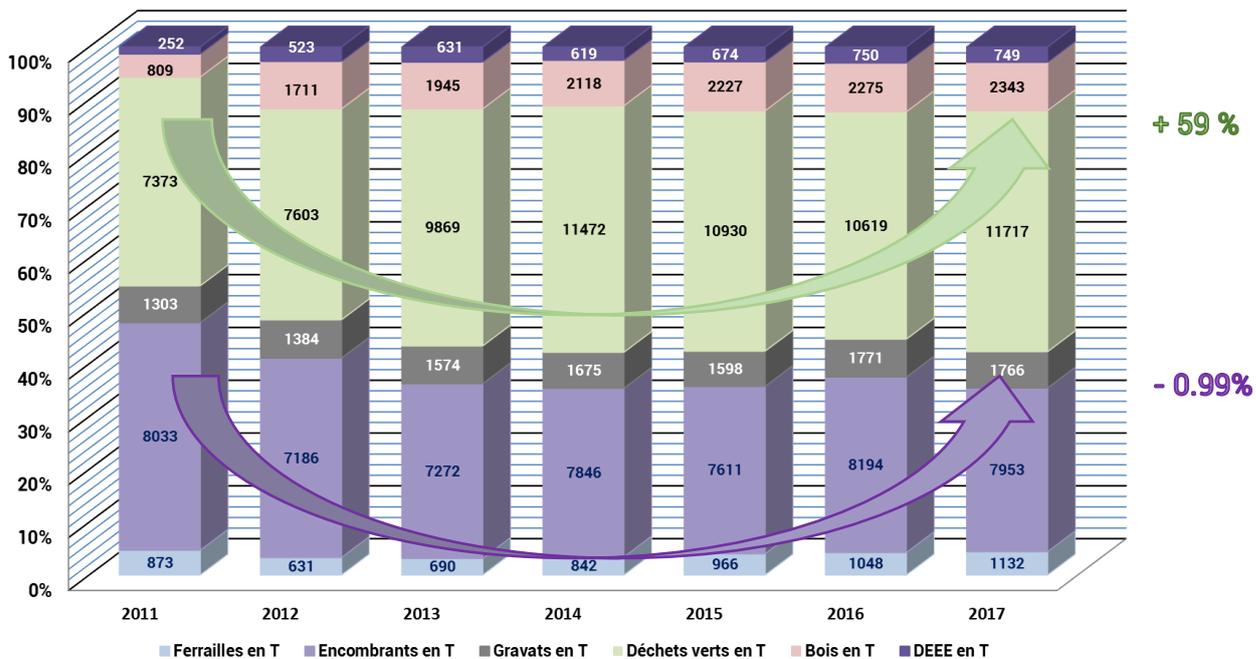


Déchets verts et encombrants : 74% des apports en déchèterie

Les apports de déchets verts sont encore en forte augmentation en 2017 (+10 %) pour **111 kg** par an et par habitant. Les déchets verts représentent désormais plus de 44 % des apports en déchèterie.

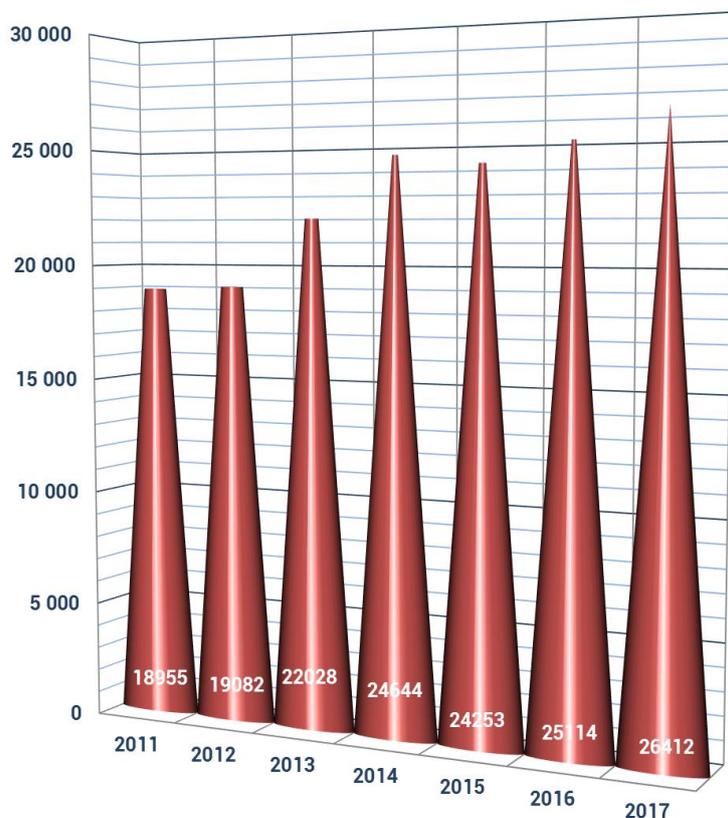
Les encombrants sont en légère diminution (- 2.9 %) ce qui représente 75 kg/an/habitant. Cette évolution est liée au développement des nouvelles filières de valorisation (DEA, bois...).

Evolution 2011-2017 des apports supérieurs à 500 Tonnes



Le bois continue de progresser d'année en année, malgré la concurrence de la filière des Déchets d'Ameublement (DEA). 2 nouvelles déchèteries ont été équipées de bennes de récupération de meubles en bois, en métal ou en plastique amenant à 4 le nombre de déchèteries pourvues de ce dispositif.

Apport en déchèteries en Tonnes



Les apports en déchèterie continuent à progresser à la fois en tonnes (+5.17%) ce qui représente 250 kg/an/hab. L'augmentation en 2017 représente plus de 10 kg supplémentaires par an et par habitant. Depuis 2014, les quantités amenées en déchèteries sont plus importantes que les ordures ménagères collectées en porte à porte.

Deux nouvelles filières de valorisation ont été mises en place en 2017 : la filière plâtre qui concerne les déchèteries de St Loubès et de St Léon avec la signature d'une convention avec l'entreprise SINIAT, et la filière des livres et DVD sur plusieurs déchèteries avec la signature d'une convention avec l'association Le LivreVert.

LA TARIFICATION DES DÉCHÈTERIES ET LES TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS

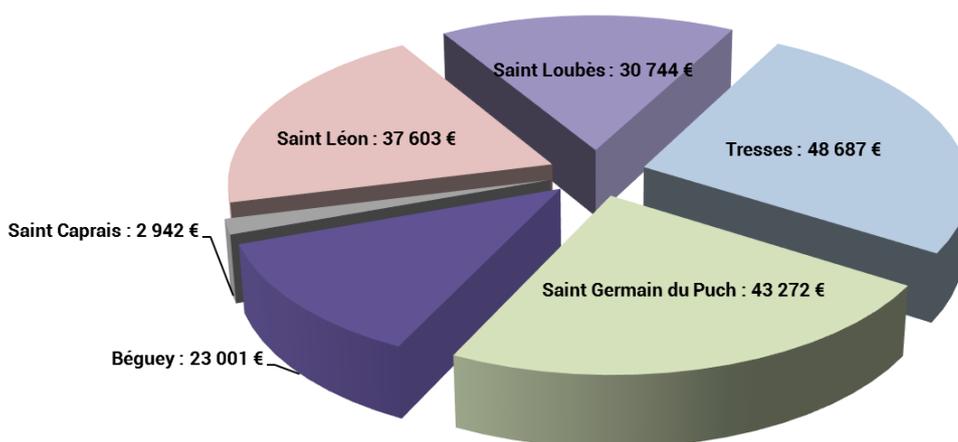
Cf Annexe 17 «*Tarifications 2017 des déchèteries du SEMOCTOM*».

Le SEMOCTOM a facturé directement à la CDC de Podensac, des Coteaux de Garonne, de Lestiac-sur-Garonne, de Paillet et de Rions le coût d'accès aux déchèteries de son territoire, à la hauteur de ce qu'il aurait directement facturé aux usagers, ce qui a représenté en 2017 : **11 790.60 €**.

LES RECETTES DES DÉCHÈTERIES

Plus de la moitié des recettes provient des déchèteries de Tresses et de Saint-Germain-du-Puch.

Répartition des recettes par déchèterie en 2017 : 186 250 €

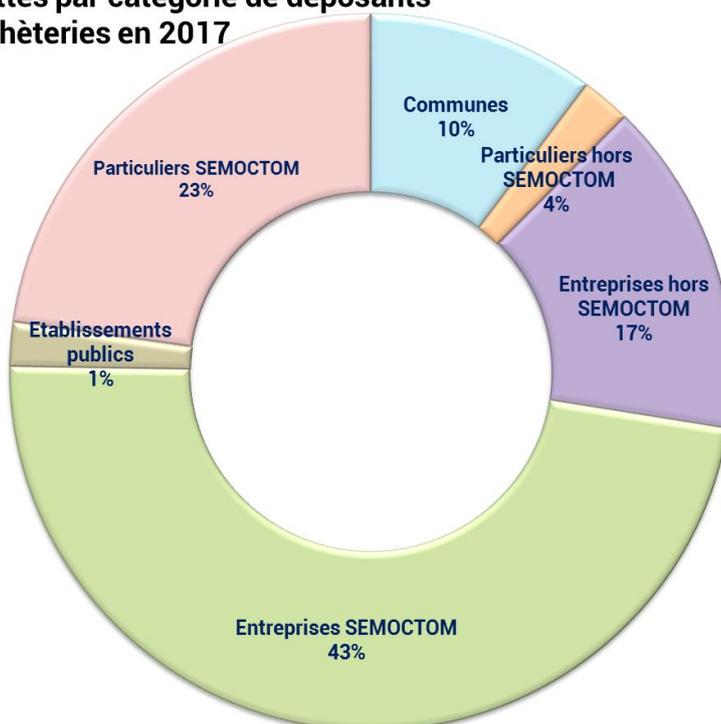


A compter du 27 mars 2017, la déchèterie de Saint-Caprais est interdite aux professionnels.

La mise en place d'un pont bascule sur la déchèterie de Béguey a entraîné une augmentation des recettes de près de 13 000 €.

LA RÉPARTITION SELON L'ORIGINE DES RECETTES DANS LES DÉCHÈTERIES

Provenance des recettes par catégorie de déposants en déchèteries en 2017



Les recettes proviennent principalement des entreprises et des particuliers du territoire (131 279.20 €), des entreprises et des particuliers hors territoire (32 296.10 €) et des communes (18 989.80 €).

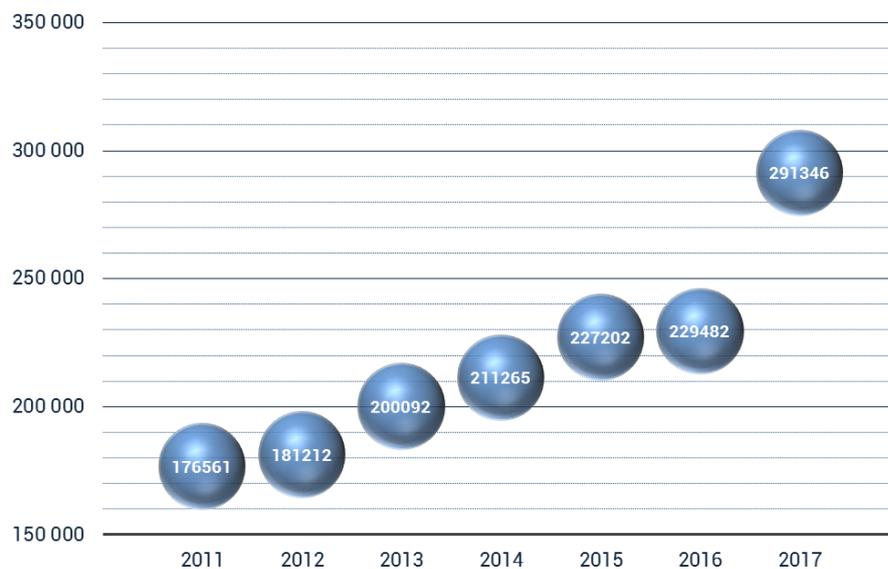
LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont devenues au fil des années, des équipements structurants dans le domaine de la gestion des déchets et leur utilisation est très ancrée dans les habitudes des usagers. D'importants travaux de sécurisation et d'amélioration sont entrepris chaque année.

Le nombre de visites sur les déchèteries a très fortement augmenté en 2017. C'est une conséquence qui était attendue, liée notamment à une automatisation des moyens de contrôle (pont bascule notamment). En 2017, la déchèterie de St Caprais a été interdite aux professionnels qui sont dirigés vers les autres déchèteries.

Le nombre de visites atteint plus de 290 000 en 2017 au lieu de 229 482 en 2016.

Evolution du nombre de visites dans les déchèteries du SEMOCTOM de 2011 à 2017



LES ZONES DE GRATUITÉ SUR LES DÉCHÈTERIES

28 Novembre 2017

Inauguration de la Zone de Gratuité de Béguey :



Les déchèteries de Saint-Léon, Saint-Germain du-Puch et Béguey sont équipées d'un conteneur de réemploi ouvert 1 fois par mois aux habitants du territoire.



PLAN DE SITUATION DES DÉCHÈTERIES DU SEMOCTOM



 Déchèteries

0 km 5 km 10 km

2.1.6 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES TONNAGES TRAITÉS PAR LE SEMOCTOM EN 2017

Cf. annexes 5-6-7

Malgré les actions développées, le SEMOCTOM collecte de plus en plus de déchets en 2017. Les DMA progressent de 3.41 % alors que le SEMOCTOM s'est engagé à les diminuer de 3 % dans le programme «territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage» entre 2016 et 2019. A rappeler aussi que les objectifs de réduction des DMA sont fixés au plan national à -10 % à échéance de 2020.

LE TAUX DE VALORISATION DU SEMOCTOM FIN 2017

Le taux de valorisation du SEMOCTOM est en légère augmentation. La principale raison en est l'augmentation de la part des déchets verts dans les apports et une diminution du stockage des encombrants due à la progression de toutes les filières de valorisation mises en place (plâtre, DEA, DDS, lampes-néons, accumulateurs, huiles végétales et minérales, capsules nespresso, radiographies). Même de faible quantité, l'accumulation des « petites » filières permet de diminuer les encombrants. L'engagement du SEMOCTOM est d'arriver à un taux de valorisation de 88 % en 2019. En l'état, le taux de valorisation du SEMOCTOM s'établit de la manière suivante :

	2016	2017
Valorisation énergétique	40,2%	40,0%
Recyclage matière	27,0%	26,9%
Valorisation organique	18,5%	19,7%
Stockage	14,3%	13,4%
TOTAL	85,7%	86,6%



2.2 LES INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT ET À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le SEMOCTOM utilise de nombreux modes de traitement pour les **59 395 tonnes** de déchets ménagers qu'il collecte.

2.2.1 LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2017, le S.E.M.O.C.T.O.M a deux prestataires pour le traitement de ses ordures ménagères : **Marché d'incinération avec ASTRIA implantée à Bègles (23 373.66 tonnes) et VEOLIA implantée à Cenon (358.26 tonnes).**

Total ordures ménagères incinérées en 2017 :

23 732.92 tonnes

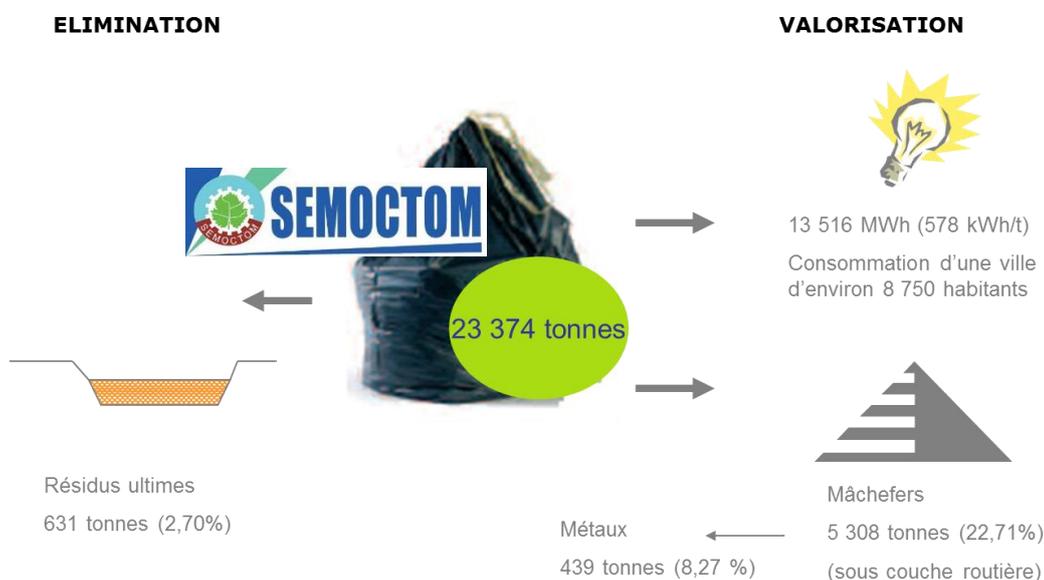


LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ISSUE DE L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

La valorisation énergétique par combustion produit de l'électricité. La chaleur dégagée par l'incinération des déchets ménagers est récupérée et transformée en énergie.

Les matériaux issus de la combustion sont également valorisés. Les mâchefers sont traités pour être ensuite utilisés dans les travaux publics comme sous couches routières ou remblais évitant ainsi des prélèvements de matières premières dans le milieu naturel.

L'acier et l'aluminium sont réutilisés en sidérurgie.



2.2.2 LE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

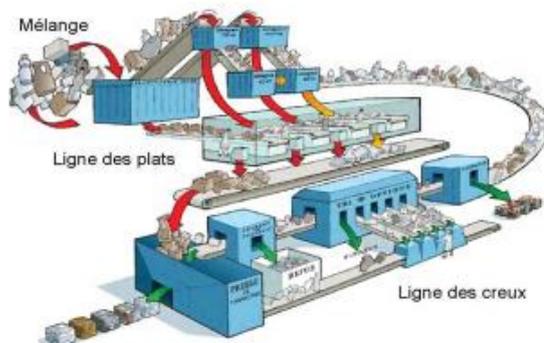
Le S.E.M.O.C.T.O.M fait appel à deux centres de tri privés.

Les matériaux à recycler sont triés par les sociétés COVED et VEOLIA implantées respectivement à Illats et à Bègles.

centre de tri
schéma de principe

Tonnage « sélectif » valorisé en 2017 (hors verre) :

5 530 tonnes



LA VALORISATION MATIÈRE : UNE SECONDE VIE POUR LES MATÉRIAUX RECYCLABLES

Les déchets tels que papiers, cartons, métaux, verre, plastiques, représentent d'importants gisements de matériaux qui peuvent être réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits. Séparés par matériaux dans les centres de tri puis compactés en balles ils sont orientés vers différentes filières industrielles de recyclage. Par exemple, avec les journaux et magazines, les papetiers fabriquent du papier journal tandis que les bouteilles plastiques peuvent être transformées en fibres textiles.

Le verre d'emballage se recycle à 100% et à l'infini. Il est regroupé sur Saint-Léon avant d'être acheminé vers IPAQ pour être valorisé



Taux de refus de Tri : **17 %**

9kg/an/hab

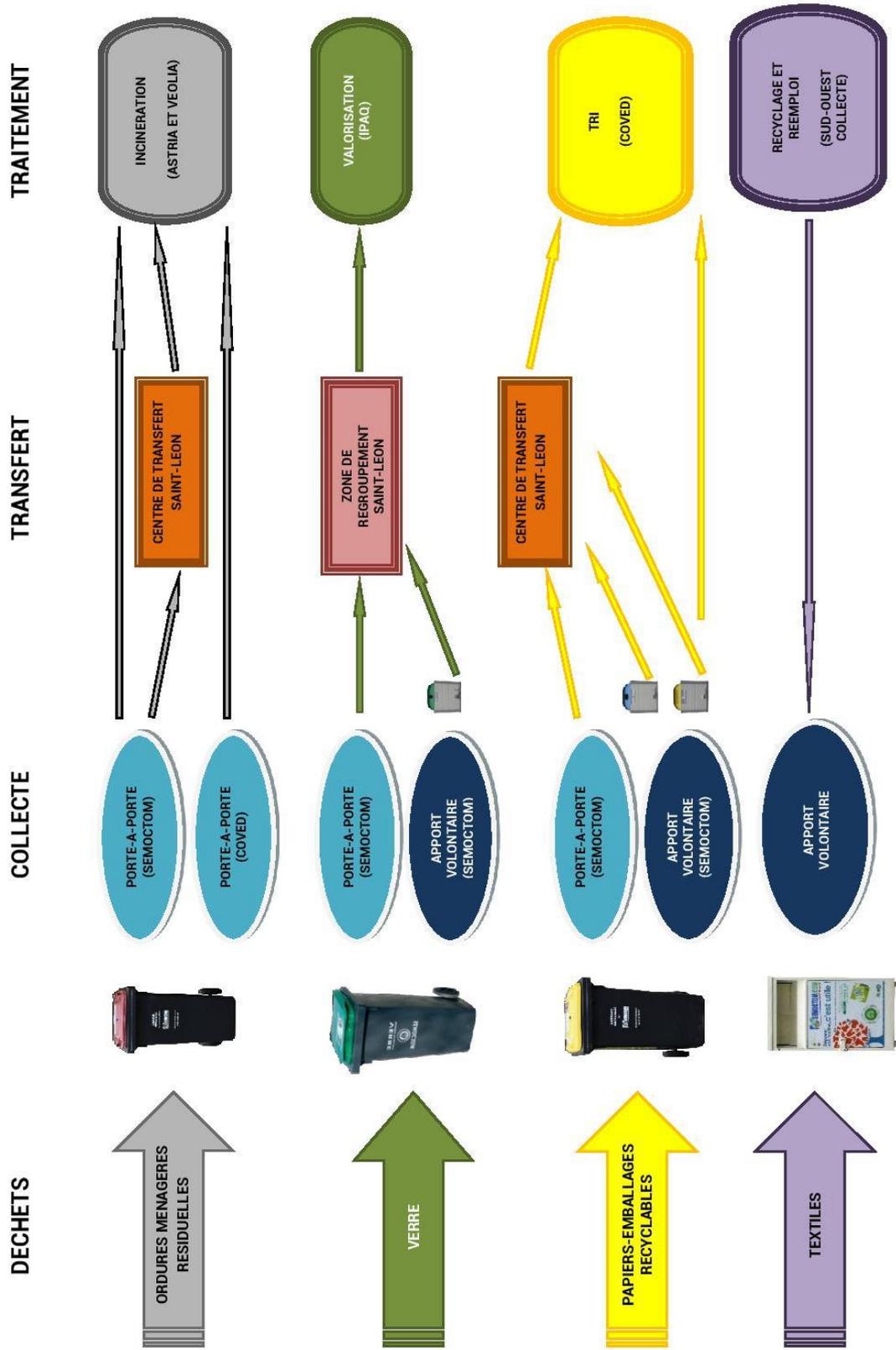
Les déchets souillés ou comportant des matériaux mélangés non recyclables sont incinérés ou enfouis (17 % des collectes sélectives soit **939 tonnes** en 2017 non inclus le verre). Ce taux doit être amélioré dans les années à venir.

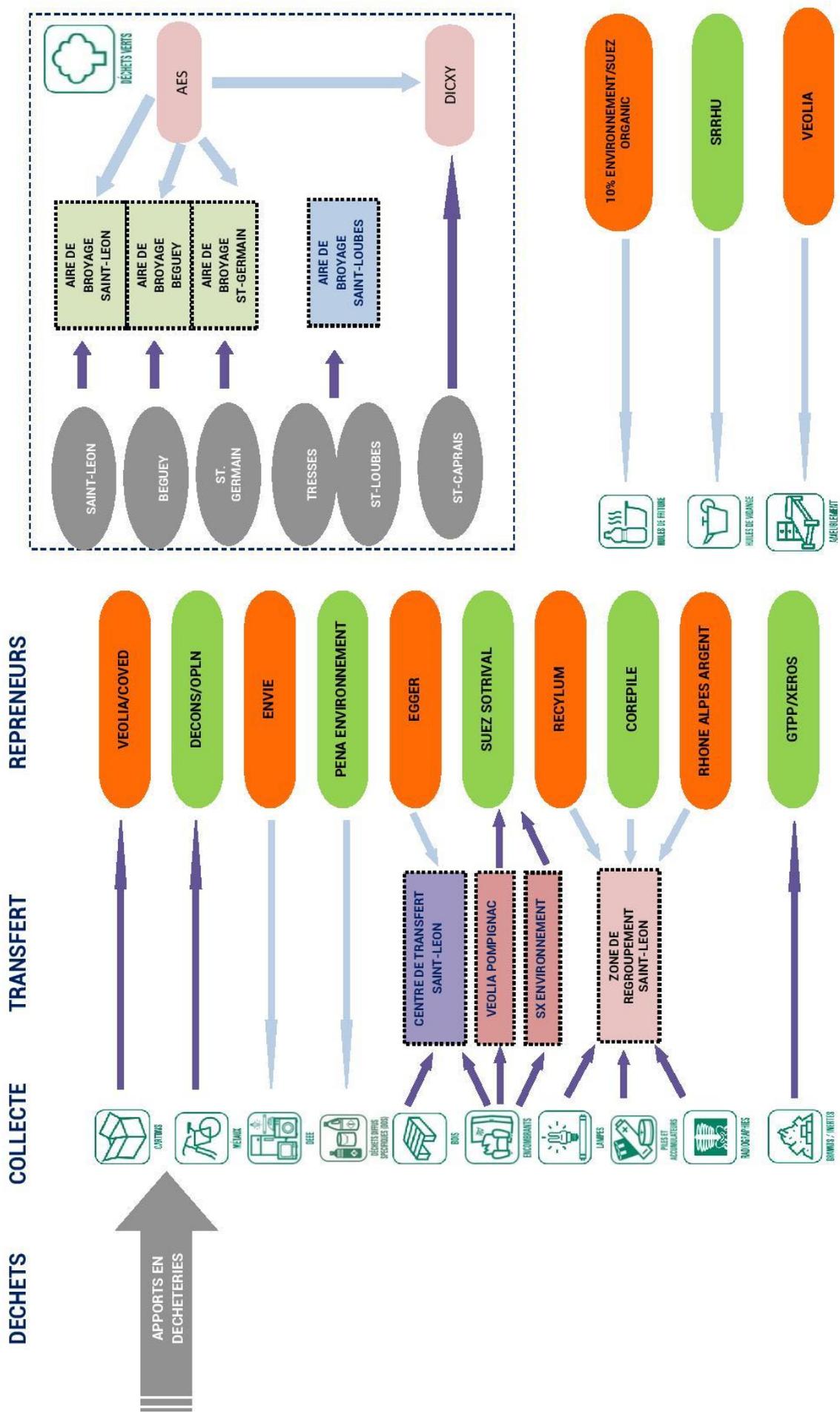
2.2.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE

Les métaux, cartons, bois, déchets verts, DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) sont acheminés vers des filières de réutilisation et de valorisation.

Les matériaux encombrants non valorisés en revanche sont acheminés dans un centre d'enfouissement technique.

LE CIRCUIT ACTUEL DES DECHETS.....





2.3 LES MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU POUR ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Conduite d'actions correctrices en relation avec les communes pour supprimer les « points noirs » (marches-arrières, collectes bi-latérales...).
- Signatures de plans de prévention avec tous les prestataires amenés à intervenir sur les différents sites
- Visite annuelle du site par un agent de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) afin d'observer la qualité des installations.
- Optimisation des circuits de collecte afin de limiter au maximum le kilométrage et les nuisances.
- Programme de surveillance des rejets aqueux : analyses des eaux du ruisseau «La Canadone» en sortie du site de Saint-Léon réalisées par un laboratoire attestant d'une bonne qualité de l'eau.
- Test de détection de radioactivité lors du passage sous le portique installé à l'entrée du site de Saint-Léon et d'un contrôle visuel lors du déchargement au sol.
- Aménagements de postes pour le personnel reclassé.
- Achat de matériel adapté conformément aux recommandations de la médecine professionnelle.
- Ports pour tous les agents d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, tenue haute visibilité, gants anti-coupure).
- Réaménagement du garage atelier pour améliorer les conditions de travail

Le centre de transfert est entièrement couvert afin d'éviter les envols. Le quai est nettoyé avec des produits de désinfection les moins nocifs possibles. L'utilisation d'une centrale de brumisation permet de limiter l'envol des poussières lors du chargement des déchets. Les agents sont équipés de masques FFP2 pour la protection des voies respiratoires, de bouchons de protection auditive ainsi que de gants anti-coupure.



- Mise en place de la ventilation des armoires pour les DDS (déchets diffus spécifiques) sur toutes les déchèteries afin d'améliorer la qualité de l'air à l'intérieur et donc les conditions de travail des agents.
- Vidéo-protection pour la sécurisation du site de Saint-Léon
- Acquisition de camions-benne équipés d'une boîte automatique pour une conduite plus aisée et d'un système de prédisposition d'identification des bacs.
- Conteneurisation progressive des secteurs de collecte des ordures ménagères.
- Remplacement des PAV les plus vétustes pour améliorer la sécurité des agents de collecte.
- Conteneurisation des secteurs de collectes sélectives : utilisation des lève-conteneurs pour une réduction des risques des Troubles Musculo-Squelettiques.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 prévoit la présentation des modalités d'exploitation avant d'aborder leurs coûts.

3.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

3.1.1 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Au 1er janvier 2017, le SEMOCTOM a collecté en régie 71 communes et la société COVED 14.



3.1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE



3.1.3 LA COLLECTE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



3.1.4 L'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Marché avec la société ASTRIA (Bègles)
- Marché avec la société VEOLIA (Cenon)

3.1.5 LES CENTRES DE TRI

- Marché avec la société COVED (Illats)
- Marché avec la société VEOLIA (Bègles)



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

En 2017 le SEMOCTOM a bénéficié pour les matériaux triés d'un Soutien de CITEO de :

1 103 119.38€

3.2 LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DU SERVICE ET LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Annexe 6 : Prestations extérieures de 2012 à 2017

Annexe 7 : Montant annuel global des dépenses du service

Annexe 8 : Modalités de financement (recettes)

Annexe 9 : Coûts à l'habitant

Annexe 10 : Evolution du coût budgétaire et participation des habitants entre 2006 et 2017.



La participation des habitants, qui représente l'appel fait aux contribuables, est de **9 045 367.89 €**. Cela représente une charge de **85.73 €** par habitant pour 105 511 habitants soit une augmentation de + 0.70 % par rapport à 2016 (85.13 €).

Ce dernier chiffre est une moyenne qui doit être modulée en fonction de la fréquence des collectes et des services rendus.

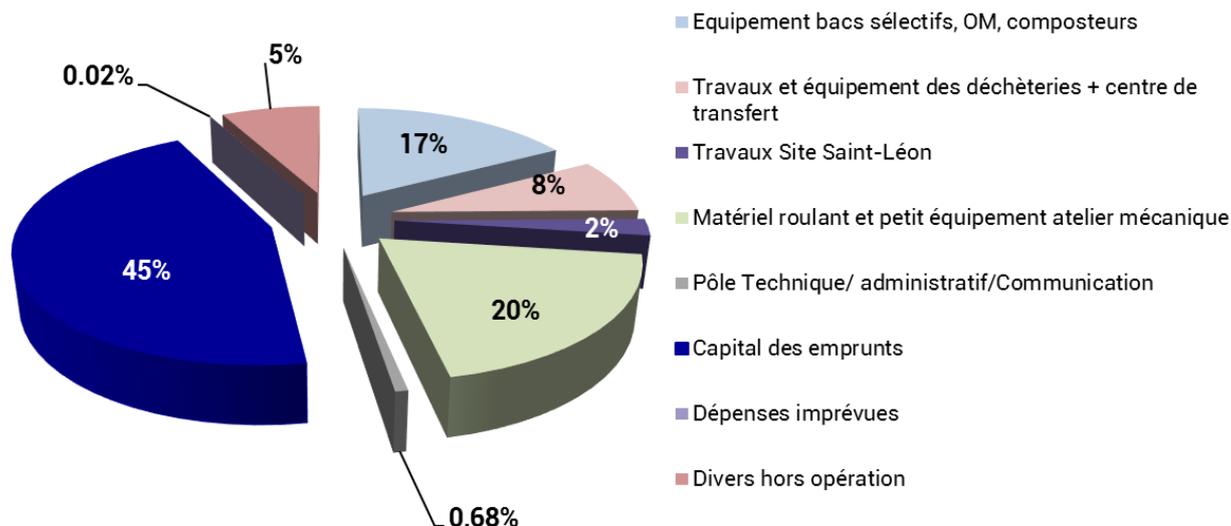
3.3 LES DONNÉES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2017

RÉSULTAT DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2017
Réalisation de l'exercice 2017	12 683 304,47 €	12 778 115,07 €	94 810,60 €
Résultat reporté 2016		1 762 011,82 €	1 762 011,82 €
Total section de fonctionnement	12 683 304,47 €	14 540 126,89 €	1 856 822,42 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2017
Réalisation de l'exercice 2017	2 410 612,57 €	2 541 253,98 €	130 641,41 €
Résultat reporté 2016		47 487,65 €	47 487,65 €
Total section d'investissement	2 410 612,57 €	2 588 741,63 €	178 129,06 €
TOTAL DU BUDGET 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2017
	15 093 917,04 €	17 128 868,52 €	2 034 951,48 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Restes à réaliser à reporter en 2018	431 934,00 €	12 898,00 €	- 419 036,00 €
RESULTAT CUMULE 2017 : Total budget 2017 + restes à réaliser en N+1			1 615 915,48 €

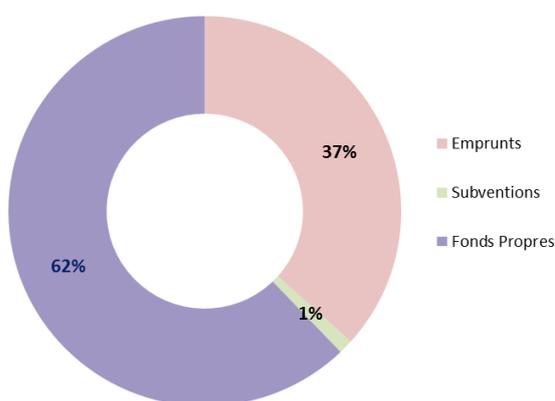
Le budget annexe « redevance spéciale », est en excédent de **1 529.96 €** avec des dépenses de **568 887.83 €** et des recettes de **570 417.79 €** (cf Annexe 13 « Budget Annexe Redevance Spéciale »)

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 qui présente le budget réalisé de l'année, fait ressortir un excédent global de **2 034 951.48 €** (1 856 822.42 € pour le fonctionnement et 178 129.06 € pour l'investissement) ce qui après intégration des restes à réaliser (- 419 036.00 €) donne un excédent disponible de **1 615 915.48 €**, montant validé par le Trésorier Payeur du SEMOCTOM. Ce montant est légèrement inférieur à celui de l'exercice 2016 (1 766 108.47 €).

BUDGET 2017 RÉALISÉ**Dépenses d'Investissement**

Outre le remboursement du capital des emprunts, les dépenses d'investissements les plus importantes en 2017 ont été liées au renouvellement du matériel roulant (camions poly-benne, semi-remorques, BOM) ainsi qu'à l'équipement des habitants en bacs ordures ménagères, tri et composteurs. Fin 2017, la totalité des habitants du territoire est équipée en conteneurs d'ordures ménagères. Les équipements généraux en conteneurs pour les collectes sélectives ou les ordures ménagères se sont terminés fin 2017.

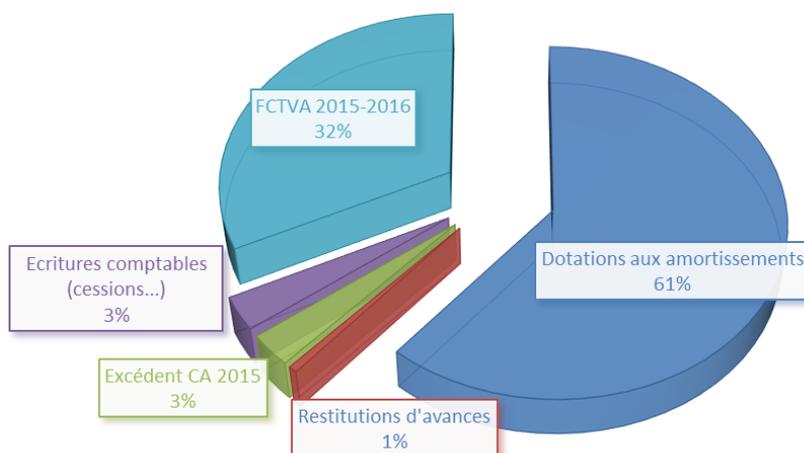
Les autres dépenses concernent l'entretien des bâtiments de différents sites, des véhicules de services et de fonction, du matériel pour l'atelier mécanique, de la signalétique, des Points d'Apports Volontaires...

Recettes d'Investissement

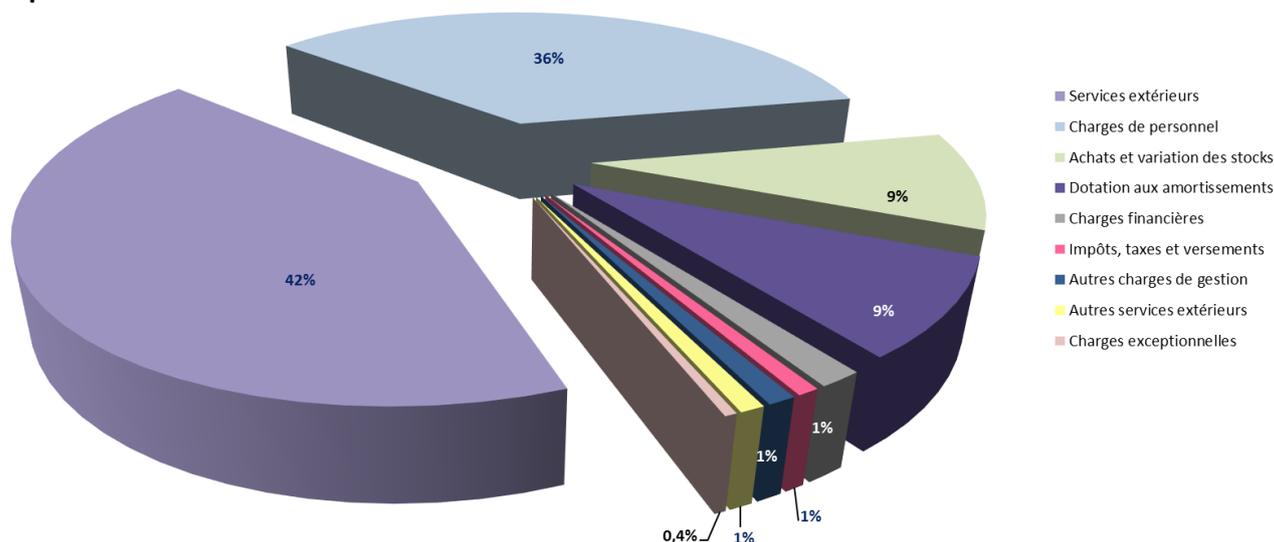
Autofinancement du SEMOCTOM :
1 609 030.18 € sur 2 588 741.63 €
soit 62.15 %

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 2 588 741.63€ proviennent :

- des fonds propres
- des emprunts contractés
- des subventions

Fonds propres

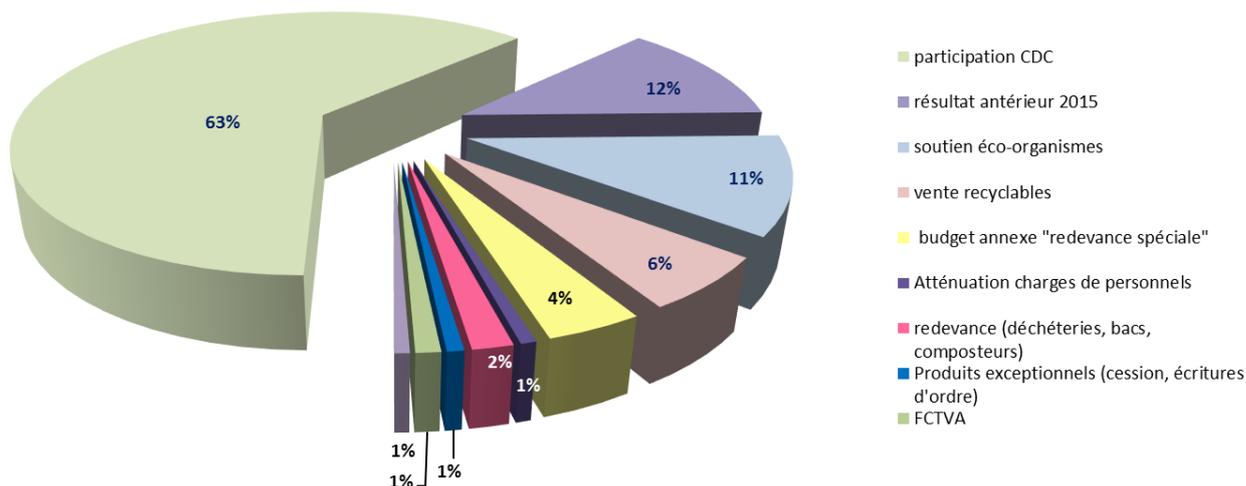
Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement en 2017 sont en augmentation de **3.20 %** (hors écritures d'ordre et opérations liées à l'incendie du centre de transfert) par rapport à celle de 2016. Les charges à caractère général (011) sont en augmentation hors charges liées au centre de transfert (4.13 %) notamment avec le poste carburant (+ 55 188 €) et le poste réparation du matériel roulant (+ 71 588 €) dus entre autre à deux sinistres importants (incendie d'une BOM et un bris de machine sur le bras de la pelle) pour lesquels on retrouvera en recettes la prise en charge de l'assurance à hauteur de 35 461.04 €.

Le poste « charge de personnels » est en hausse de **5.11 %** dû, outre les avancements d'échelons et de grades, à la titularisation de 7 journaliers et 2 contractuels. Un agent a été recruté en mai 2017 pour renforcer l'équipe de l'atelier mécanique. La reprise en régie du nettoyage des bornes d'apports volontaires a contribué à cette augmentation. Le doublon de mars à novembre, du personnel de déchèteries, notamment à St-Caprais était nécessaire pour couvrir les fortes affluences les week-ends. Le nombre de jours de maladies est en hausse (+ 465 j).

Recettes de Fonctionnement



Les recettes de fonctionnement sont en hausse entre 2016 et 2017 de **4.28 %** (hors résultat antérieur, écritures d'ordre et remboursements d'assurance liés à l'incendie du centre de transfert). Elles sont marquées par une hausse des prix de revente des matériaux (moyenne de 67.75 €/t en 2017 contre 57.68 €/t en 2016 sur 12 648 tonnes) avec 142 t de verre et 84 t de ferraille. A noter une augmentation des apports payants en déchèteries liés à la mise en place d'un pont bascule supplémentaire, à l'orientation des entreprises vers les déchèteries qui en sont équipées et à une évolution de la population de 1 389 habitants. Les tarifs de la participation des collectivités adhérentes ont été augmentés en 2017 de 1.50 % afin de constituer une provision pour charges de 133 300 € (aides de projets futurs : mise en place de la collecte des fermentescibles et création d'un centre de tri mutualisé prenant en compte l'extension des consignes de tri).

3.4 RATIOS FINANCIERS

ÉPARGNE DE GESTION ET ANNUITÉ DE LA DETTE

L'épargne de gestion doit couvrir les annuités de la dette. Si ce n'est pas le cas, il faut augmenter les recettes réelles. En 2015, le SEMOCTOM ne couvre pas son annuité de la dette mais il a choisi de rééquilibrer son excédent de fonctionnement. Par contre, l'équilibre est rétabli en 2016 et en 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
EPARGNE DE GESTION	1 308 237,24 €	1 512 698,73 €	1 619 696,85 €	1 091 373,99 €	1 363 646,21 €	1 438 585,48 €
Annuités de la dette	1 210 690,30 €	1 286 557,63 €	1 295 156,01 €	1 279 278,78 €	1 249 305,56 €	1 262 331,57 €
	97 546,94 €	226 141,10 €	324 540,84 €	- 187 904,79 €	114 340,65 €	176 253,91 €

INDICATION SUR 5 ANS DU RAPPORT ENCOURS/DETTE SUR ÉPARGNE BRUT

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ENCOURS DE LA DETTE AU 31-12 (11)	7 170 946,04 €	6 872 888,22 €	6 552 736,94 €	6 166 059,08 €	6 825 130,58 €	6 693 874,44 €
EPARGNE BRUTE	1 041 898,63 €	1 241 198,92 €	1 368 292,12 €	861 773,07 €	1 159 769,15 €	1 256 510,05 €
NOMBRE D'ANNEES NECESSAIRE/ REMBOURS/ DETT	6.88	5.54	4.79	7.16	5.88	5.33

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

LE TAUX D'ÉPARGNE BRUT

Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15 % est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.



Taux d'épargne brut	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne brut	1 041 898,63 €	1 241 198,92 €	1 368 292,12 €	861 773,07 €	1 159 769,15 €	1 256 510,05 €
Recettes réelles de fonctionnement	11 482 493,53 €	11 883 852,81 €	12 356 405,64 €	12 431 587,57 €	13 225 575,40 €	12 772 890,30 €
%	9,07%	10,44%	11,07%	6,93%	8,77%	9,84%

Le taux d'épargne brut du SEMOCTOM est de 8.77 % (en 2016) et de 9.84 % en 2017.

3.5 INDICATEURS COMPTA-COÛTS

Les tableaux ci-dessous présentent les coûts aidés HT et les coûts à l'habitant du SEMOCTOM par flux de 2012 à 2016 inclus. **A la date de publication de ce rapport annuel, les données 2017 ne sont pas encore disponibles.**

Cette analyse des coûts issue de la matrice compta coût du SEMOCTOM, est validée par l'ADEME (calcul effectué sur la population lissée du SEMOCTOM).

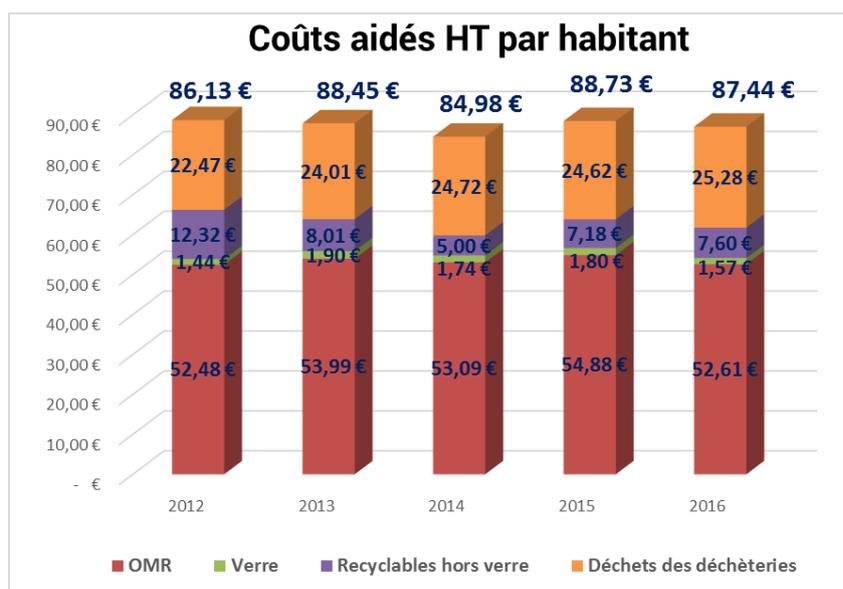
Les données sont légèrement différentes des coûts budgétaires car elles font l'objet de ce que l'ADEME appelle des "retraitements extra-comptables".

Ces données permettent de suivre et d'analyser les coûts des différents flux au fil des années.

	2012	2013	2014	2015	2016
Coût aidé HT par tonne					
Total coût aidé HT par tonne	8 689 086,88 €	8 763 460,50 €	8 593 570,63 €	9 083 577,62 €	9 104 363,65 €
OMR	5 118 870,07 €	5 349 390,96 €	5 368 923,32 €	5 618 311,26 €	5 477 640,75 €
Verre	140 152,88 €	188 270,38 €	175 536,65 €	184 280,58 €	163 782,68 €
Recyclables hors verre	1 202 224,87 €	793 558,82 €	505 568,95 €	735 366,03 €	791 755,36 €
Déchets des déchèteries	2 192 271,56 €	2 379 139,78 €	2 499 638,38 €	2 520 905,68 €	2 632 605,74 €
Autres	35 567,50 €	53 100,56 €	43 903,33 €	24 714,07 €	38 579,12 €

La forte baisse des coûts sur les collectes sélectives hors verre à partir de 2012 est liée principalement au changement de barèmes des soutiens Eco-Emballages et aux fluctuations sur la revente des matériaux recyclables.

Collectivité	2012	2013	2014	2015	2016
Population lissée	97 548	99 074	101 120	102 378	104 122
Total coût aidé HT par habitant					
Total coût aidé HT par habitant	89,07 €	88,45 €	84,98 €	88,73 €	87,44 €
OMR	52,48 €	53,99 €	53,09 €	54,88 €	52,61 €
Verre	1,44 €	1,90 €	1,74 €	1,80 €	1,57 €
Recyclables hors verre	12,32 €	8,01 €	5,00 €	7,18 €	7,60 €
Déchets des déchèteries	22,47 €	24,01 €	24,72 €	24,62 €	25,28 €
Autres	0,36 €	0,54 €	0,43 €	0,24 €	0,37 €



Evolution coût à l'habitant

2012-2016

+1,52% soit + 0.30% en moyenne/an

Evolution population

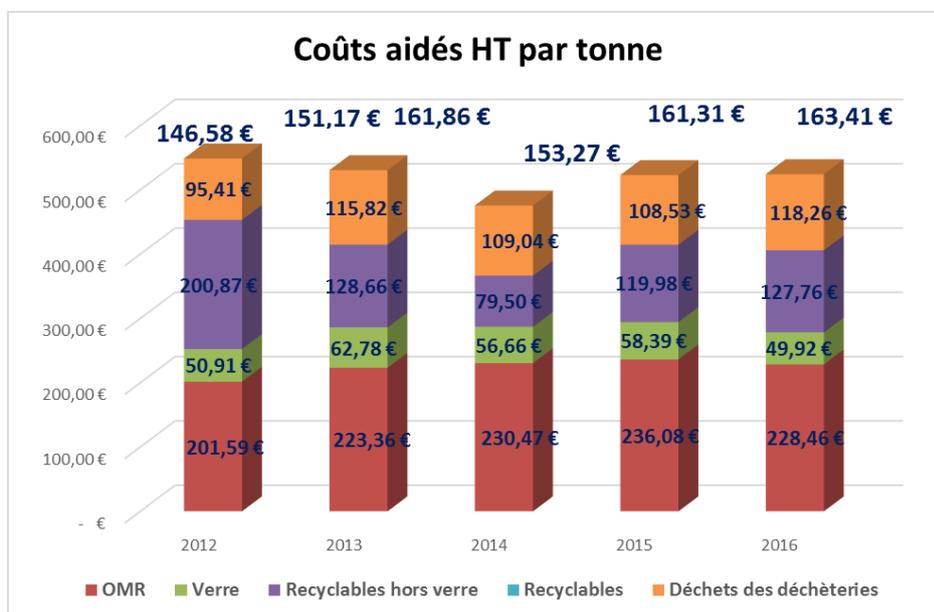
2012-2016

+6,74% soit +1.35% en moyenne/an

Les tableaux ci-dessous présentent les coûts aidés HT par tonne du SEMOCTOM de 2012 à 2016 inclus.

Les chiffres pris en compte dans la matrice Compta-Coût sont les tonnes collectées.

	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages collectivité pris en compte dans les matrices					
OMR	25 393	23 950	23 296	23 798	23 976
Verre	2 753	2 999	3 098	3 156	3 281
Recyclables hors verre	5 985	6 168	6 359	6 129	6 197
Déchets des déchèteries	22 978	20 542	22 923	23 227	22 262
Total tonnage	57 479	54 142	56 067	56 310	55 716
Coût aidé HT par tonne					
Total coût aidé HT par tonne	151,17 €	161,86 €	153,27 €	161,31 €	163,41 €
OMR	201,59 €	223,36 €	230,47 €	236,08 €	228,46 €
Verre	50,91 €	62,78 €	56,66 €	58,39 €	49,92 €
Recyclables hors verre	200,87 €	128,66 €	79,50 €	119,98 €	127,76 €
Déchets des déchèteries	95,41 €	115,82 €	109,04 €	108,53 €	118,26 €



Malgré une hausse de population de 6.74%, le tonnage reste stable. L'augmentation du coût à la tonne est due à l'arrêt des aides du Conseil Départemental notamment sur l'équipement en bacs et composteurs des usagers mais aussi à la diminution du prix de rachat des matériaux recyclables depuis 3 ans.

Evolution du coût à la tonne	Evolution du Tonnage
2012-2016	2012-2016
+11,48% soit + 2.30% en moyenne/an	- 3,07% soit -0.61% en moyenne/an

Le SEMOCTOM mène régulièrement sur son territoire des opérations de communication et de sensibilisation des différents publics, des plus jeunes aux plus âgés, dont les objectifs sont de :

- Diminuer la quantité de déchets produits,
- Optimiser les collectes sélectives et améliorer la qualité du tri,
- Etre à l'écoute du public pour adapter le matériel mis à disposition,
- Diffuser des informations sur le rôle du SEMOCTOM.

4.1 LA COMMUNICATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place des collectes sélectives des matériaux à recycler en porte à porte sur l'ensemble du territoire, le SEMOCTOM assure le suivi des collectes sélectives en porte à porte et mène des opérations de communication avec les élus des communes et communautés de communes pour toujours mieux informer les habitants.

4.1.1 SUIVI DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE À PORTE

- Suivi du réapprovisionnement des bacs de collecte et des sacs.
- Approvisionnement des nouveaux arrivants (logements individuels et collectifs)
- Suivi des collectes (réponses aux problématiques des communes et des habitants : informations diverses, règlement de problèmes ponctuels...).

4.1.2 RÉALISATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

SIGNALÉTIQUE DÉCHÈTERIES

- Affiches 120X176 pour les déchèteries (travaux, mobilier, informations diverses) et pour St Sulpice et Cameyrac (gaspillage alimentaire)
- Flyers travaux Beguey, St Caprais
- Réalisation de panneaux alvéoles DEA et Encombrants pour Béguey et st Germain du Puch
- Panneau de signalisation déchèteries divers (bac fermé, huiles de vidanges, métaux...)
- Panneaux signalétique sur site (Consignes services de secours, plan du site...)

DIVERS

- Réalisation de calendriers des collectes sélectives dans chaque commune (édition de 67 650 exemplaires) délivrant au verso des messages de prévention ;
- Elaboration de supports d'information spécifiques distribués lors de l'équipement des habitants de la CDC du Secteur de Saint-Loubès et de Lignan-de-Bordeaux en bacs à ordures ménagères pucés,
- Conception de supports d'informations (autocollants pour les bacs à ordures ménagères « bac propre et sacs fermés », « pas de verre-pas de vert dans ce bac » ; autocollants de consigne pour les nouveaux PAV verre,
- Création de consignes de tri grands formats (A2/A3 sur support aquilux ou vinyle)
- Réédition d'autocollants « bacs propres » pour les bacs de tri.
- Réalisation de rouleaux de scotch imprimé pour suivi de collecte + suivi des bacs non conformes
- Publication d'articles dans la presse locale et dans les bulletins municipaux

4.1.3 SITE INTERNET

www.semocotom.com

Le site fournit de nombreuses informations, traite à la fois de questions pratiques sur le fonctionnement du syndicat mais aussi du traitement des déchets en général.

La mise en place d'un « Web usagers », permet aux particuliers et professionnels de régler sur internet leurs factures mais aussi notamment pour la redevance incitative d'aller consulter leur compte personnel.

The screenshot shows the SEMOCTOM website header with the logo and tagline 'SYNDICAT DE L'ENTRE-DEUX-MERS OUEST pour la collecte et le traitement des ordures ménagères'. Below the header are four navigation buttons: 'LE SEMOCTOM Qui sommes-nous?', 'LES COLLECTES Un service public', 'LES DÉCHÈTERIES En pratique', and 'ENVIRONNEMENT Actions & sensibilisation'. A search bar is located at the top right. The main content area features a 'BILAN SITE INTERNET 2017' section with the following statistics:

- Nombre de pages vues** 127. 328 (contre 130 460 en 2016 soit - 2.4%)
- Nombre de visiteurs** : 45 647 (contre 45 078 en 2016 soit + 0.8%)
- A noter** : des pics de fréquentation du site ont systématiquement lieu aux abords des jours fériés : 461 le lundi 14 août 2017

On the right side of the screenshot, there are three interactive widgets: 'CALENDRIER DES COLLECTES' with a dropdown for 'Sélectionnez une commune', 'LOCALISER UNE DÉCHÈTERIE' with a map icon and the text 'Les déchèteries et points collecte du SEMOCTOM', and 'QUE FAIRE DE CE DÉCHET ?' with a dropdown for 'Type de déchets'.

Les pages les plus consultées : accueil, calendriers, tri, déchèteries, demande d'équipements, collecte OM, carte interactive, mode de paiement, broyage, compostage, documents à télécharger, déchets professionnels, redevance incitative, vêtements, contact ...

4.1.4 RÉSEAUX SOCIAUX



Mise en ligne de contenus sur le compte Facebook
Développement du réseau grâce au compte Facebook : mairies, élus, associations, associatifs.

4.1.5 RELATIONS PRESSE

La presse locale assiste régulièrement aux séances des Comités Syndicaux et elle est destinataire de tous les dossiers des séances. Elle relate régulièrement l'actualité du SEMOCTOM sur des actions particulières (mise en place de bacs dans communes, les déchets d'ameublement, zone de gratuité, équipement de Lignan-de-Bordeaux, journée de la Terre avec distribution de compost).

4.2 LA GESTION QUOTIDIENNE DES DEMANDES DES USAGERS

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, les agents du SEMOCTOM assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique. Le standard téléphonique du syndicat enregistre en moyenne près de 100 appels téléphoniques par jour et près de 50 appels au service exploitation.



Les agents renseignent les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires d'ouverture des déchèteries...), enregistrent et traitent les demandes (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte.

Des actions de communication se déroulent tout au long de l'année sur toutes les communes concernées :

- Réponses aux problématiques des communes et des habitants (informations diverses, réassortiment, règlements de problèmes ponctuels...)
- Gestion des erreurs de tri des usagers (suivi de collectes) et explication des consignes de tri.

4.3 LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

MODULES DE SENSIBILISATION EN MILIEUX SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Le SEMOCTOM intervient à la demande des enseignants auprès des élèves. En 2017, environ 200 élèves ont été sensibilisés à l'environnement lors d'animations scolaires. L'opération « **je trie à l'école** » s'accompagne de l'élaboration d'outils d'information sur les consignes de tri (calendriers...) et de sensibilisation (plaquettes, affichettes...). Ces interventions abordent les thèmes du développement durable (réduction des déchets à la source, bonnes pratiques de tri des matériaux recyclables et compostage individuel...).

La sensibilisation et la communication sur le thème de la prévention des déchets font partie intégrantes des missions des chargés de communication.

Les séances sont centrées sur la question des gestes que les enfants peuvent réaliser (création d'un jeu baptisé « **il vaudrait mieux** ») ; ce qui permet d'associer à un certain type de produit les gestes de prévention à accomplir pour éviter l'apparition de ces déchets. Les interventions intègrent également un volet « gestion des bio-déchets » qui trouvent dans le programme une application concrète immédiate possible.

ANIMATIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Interventions avec les ECOLES :

- Ecole élémentaire de Camblanes : 1 classe + projet compost
- Ecole Montessori, Latresne : 7 groupes + compost
- Ecole de Beychac : 1 classe, cm1
- Ecole de Loupiac : 5 classes
- MFR La Sauve : 3 classes de seconde

Visites site SEMOCTOM ECOLES :



- Ecole élémentaire de La Sauve.

Périscolaires :

- Les mots de Jossy : 2 groupes, Sadirac (1/6), Baron (8/6)
- Club environnement CDC portes de l'entre 2 mers, après-midi jeux animations Tri sur le site de l'école de Baurech.



Tri du papier dans les écoles : caissettes bleues

- MFR La Sauve

ANIMATIONS PONCTUELLES

- ❖ Préparation, animation avec St Loubès en Transition (7/2).



- ❖ Visite du Repair Café, Créon (La Cabane à Projets)
- ❖ Stand SEMOCTOM à la fête de la soupe (St Léon, samedi 21/10) : cuisiner les restes, faire ses produits d'entretien.
- ❖ **Animation ateliers « allongement durée d'usage » (8/3 à RiziBizi) et « éco manifestations »** dans la suite du forum économie circulaire.
- ❖ Collège de Créon (5^{ème} édition) 22 septembre : participation logistique et animation pour l'opération « Nettoyage des rues » avec environ 50 élèves, suivie du tri des déchets, pesage, reportage photo. Intervention en séance de bilan avec les élèves.



- ❖ Opération « nettoyons la nature » avec la MFR (La Sauve) 26/9

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

En 2017 le SEMOCTOM a bénéficié d'un soutien financier au titre des actions de sensibilisation de CITEO de :

85 605.76 €

4.4 LES ÉCO-MANIFESTATIONS

Le SEMOCTOM a accompagné en 2017 de nombreuses manifestations culturelles et sportives, (cf Annexes 16 et 17 « Manifestations 2017 » et « Estimation des résultats ») en apportant son soutien logistique pour la collecte sélective des déchets. Ces manifestations ont aussi été l'occasion de proposer aux habitants d'élargir leurs pratiques du tri des matériaux à recycler en dehors de leur domicile.

DESCRIPTIF DES MODALITÉ DE PARTICIPATION

Actualisation et amélioration des outils existants : convention de prêt pour la mise à disposition des bacs, fiches de planning des opérations (livraisons, collectes, enlèvements des bacs par les services techniques).

Utilisation de gobelets et de vaisselles réutilisables très apprécié par tout le monde.

Tenue d'un outil de suivi destiné à évaluer le besoin en volume et quantité de conteneurs lors des manifestations d'envergure.

Mise à disposition de bacs fonctionnels pour les festivals et suffisants pour faire face à des manifestations importantes jusqu'à 8 000 personnes.

Des opérations de pesées permettant de recueillir des données objectives et de bâtir de nouveaux outils de suivi.



Le syndicat conduit sur son territoire un programme d'actions visant à réduire les quantités de déchets collectés.

5.1 LE COMPOSTAGE

5.1.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le SEMOCTOM a acheté **713 composteurs individuels de jardin** de 320 litres avec bio-seaux et aérateurs pour un montant total de **34 206.88 € TTC**. Ce sont **642** nouveaux foyers qui compostent, soit **26,39%** des foyers.



A L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE (cf Annexe 13 bis)

Les communautés de communes ayant le meilleur taux de foyers qui compostent, sont :

- La **Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers (29,37%** : 2 682 foyers équipés sur 9 131)
- La **Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (29,09%** ; 2 589 foyers équipés sur les 8 900).
- La **communauté de Communes de Castillon Pujols (26,92%** ; 503 foyers équipés sur les 1869).

A L'ÉCHELLE COMMUNALE (cf Annexe 13)

Les communes enregistrant les meilleurs taux d'équipement sont :

- La commune de **DONZAC** (taux d'équipement de **50,49%**) ; 28 foyers équipés sur 55 foyers au total.
- La commune de **NAUJAN et POSTIAC (38,85%** ; 98 foyers sur les 252 foyers).
- La Commune d'**ARBIS (37,46%** ; sur les 125 foyers de la commune, 45 sont équipés de composteurs du SEMOCTOM).

Au total sur le territoire du SEMOCTOM, **13 066** composteurs ont été distribués. Ce sont au moins **27 841** habitants qui utilisent un composteur distribué par le SEMOCTOM.

Il est à noter que l'entrée au 1^{er} janvier 2018 de la commune de LIGNAN de BORDEAUX comme 86^{ème} commune du SEMOCTOM a été l'occasion en décembre 2017, d'équiper les habitants de cette commune en conteneurs et en composteurs. 110 foyers (220 habitants) de cette commune compostent désormais avec des composteurs distribués par le SEMOCTOM.

Les retours des pesées réalisées par les foyers volontaires (population/2,2) indiquent une moyenne de quantités détournées de la poubelle de **58 kg/an et par habitant**. Sur cette base, le total détourné peut être estimé à **1 615 tonnes/an sur le territoire du SEMOCTOM**.

Extrapolé ce chiffre à la totalité de la population du SEMOCTOM, la quantité de déchets fermentescibles qui pourrait être détournée de la poubelle serait proche de **6 120 tonnes** par an.



Afin de renforcer le développement du compostage sur le territoire, le SEMOCTOM a organisé une distribution gratuite de compost sur la déchèterie de Saint-Léon le 22 avril 2017.

Total distribué : **21 Tonnes**



5.1.2 LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Depuis 2010, le SEMOCTOM accompagne les initiatives des habitants ou des communes qui souhaitent organiser des zones collectives de compostage.

A ce jour 65 foyers utilisent un dispositif de compostage partagé, ils détournent près de 12 tonnes de biodéchets (5,7 tonnes de déchets fermentescibles des ménages + 6 tonnes de broyats de branches).

Ces 9 zones suivies par des habitants, les techniciens des communes et par des agents spécialistes du compostage du service « prévention des déchets » du SEMOCTOM, permettent à des résidences et des habitants de centre-bourg de valoriser localement une partie de leurs biodéchets.



5.1.3 LE COMPOSTAGE DE GROS VOLUME DE PROXIMITÉ

Cette action concerne les cantines scolaires et les entreprises qui produisent des quantités importantes de déchets fermentescibles.

Le changement législatif en cours sur l'utilisation des sous-produits animaux de classe 3 (SPAn3) dans les composteurs de gros producteurs limite le développement actuel de ce type de compostage. Le dispositif proposé aux gros producteurs de déchets a permis à un restaurant du territoire de valoriser les déchets de préparation de près de 19000 repas en 800L de compost sur une année soit un détournement pour cet établissement de 4,75 tonnes de fermentescibles sur une année.

5.2 LE BROYAGE DES BRANCHAGES DES HABITANTS ET DES COMMUNES

Le service de broyage des branchages des habitants et des communes tend à soutenir cette démarche en permettant d'améliorer la qualité du compost (éléments ligneux), garant d'une utilisation pérenne du composteur. Cette action promeut une gestion « sur place » des déchets et le renforcement de la politique de communication de proximité avec les usagers en démultipliant les occasions de les rencontrer.



BILAN 2017

Volume de déchets verts broyés (en m ³)	Quantité de broyats (en tonne)	Nombre d'administrés ou de collectivités servies	Nombre d'interventions facturées
986	186	1990	217

Les administrés récupèrent le broyat de leurs branches pour du paillage et améliorer leur compostage domestique.

Les collectivités laissent in-situ le broyat sur le lieu de production des déchets verts ou utilisent le broyat produit pour des aménagements urbains à proximité.

En avril 2017, une enquête sur les besoins en broyat et en service de broyage a été engagée par le SEMOCTOM auprès des communes adhérentes en liaison avec la loi zéro phytosanitaire. Le plan d'actions, élaboré grâce au questionnaire à toutes les communes adhérentes du SEMOCTOM se décline sur 4 axes :

- Broyage des déchets verts sur des plateformes de stockage communales** pour fournir du « broyat de branches » qui sera **utilisé sur la commune en aménagement paysager ou urbain** (chemin piéton, parking, paillage...)
- Broyage des déchets verts à domicile par une structure d'insertion** afin de développer les pratiques de paillage et alimenter les composteurs pour nourrir les sols et maintenir l'humidité.
- Incitation au remplacement des essences végétale à pousse rapide.**
- Formation à la gestion intégrée des déchets verts** ouverte aux élus, aux services techniques des communes adhérentes

L'objectif est de diminuer de 2000 tonnes les déchets verts dans nos déchèteries en fournissant autant de broyats de branches aux services techniques des communes pour une utilisation locale. Cette action s'inscrit dans les objectifs de l'économie circulaire en encourageant les habitants à utiliser leur broyat.

5.3 LA RÉCUPÉRATION TEXTILES USAGÉS

La collecte des vêtements usagés est réalisée par l'association SUD-OUEST COLLECTE dans le cadre d'un marché public en 2017.

Le prestataire vient régulièrement vider les « **Box Textiles** », bornes d'apports volontaires implantées sur les communes. Une fois déposés dans les bornes, vêtements, accessoires et chaussures arrivent en centre de tri. La matière est triée puis dirigée vers différentes filières de valorisation selon sa qualité :

Le réemploi ou la fripe : ce système marchand consiste en un premier temps à récupérer les plus belles pièces pour les valoriser en l'état via des réseaux de boutiques, de fripiers, ou d'associations caritatives en France et à l'étranger. La qualité dite « Export » regroupe des vêtements réutilisables en l'état qui sont exportés vers des pays d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Asie où le vêtement de seconde main constitue un réel marché.

La valorisation matière : les vêtements et les linges de maison faits de coton ou de matières absorbantes sont destinés à être découpés en chiffons d'essuyage. Ces chiffons sont ensuite utilisés pour les travaux salissants dans les industries automobiles, pétrochimiques ou mécaniques. Les vêtements plus abîmés et fabriqués à base de fibres peuvent être recyclés en de nouvelles fibres via le procédé « d'effilochage ». L'effiloché obtenu est utilisé pour la conception de différents types de feutres trouvant des applications dans les géotextiles, les tapis ou l'isolation phonique et thermique dans les industries automobiles et du bâtiment.

La valorisation énergétique : les déchets ne pouvant être valorisés, tels que les boutons et les tirettes sont broyés et réduits à l'état de poussière, destinés à la production d'énergie en incinérateur. Les poussières de textile sont quant à elles utilisées en tant que base carton en papeterie.



Au total, **86 conteneurs** de récupération des vêtements usagés sont installés sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ce dispositif s'inscrit dans une démarche de développement durable en participant à la diminution des ordures ménagères résiduelles, au réemploi et au recyclage.

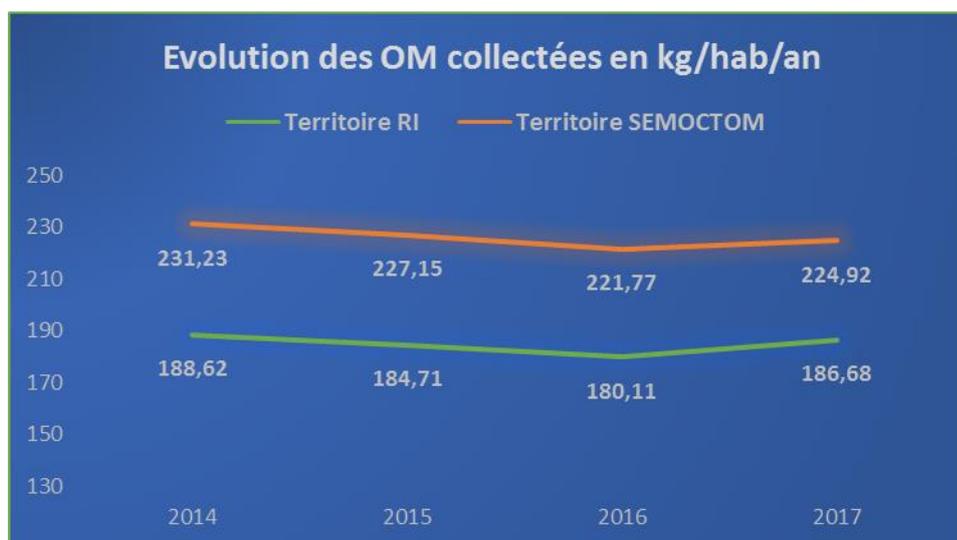
Année	Total conteneurs	Total population	Total tonnes	Kg/an/hab
2016	86	104 122	386	3.70
2017	86	105511	297	2.82

5.4 LA REDEVANCE INCITATIVE

Chaque foyer est facturé en fonction du nombre de fois que le bac à ordures ménagères résiduelles est présenté à la collecte. Le « Web usagers » sur le site internet du SEMOCTOM permet à l'usager de consulter son nombre de levées et/ou de régler en ligne ses factures. L'année 2017 a été marquée par un changement majeur concernant la redevance incitative :

L'application de la Loi NOTRe a entraîné la dissolution de la CDC du Vallon de l'Artolie dont les 9 communes ont été rattachées à la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers (pour Tabanac, Le Tourne, Langoiran), à la CDC du Créonnais (pour Capian, Villenave de Rions, Cardan) et à la CDC de Podensac (pour Lestiac-sur Garonne, Paillet et Rions).

Ce redécoupage territorial a eu pour conséquence de réduire à 3 le nombre de communes concernées par la redevance incitative (Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions). Les 6 autres communes sont repassées à la TEOM.



Le secteur des 3 communes en RI présente des ratios en ordures ménagères résiduelles inférieurs à la moyenne globale du syndicat (187 kg/an/hab au lieu de 225 kg/an/hab) : - 38 kg/an/hab soit - 17,20 %.

Dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui prévoit un déploiement de la tarification incitative à 15 millions d'habitants en 2020 puis 25 millions en 2025, le SEMOCTOM a organisé une réunion d'information à destination des élus sur les « Tarifications Incitatives » (RI pesée/levée, TEOMI) le **lundi 12 juin 2017** à Targonnac.



5.5 LE PROGRAMME D'ACTIONS « TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET-ZÉRO GASPILLAGE »

RAPPEL DES OBJECTIFS POUR 2019



BILAN ANNÉE 2017



L'action du SEMOCTOM s'articule autour des 3 axes suivants :

Axe 1 – Animer le projet et mobiliser les acteurs

Le Comité de Pilotage dont le rôle est de définir les orientations globales du projet, de valider les propositions des groupes de travail et de suivre l'état d'avancement des actions sur le territoire s'est réuni le 3 novembre 2017.

Le Comité Technique, chargé d'assurer le bon déroulement du programme d'actions s'est tenu 1^{er} février 2017 : bilan de l'année 1, calendrier des ateliers, Eco-Défis (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), étude collecte des déchets fermentescibles.

Afin de mobiliser les acteurs et les partenaires du territoire et de co-construire le programme d'actions du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le SEMOCTOM a organisé différents ateliers thématiques basés sur les 7 piliers de l'économie circulaire.

- **Atelier 1** : Approvisionnement durable / Consommation responsable (**réunion du 16 mars 2017**)
- **Atelier 2** : Ecologie industrielle et territoriale / Eco-conception / Economie de la fonctionnalité (**réunion du 15 février 2017**)
- **Atelier 3** : Allongement de la durée d'usage / Recyclage / valorisation (**réunions du 14 juin et 8 mars 2017**)

Atelier 1



Axe 2 – Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource

- ❖ Le SEMOCTOM est intervenu en juin et en septembre sur 5 marchés (Salleboeuf, Tresses, Saint-Loubès, Camblanes-et-Meynac et Branne pour distribuer aux usagers des cabas pliables et des pochons en coton réutilisables pour les fruits et légumes.



- ❖ Le SEMOCTOM promeut les commerces qui s'engagent dans la vente sans emballage

« TOUS EN BOITES »

Afin de réduire la consommation d'emballage jetable, le SEMOCTOM a réfléchi à une opération de sensibilisation du grand public avec le concours des petits commerçants du territoire.

Le SEMOCTOM va concevoir un autocollant à apposer sur les vitrines des commerçants volontaires indiquant qu'ils acceptent de servir directement dans les contenants réutilisables de leurs clients.

Les partenaires : les membres du collectif « Saint loubès en transition », sont déjà engagés dans cette démarche. Les diverses rencontres tout au long de l'année 2017 ont conduit à une volonté de porter le projet ensemble sur la zone de Saint Loubès. Ce qui permettrait au SEMOCTOM d'avoir un ancrage / relais local plus fort sur cette partie du territoire

2017 : Réflexion commune avec « Saint Loubès en transition »

- ❖ Un partenariat est en cours avec la Chambre de Commerces et d'Industries de Bordeaux (CCI).

De nombreuses rencontres ont jalonné l'année 2017 afin de définir le contenu et les modalités du partenariat entre le SEMOCTOM et la CCI en vue de réaliser un Programme d'étude, d'animation et d'accompagnement pour déployer les projets d'économie circulaire sur le territoire avec les entreprises.

- ❖ Des rencontres ont eu lieu avec les clubs d'entreprises :
 - Club des entreprises des Portes de l'Entre-deux-Mers le 28 février 2017
 - Club des entreprises d'Artigues-près-Bordeaux le 10 mars 2017

Axe 3 – Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux

Le SEMOCTOM réalise un suivi (évolution des quantités et des coûts) des différents flux de déchets, renforce l'information des entreprises (redevance spéciale) et les actions de terrain, répond aux enquêtes sur les flux et les coûts, restitue des coûts et performances dans SINOE Déchets, met à disposition sur le site internet du rapport du syndicat sur le Service Public de Gestion des Déchets, met à jour sur le site OPTIGEDE les fiches actions...

5.6 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ACTION STOP-PUB



Cette action demeure une des actions phares de réduction des déchets. Lors des distributions de bacs à ordures ménagères, de composteurs ou de bacs de tri, la distribution d'autocollants a été systématisée.

La mise à disposition dans les mairies, communautés de communes, médiathèques et autres lieux publics complète le dispositif de distribution.

L'évaluation de cette action faite par le SEMOCTOM sur une zone témoin (1261 foyers) montre que le taux d'équipement est de **23,1%**.

Cette action évite la production annuelle de papier de **4,34 kg par habitant ou 457 tonnes**.

PRÉVENTION EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont des lieux de sensibilisation pour les usagers du territoire. Durant la semaine du développement durable (en mai) et la semaine européenne de réduction des déchets (en novembre), des actions ont été conduites autour des thématiques suivantes :

La gestion des déchets verts et le compostage des déchets

- Ateliers pour « Réussir son compost » avec la diffusion de la plaquette « la recette d'un compost réussi » et le kit de compostage du SEMOCTOM
- Broyage des branches pour le paillage des massifs et amélioration du compostage
- Sensibilisation sur les essences à pousser plus lente.

Prévention quantitative et qualitative des Déchets dangereux des ménages

- Récupération des déchets dangereux diffus dans les armoires sécurisées
- Information sur les alternatives à l'utilisation des produits à l'origine de ces déchets : distribution du guide « l'entretien écologique de la maison » en utilisant des produits moins nocifs et d'autres techniques

Le réemploi-la réutilisation et la réparation

- Diffusion d'un annuaire des entreprises de la réparation élaboré en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.
- Développement des espaces de récupération d'objets réutilisables en déchèterie : « zones de gratuités » (3 demi-journées par mois en hiver et 3 journées en été).

Initié en novembre 2014, le SEMOCTOM a développé des « Zones de gratuité » sur les déchèteries de Saint-Léon et de Saint Germain du Puch et depuis le **28 novembre 2017** sur la déchèterie de Béguey : « ce qui ne plaît plus ou ne sert plus, peut encore être utile à un autre ». Ces zones de réemploi sont ouvertes et animées lors des semaines européennes du développement durable (mai) et de la réduction des déchets (novembre), le premier mardi du mois pour la zone de Saint-Germain du Puch, le premier mercredi du mois pour celle de Saint Léon et le dernier mardi du mois pour la zone de Béguey. Des zones de réemploi journalières sur les déchèteries de Tresses, Saint-Caprais et Saint-Loubès complètent le dispositif. Lors des ouvertures, les administrés sont invités à récupérer ou à déposer les objets en état de fonctionnement. Sur rendez-vous ces zones peuvent être ouvertes afin de collecter les objets.

Au total en 2017 sur les 45,5 journées d'ouverture, ce sont près de **1170 personnes** qui ont été accueillies sur les 3 zones de réemploi.

BILAN 2017 : quantités détournées en tonnes

- Zone de gratuité de Saint-Léon : 3,6 tonnes
- Zone de gratuité de Saint-Germain-du-Puch : 1,8 tonnes
- Zone de gratuité de Béguey : 0,4 tonnes



- Zone de réemploi journalière de Saint-Caprais : 1,5 tonnes
- Zone de réemploi journalière de Saint-Loubès : 0,6 tonnes
- Zone de réemploi journalière de Tresses : 0,6 tonnes

Total : **8.5 tonnes**



Le SEMOCTOM a accompagné de nombreuses manifestations (cf annexe 14 et 15 « Manifestations 2017 et estimation des résultats ») :

Mise à disposition gratuite d'un « kit de tri »

- Dimensionnement des collecteurs de déchets

Information sur les solutions permettant de réduire la production de déchets :

- Utilisation de gobelets réutilisables (Conseil Départemental de la Gironde pour la mise à disposition de gobelets « gratuitement » : livraison lavage et récupération)
- Boisson en fût et vente au verre (élimination des canettes et bouteilles individuelles)
- Diffusion du « Guide pour les manifestations responsables » téléchargeable sur le site www.semocotom.com

Le SEMOCTOM a mis en place un dispositif spécifique d'accompagnement (Société AREMACS) sur le circuit de Faleyras.

ACTION « RÉDUCTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Le SEMOCTOM continue à sensibiliser les entreprises du territoire et développe un partenariat avec elles afin de réduire les déchets, mais aussi leur facture de redevance spéciale en leur apportant des solutions concrètes. Le Protocole d'Intervention se développe de la manière suivante :

- Audit déchets des entreprises
- Identification des gisements problématiques
- Mise en place de solutions de réduction de la production de déchets
- Mise en place d'une meilleure collecte des déchets dans tous les services

La législation, depuis 1^{er} janvier 2016, oblige les entreprises produisant plus de 10 tonnes/an de biodéchets à les faire valoriser soit par compostage soit par méthanisation.

OUTILS DE SENSIBILISATION POUR LES DIFFÉRENTS PUBLICS ET LES COLLECTIVITÉS

Intervention en milieu scolaire et périscolaire : sur la réduction et la valorisation des déchets et le compostage. Le service se déplace et accueille des scolaires toute l'année. 20 journées ont été consacrées à ce type d'intervention par deux agents.

Intervention dans les manifestations des collectivités :

De plus en plus sollicité pour intervenir dans les événements mettant en avant les gestes permettant de réduire les déchets des communautés de communes et des communes en co-animation, le SEMOCTOM tente de répondre aux invitations (stand SEMOCTOM à Haux...).



**Bilan du PLPDMA
en kg/an/hab 2016-2017
(gravats des particuliers inclus) :**

+ 2.05 %

6.1 ORGANIGRAMME DU SEMOCTOM



Après 33 ans de service, Monsieur Bernard CAILLAUD, chef d'atelier est parti à la retraite le 28 avril 2017.



Cette synthèse des données du rapport annuel sur l'état de de la collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2017. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales par extraction des données transmises en 2018 par la collectivité au Centre de Gestion de la Gironde.

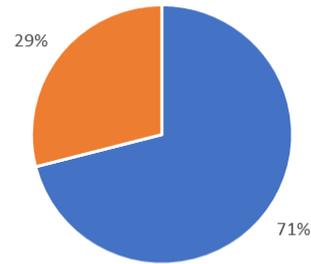
6.2 EFFECTIFS

➔ 123 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- 87 fonctionnaires
- 36 contractuels sur emploi permanent et non permanent

➔ Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 1 agent contractuel permanent en CDI
- ⇒ 3 agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 88 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels



■ Fonctionnaires ■ Contractuels sur emplois permanents et non permanents

➔ 120,4 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017

- 88,6 fonctionnaires
- 31,8 contractuels permanent et non permanent

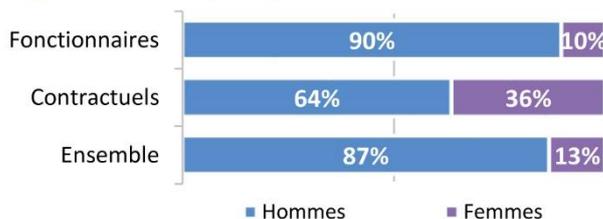
**219 183 heures
rémunérées en 2017**

6.3 CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

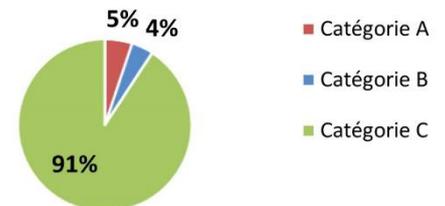
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	9%	27%	11%
Technique	90%	73%	88%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	1%		1%
AOTM			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



➔ Répartition des agents par catégorie

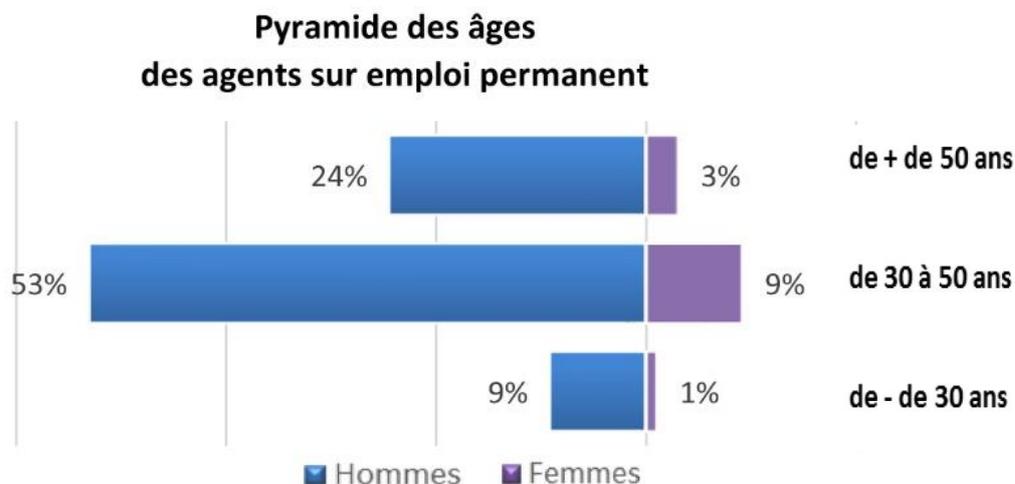


➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	81%
Adjointes administratifs	6%
Attachés	3%
Agents de maîtrise	3%
Rédacteurs	2%

6.4 PYRAMIDE DES ÂGES

La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 44 ans.



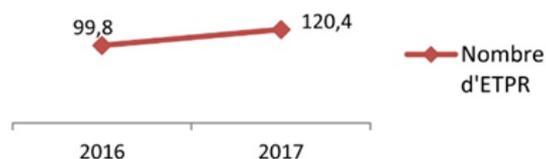
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

6.5 MOUVEMENTS

➔ Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose la collectivité

Hausse de 21% des ETPR entre 2016 et 2017



➔ En 2017, 21 arrivées d'agents sur emploi permanent, et 10 départs

Emplois permanents	
Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
87 agents	98 agents
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017	

Total : + 12,6 %

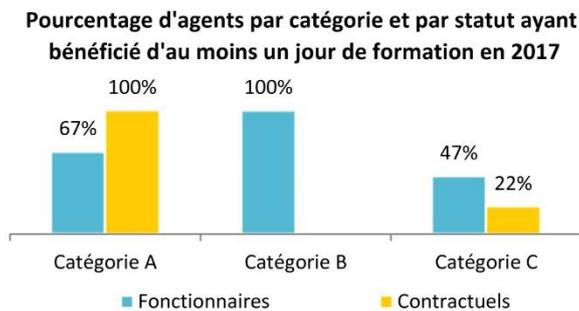
6.6 BUDGET ET RÉMUNÉRATIONS

➔ Les charges de personnel représentent 38,38 % des dépenses de fonctionnement

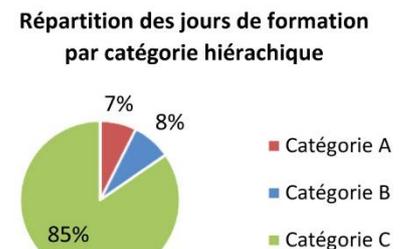


6.7 FORMATIONS

➔ En 2017, 48,0% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour



➔ 339 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2017



➔ 53 718 € ont été consacrés à la formation en 2017

Répartition des dépenses de formation par organisme

CNFPT	24 %
Autres organismes	63 %
Frais de déplacement	13 %

Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :
> 3,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	21%
Autres organismes	79%

6.8 PROMOTIONS

➔ 65 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 16 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 48 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 10 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

6.9 ABSENTÉISME

➔ En moyenne, 23,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,99%	1,89%	4,64%	4,25%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,37%	1,89%	5,87%	4,25%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,50%	1,89%	5,98%	4,25%

6.10 ACCIDENTS DU TRAVAIL

➔ 15 accidents du travail déclarés au total en 2017

- 12 % d'accidents du travail
- En moyenne, 24 jours d'absence consécutifs par accidents du travail

6.11 HANDICAP

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

- 5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent
- 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Soit 4.76 % des effectifs

6.12 ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	2 544 €
Montant moyen par bénéficiaire	116 €

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

6.13 RELATIONS SOCIALES

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2017
Aucun jour de grève recensé en 2016

➔ Comité Technique Local

2 réunions en 2017 dans la collectivité
3 réunions du CHSCT

6.14 PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

➔ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2017

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2017
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2017

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

➔ Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicale s + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %



1978 : Création administrative du SEMOCTOM (Syndicat d'Etudes)

29 décembre 1978 : Constitution d'une Union des Syndicats d'Etudes de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères regroupant les syndicats intercommunaux d'études pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des cantons de BRANNE, CADILLAC, CREON et TARGON.

Cette Union de syndicats a pour mission de rechercher les meilleures solutions pour collecter et éliminer les déchets et a pour objet l'étude d'optimisation des circuits de collecte sur la totalité du secteur de l'Entre-deux-Mers Ouest.

1980 Création du SEMOCTOM

28 janvier 1980 : Arrêté préfectoral portant création du S.E.M.O.C.T.O.M

Transformation de l'Union des Syndicats d'Etudes en Union des Syndicats de travaux et d'exploitation sous la dénomination suivante : « Union des Syndicats de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (S.E.M.O.C.T.O.M.) ».

Cette Union de syndicats a pour objet :

- la collecte des ordures ménagères,
- les collectes sélectives,
- la construction d'une usine de traitement par broyage, des ordures ménagères avec compostage sur le territoire de Saint-Léon,
- l'exploitation de cette usine,
- la commercialisation des produits

1981 Création d'un logo SEMOCTOM 1981



Janvier 1981 : Création du « 5^{ème} canton » : association des communes de Tresses, Beychac-et-Cailleau, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Loubès = 82 communes

1^{er} janvier 1981 : Collecte des ordures ménagères effective sur les 82 communes adhérentes au syndicat

- La Société des Transports Mixtes Bordelais (S.T.M.B) intervient sur 60 communes
- L'Entreprise ROYERE et Fils collecte 8 communes
- L'Entreprise CHASSAIGNE collecte 13 communes
- L'Entreprise BELLOT collecte 1 commune

Mise en place de la Redevance Générale sur le Canton de Targon

1982 Début des travaux de construction de l'usine de traitement des ordures ménagères de Saint-Léon

1983

31 janvier 1983 : Inauguration de l'usine de Saint-Léon

Exploitation de l'usine

- de 1983 à 1985 : gestion en régie
- du 1^{er} juillet 1985 au 31 janvier 1993 : gestion par la Société TRIGA
- du 1^{er} février 1993 au 1^{er} février 2001 : gestion par la Société NOVERGIE



1^{er} février 1983 : Service de ramassage en régie directe (le SEMOCTOM organise directement la collecte pour une partie de son territoire)

1985

1ères collectes sélectives du verre en apports volontaires

1986

- Adhésion de la commune de GREZILLAC au SEMOCTOM
- Création d'un Garage destiné à abriter les véhicules assurant le ramassage des déchets



1987

1ères collectes sélectives du papier en apports volontaires

1988

Adhésion du SEMOCTOM au Centre de Gestion (suivi des carrières des agents territoriaux)

1989

- Adhésion de la commune de SAINT-AUBIN-de-BRANNE au SEMOCTOM
- Collectes sélectives des emballages plastiques en apports volontaires

1990

Adhésion de la commune de FRONTENAC au SEMOCTOM

→Périmètre du SEMOCTOM = 85 communes

1997

- Ouverture de la déchèterie de Saint-Léon
- Evacuation des matériaux de la déchèterie de Saint-Loubès (gestion communale)

1999

- Collecte en porte à porte des matériaux recyclables et du verre sur les communes de Saint-Loubès et de Tresses (les habitants sont équipés de caissettes)
- Création du Pré-Centre de Tri à Saint-Léon
- Ouverture de la déchèterie de Béguey

2000

- Collecte en porte à porte des matériaux recyclables et du verre sur les communes de Cadillac et de Carignan de Bordeaux
- Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Beychac-et-Caillau (les habitants sont équipés de conteneurs à couvercle jaune)

2001

1^{er} février 2001 : Arrêt de l'usine de traitement des ordures ménagères de Saint-Léon

Ouverture de la déchèterie de Saint-Caprais-de-Bordeaux

2002

- Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Camblanes-et-Meynac
- Dissolution des syndicats cantonaux
- Transfert de compétences « Collecte et Traitement des déchets » des communes vers les Communautés de Communes puis au SEMOCTOM :

ANNÉE 2002 :

18/06/02 : CDC du Créonnais

31/07/02 : CDC de l'Entre-deux-Mers-Ouest

17/09/02 : CDC du Secteur de Saint-Loubès

03/10/02 : CDC du Vallon de l'Artolie

12/12/02 : CDC de Targon

19/12/02 : CDC des Coteaux Bordelais

21/12/02 : CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers

ANNÉE 2003 :

27/06/03 : CDC du Libournais

22/12/03 : CDC des Coteaux de Garonne

ANNÉE 2004 :

21/06/04 : CDC du Pays de Sauveterre de Guyenne

ANNÉE 2005 :

27/10/05 : CDC du Sud du Libournais

ANNÉE 2006 :

07/10/06 : CDC du Brannais

2003

- Ouverture de la déchèterie de Tresses et inauguration officielle le 26 avril 2003
- Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Créon

2005

- Nouveau logo SEMOCTOM 
- Achat du terrain de la déchèterie de Saint-Loubès et réhabilitation du site
- Extension des bureaux administratifs à Saint-Léon

2006

- Ré-ouverture de la déchèterie de Saint-Loubès et inauguration officielle le 27 octobre 2006
- Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Tabanac (4 avril 2006) avec une fréquence de collecte 1 fois tous les 15 jours, qui sera appliquée ensuite sur toutes les communes

2007

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Baurech (15 novembre 2007), Latresne (1^{er} décembre 2007), de Quinsac (1^{er} septembre 2007), de Capian (1^{er} juin 2007), de Le Tourne et de Lestiac sur Garonne (1^{er} juillet 2007)

2008

- Ouverture du Centre de Transfert de Saint-Léon et inauguration officielle le 15 septembre 2008
- Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Cambes (16 octobre 2008), Cénac (13 octobre 2008), de Saint-Caprais de Bordeaux (1^{er} janvier 2008), de Langoiran (14 octobre 2008) et de Paillet (17 octobre 2008)
- Etude pour la mise en place d'une Redevance Incitative sur la CdC du Vallon de l'Artolie

2009

- Ouverture de la déchèterie de Saint-Germain-du-Puch le 8 septembre 2009 et inauguration officielle le 26 octobre 2009
- Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Béguey (14 mai 2009), de Loupiac (22 mai 2009), de Sadirac (7 mai 2009), de Fargues St Hilaire (19 novembre), de Bonnetan (20 novembre 2009), de Branne, de Cabara, de Madirac, de Naujan et Postiac et de Salleboeuf (26 novembre 2009), de Saint Aubin de Branne (27 novembre 2009).
- Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Commune de PAILLET

2010

- Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Donzac, Gabarnac, Laroque, Monprimblanc, Omet (12 mars 2010), Saint-Sulpice et Cameyrac, (23 avril 2010), Blésignac, Camarsac, Daignac, Dardenac, Tizac de Curton (30 avril 2010), Camiac et Saint-Denis, Saint-Quentin de Baron (3 juin 2010), Espiet, Grézillac, Guillac, Lugaingnac (10 juin 2010), Nérigean (23 juin 2010), Saint-Germain du Puch (30 juin 2010), Arbis, Escoussans, Gornac, Mourens, Saint-Pierre de Bat (20 octobre 2010), Cardan, Villenave de Rions (27 octobre 2010), Baigneaux, Bellebat, Cantois, Martres, Montignac, Saint-Genis du Bois (28 octobre 2010), Ladaux, Targon (22 novembre 2010) Bellefond, Cessac, Courpiac, Frontenac, Lugasson (26 novembre 2010), Faleyras, Romagne, Soullignac (2 décembre 2010),
- Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME pour 5 ans et mise en place de la prestation de broyage des déchets verts des habitants et des communes.

2012

- Début de la collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Haux et Loupes (22 février 2012), Saint-Genès-de-Lombaude (7 mars 2012)
- Inauguration du nouveau Pôle Technique du SEMOCTOM à Saint-Léon (10 octobre 2012)
- Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés d'une partie de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (Bonnetan, Camarsac, Fargues-Saint-Hilaire, Salleboeuf)

2013

- Nouveau logo SEMOCTOM



- **1^{er} janvier 2013** : Fusion de la CDC du Brannais et de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers-Ouest en CDC du Brannais

- Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la fin de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (Carignan de Bordeaux, Pompignac, Tresses)

2014

- **1^{er} janvier 2014** :

Mise en place de la redevance incitative sur la communauté de communes du Vallon de l'Artolie

La commune de Croignon, membre de la Communauté de Communes du Créonnais, a rejoint celle des Coteaux bordelais

- Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés des Communautés de Communes du canton de Targon, des Portes de l'Entre-deux-Mers et de la commune de Croignon
- Ouverture de la zone de gratuité sur la déchèterie de Saint-Léon (novembre)

2015

- Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Communauté de Communes du Créonnais et du Sauveterrois (Mourens et Gornac)
- Incendie du centre de transfert (22 juillet 2015)
- Fin du Programme Local de Prévention des Déchets (31 octobre 2015)
- Le SEMOCTOM est lauréat du Territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »
- Ouverture de la zone de gratuité sur la déchèterie de Saint-Germain-du-Puch (novembre)

2016

- Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Communauté de Communes du Brannais, du Sud-Libournais et des Coteaux de Garonne
- Reconstruction du centre de transfert après l'incendie en 2015
- Signature avec l'ADEME du CODEC (Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire) le 9 septembre 2016 dans le cadre du Territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

2017

- Loi NOTRe : fusion des intercommunalités (8 entités au lieu de 11)
Eclatement de la CDC du Vallon de l'Artolie : 3 communes sont restées à la RI (Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions) et 6 sont passées à la TEOM (Tabanac, Le Tourne, Langoiran, Capian, Cardan et Villenave de Rions)
- Ouverture de la zone de gratuité sur la déchèterie de Béguey (novembre)
- Mise en place de zones de réemploi journalières sur les déchèteries de Saint-Caprais-de-Bordeaux, Saint-Loubès et de Tresses
- Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Communauté de Communes du secteur de Saint-Loubès et de Lignan-de-Bordeaux
- Interdiction des professionnels sur la déchèterie de Saint-Caprais-de-Bordeaux

• Arbis	276 hab	• Espiet	778 hab	• Paillet	1224 hab
• Baigneaux	428 hab	• Faleyras	423 hab	• Pompignac	2987 hab
• Baron	1155 hab	• Fargues Saint Hilaire	3030 hab	• Quinsac	2145 hab
• Baurech	811 hab	• Frontenac	772 hab	• Rions	1570 hab
• Béguey	1166 hab	• Gabarnac	356 hab	• Romagne	450 hab
• Bellebat	234 hab	• Genissac	1942 hab	• Sadirac	4161 hab
• Bellefond	231 hab	• Gornac	411 hab	• Saint Aubin de Branne	350 hab
• Beychac et Cailleau	2156 hab	• Grézillac	717 hab	• Saint Caprais de Bordeaux	3223 hab
• Blésignac	322 hab	• Guillac	171 hab	• Saint Genes de Lombaud	364 hab
• Bonnetan	916 hab	• Haux	810 hab	• Saint Genis du Bois	91 hab
• Branne	1278 hab	• La Sauve	1531 hab	• Saint Germain du Puch	2145 hab
• Cabara	564 hab	• Ladaux	198 hab	• Saint Léon	341 hab
• Cadillac*	2803 hab	• Langoiran	2171 hab	• Saint Loubès	9454 hab
• Camarsac	983 hab	• Laroque	285 hab	• Saint Pierre de Bat	318 hab
• Cambes	1451 hab	• Latresne	3577 hab	• Saint Quentin de Baron	2464 hab
• Camblanes et Meynac	2964 hab	• Le Pout	596 hab	• Saint Sulpice et Cameyrac	4679 hab
• Camiac et Saint Denis	365 hab	• Le Tourne	812 hab	• Salleboeuf	2444 hab
• Cantois	232 hab	• Lestiac Sur Garonne	581 hab	• Soullignac	434 hab
• Capian	694 hab	• Loupes	733 hab	• Tabanac	1071 hab
• Cardan	491 hab	• Loupiac	1114 hab	• Targon	2047 hab
• Carignan de Bordeaux	3824 hab	• Lugaignac	476 hab	• Tizac de Curton	320 hab
• Cénac	1862 hab	• Lugasson	295 hab	• Tresses	4765 hab
• Cessac	192 hab	• Madirac	226 hab	• Villenave de Rions	313 hab
• Courpiac	122 hab	• Martres	117 hab		
• Créon*	4715 hab	• Monprimblanc	290 hab		
• Croignon	631 hab	• Montignac	162 hab		
• Cursan	624 hab	• Moulon	988 hab		
• Daignac	485 hab	• Mourens	384 hab		
• Dardenac	84 hab	• Naujan Et Postiac	555 hab		
• Donzac	122 hab	• Nerigean	840 hab		
• Escoussans	334 hab	• Omet	296 hab		

TOTAL : 105 511 habitants

Cadillac*

(centre-bourg : 481 hab ; périphérie : 2322 hab)

Créon*

(centre-bourg : 690 hab ; périphérie : 4025 hab)

Collectes	Ordures ménagères ●		Tri ●		Verre ●	
	fréquences	jours	fréquences	jours	mode	fréq / jour
ARBIS	1	Mardi	0,5	Mercredi	PAV	-
BAIGNEAUX	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
BARON	1	Mercredi	0,5	Mercredi	PAV	-
BAURECH	1	Mercredi	0,5	Jeudi	PAV	-
BEGUEY	1	Vendredi	0,5	Vendredi	PAV	-
BELLEBAT	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
BELLEFOND	1	Mercredi	0,5	Vendredi	PAV	-
BEYCHAC-ET-CAILLAU	1	Lundi	0,5	Jeudi	PAV	-
BLESIGNAC	1	Vendredi	0,5	Vendredi	PAV	-
BONNETAN	1	Mercredi	0,5	Vendredi	PAV	-
BRANNE	1	Mardi	0,5	Jeudi	PAV	-
CABARA	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
CADILLAC (<i>Bourg</i>)	2	Lundi et Vendredi	1	Mercredi	PAV	-
CADILLAC (<i>Périphérie</i>)	1	Lundi	0,5	Mercredi	PAV	-
CAMARSAC	1	Mercredi	0,5	Vendredi	PAV	-
CAMBES	1	Mardi	0,5	Jeudi	PAV	-
CAMBLANES-ET-MEYNAC (<i>Ouest</i>)	1	Lundi	0,5	Mercredi	PAV	-
CAMBLANES-ET-MEYNAC (<i>Est</i>)	1	Jeudi	0,5	Mercredi	PAV	-
CAMIAAC-ET-SAINT-DENIS	1	Mardi	0,5	Jeudi	PAV	-
CANTOIS	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
CAPIAN	1	Mercredi	0,5	Mercredi	PAP	0,25 / Mercredi
CARDAN	1	Mercredi	0,5	Mercredi	PAV	-
CARIGNAN-DE-BORDEAUX	1	Lundi	0,5	Vendredi	PAP	0,25 / Mercredi
CENAC	1	Jeudi	0,5	Lundi	PAV	-
CESSAC	1	Mercredi	0,5	Vendredi	PAV	-
COURPIAC	1	Mercredi	0,5	Vendredi	PAV	-
CREON (<i>Centre</i>)	2	Lundi et Jeudi	0,5	Mardi	PAV	-
CREON (<i>Nord</i>)	1	Lundi	0,5	Mardi	PAV	-
CREON (<i>Sud</i>)	1	Jeudi	0,5	Mardi	PAV	-
CROIGNON	1	Mercredi	0,5	Jeudi	PAV	-
CURSAN	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
DAIGNAC	1	Vendredi	0,5	Vendredi	PAV	-
DARDENAC	1	Vendredi	0,5	Vendredi	PAV	-
DONZAC	1	Lundi	0,5	Vendredi	PAV	-
ESCOUSSANS	1	Mardi	0,5	Mercredi	PAV	-
ESPIET	1	Mardi	0,5	Jeudi	PAV	-
FALEYRAS	1	Jeudi	0,5	Jeudi	PAV	-
FARGUES-SAINT-HILAIRE	1	Lundi	0,5	Jeudi	PAV	-
FRONTENAC	1	Mercredi	0,5	Vendredi	PAV	-
GABARNAC	1	Lundi	0,5	Vendredi	PAV	-
GENISSAC	1	Mercredi	0,5	Jeudi	PAV	-
GORNAC	1	Mardi	0,5	Mercredi	PAV	-
GREZILLAC	1	Jeudi	0,5	Jeudi	PAV	-
GUILLAC	1	Jeudi	0,5	Jeudi	PAV	-
HAUX	1	Mardi	0,5	Mardi	PAV	-
LA SAUVE-MAJEURE	1	Mardi	0,5	Vendredi	PAV	-

PAV : Points d'Apports Volontaires

PAP : Porte à Porte

0,25 : fréquence de collecte **1 fois par mois**

0,5 : fréquence de collecte **1 fois tous les 15 jours**

1 : fréquence de collecte **1 fois par semaine**

2 : fréquence de collecte **2 fois par semaine**



Collectes	Ordures ménagères ●		Tri ●		Verre ●	
	fréquences	jours	fréquences	jours	mode	fréq / jour
LADAUX	1	Mercredi	0,5	Lundi	PAV	-
LANGOIRAN	1	Vendredi	0,5	Mardi	PAV	-
LAROQUE	1	Jeudi	0,5	Vendredi	PAV	-
LATRESNE (Bas)	1	Mercredi	0,5	Lundi	PAV	-
LATRESNE (Haut)	1	Mercredi	0,5	Lundi	PAV	-
LE POUT	1	Mercredi	0,5	Jeudi	PAV	-
LE TOURNE	1	Lundi	0,5	Vendredi	PAV	-
LESTIAC-SUR-GARONNE	1	Mardi	0,5	Vendredi	PAV	-
LOUPES	1	Mercredi	0,5	Jeudi	PAV	-
LOUPIAC	1	Lundi	0,5	Vendredi	PAV	-
LUGAIGNAC	1	Jeudi	0,5	Jeudi	PAV	-
LUGASSON	1	Mercredi	0,5	Vendredi	PAV	-
MADIRAC	1	Mardi	0,5	Jeudi	PAV	-
MARTRES	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
MONPRIMBLANC	1	Lundi	0,5	Vendredi	PAV	-
MONTIGNAC	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
MOULON	1	Mardi	0,5	Jeudi	PAV	-
MOURENS	1	Mardi	0,5	Mercredi	PAV	-
NAUJAN-ET-POSTIAC	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
NERIGEAN	1	Mercredi	0,5	Mercredi	PAV	-
OMET	1	Mardi	0,5	Vendredi	PAV	-
PAILLET	1	Mardi	0,5	Vendredi	PAV	-
POMPIGNAC	1	Mardi	0,5	Vendredi	PAP	0,25 / Mardi
QUINSAC	1	Mardi	0,5	Vendredi	PAV	-
RIONS	1	Jeudi	0,5	Mercredi	PAV	-
ROMAGNE	1	Jeudi	0,5	Jeudi	PAV	-
SADIRAC (Bourg)	1	Lundi	0,5	Jeudi	PAV	-
SADIRAC (Lorient)	1	Lundi	0,5	Mardi	PAV	-
SAINT-AUBIN-DE-BRANNE	1	Mardi	0,5	Vendredi	PAV	-
SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	1	Lundi	0,5	Vendredi	PAV	-
SAINT-GENIS-DU-BOIS	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	1	Mercredi	0,5	Mercredi	PAV	-
SAINT-LEON	1	Mardi	0,5	Vendredi	PAV	-
SAINT-LOUBES (Secteur Nord)	2	Lundi et Jeudi	0,5	Mardi	PAP	0,25 / Mardi
SAINT-LOUBES (Secteur Sud)	2	Mardi et Vendredi	0,5	Jeudi	PAP	0,25 / Jeudi
SAINT-PIERRE-DE-BAT	1	Mardi	0,5	Mercredi	PAV	-
SAINT-QUENTIN-DE-BARON	1	Mardi	0,5	Jeudi	PAV	-
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	1	Mardi	0,5	Vendredi	PAV	-
SALLEBOEUF (Secteur 1)	1	Vendredi	0,5	Jeudi	PAV	-
SALLEBOEUF (Secteur 2)	1	Lundi	0,5	Jeudi	PAV	-
SALLEBOEUF (Secteur 3)	1	Mardi	0,5	Jeudi	PAV	-
SALLEBOEUF (Secteur 4)	1	Mercredi	0,5	Jeudi	PAV	-
SALLEBOEUF (Secteur 5)	1	Lundi	0,5	Mercredi	PAV	-
SOULIGNAC	1	Lundi	0,5	Mercredi	PAV	-
SOULIGNAC	1	Lundi	0,5	Mercredi	PAV	-
TABANAC	1	Jeudi	0,5	Vendredi	PAV	-
TARGON	1	Mercredi	0,5	Lundi	PAV	-
TIZAC-DE-CURTON	1	Vendredi	0,5	Vendredi	PAV	-
TRESSES (Secteur 1)	1	Lundi	0,5	Mercredi	PAP	0,25 / Mercredi
TRESSES (Secteur 2)	1	Jeudi	0,5	Mercredi	PAP	0,25 / Mercredi
VILLENAVE-DE-RIONS	1	Mercredi	0,5	Mercredi	PAV	-

PAV : Points d'Apports Volontaires

PAP : Porte à Porte

0,25 : fréquence de collecte 1 fois par mois

0,5 : fréquence de collecte 1 fois tous les 15 jours

1 : fréquence de collecte 1 fois par semaine

2 : fréquence de collecte 2 fois par semaine



Population Moyenne Lissée	2016	104122 habitants		
Population Moyenne Lissée	2017	105511 habitants		
Collectes OM	Tonnes	Kg/an/habitants		Tonnes
	23966	227	dont Semoctom	19585
			dont Coved	4336
			dont apports extérieurs	45
Déchèteries	Tonnes	Kg/an/habitants		Tonnes
	28364	269	Matériaux	
			Ferrailles	1132
			Encombrants	8161
			Cartons	549
			Gravats	1766
			Déchets de plâtre	14
			Déchets verts	12717
			Bois	2540
			DEEE	749
			DEA	603
			DDS	66
			Piles-Batteries	5
			Huiles de vidange	55
			Huile alimentaires	2
		Lampes Néons	1,53	
		Radiographies	0,48	
		Capsules Nespresso	3,00	
Apports Volontaires	Tonnes	Kg/an/habitants		Tonnes
	2729	25,9	Matériaux	
			Verre	2721
			Plastiques Aluminium Papiers/cartons	8
Porte à Porte	Tonnes	Kg/an/habitants		Tonnes
	6761	64,1	Matériaux	
			Verre	703
			plastiques acier aluminium	
			journaux magazines emballages ménagers recyclables gros de magasin Tetra Refus	6058
Total Recyclables (Porte à Porte et verre PAP et AV)	Tonnes	Kg/an/habitants		
	9490	90		
Déchets Collectivités	Tonnes		Matériaux	Tonnes
	310		Encombrants (bacs mis à disposition des communes)	145
			Déchets verts (bacs mis à disposition des communes)	165
Collecte en PAV des vêtements	Tonnes	Kg/an/habitants		
	402	3,81		
Total annuel	Tonnes	Kg/an/habitant		
	62532	593		

Population Moyenne Lissée	2016
Population Moyenne Lissée	2017

104122 habitants

105511 habitants

Stock OM année précédente	Tonnes	Evolution 2016-2017
Total Ordures Ménagères	0	+2,77%
	23732	

Déchèteries*	2016 en tonnes	2017 en tonnes	2017 kg/an/hab	Evolution 2016-2017
Ferrailles	1048	1132	10,73	+8,00%
Encombrants (compris bacs mis à disposition des communes)	8194	7953	75,37	-2,94%
Gravats	1771	1766	16,74	-0,26%
Déchets verts (compris bacs mis à disposition des communes)	10619	11717	111,05	10,34%
Bois	2275	2343	22,20	+2,99%
DEEE	750	749	7,09	-0,23%
DEA	332	603	5,72	+81,96%
DDS	56	66	0,63	+17,78%
Déchets de plâtres (depuis octobre 2017)		14		
Livres LIVRE VERT (depuis juin 2017)		1,63		
Piles-Accumulateurs	3	5	0,05	+43,89%
Huiles de vidange	56	55	0,52	-1,58%
Huiles alimentaires	4	2	0,02	-38,13%
Lampes Néons	1,47	1,53	0,01	+4,37%
Radiographies	0,31	0,48		+53,85%
Capsules Nespresso	5	3	0,03	-43,68%
Total Déchèteries	25114	26412	250,33	+5,17%

*Hors papiers, cartons, plastiques, acier, aluminium

Matériaux recyclables en 2017 (PAP, AV, Déchèteries, Communes)

	Traité en tonnes	Traité en kg/an/hab	Refus en Tonnes	Refus en %
Verre	3424	32,45		
Plastiques	482	4,56		
Acier	221	2,10		
Aluminium	32	0,30		
Journaux-Magazines-Revues et Gros de Magasin*	2773	26,28	939	17%
Emballages Ménagers Recyclables	1377	13,05		
Tetra-briques alimentaires	95	0,90		
Cartons déchèteries	549	5,21		

* A compter de 2017, les Gros de Magasin sont inclus dans les Journaux-Magazines-Revues

Total Matériaux recyclables	8954
-----------------------------	------

Tonnage des vêtements en apports volontaires	297
--	-----

Résultat de l'exercice 2017 en quantités Traitées 59395

Evolution 2016-2017	3,41%
Rappel Tonnes 2016	57434

QUANTITES TRAITEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population moyenne lissée	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H	102378 H	104122 H	105511 H
Evolution démographique	-0,09%	+3,0%	+1,9%	+1,1%	+1,6%	+2,1%	+1,2%	+1,7%	+1,3%

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	25 893 T	24 722 T	23 744 T	23 426 T	23 545 T	23 382 T	23 255 T	23 092 T	23 732 T
Evolution	-2,05%	-4,5%	-4,0%	-1,3%	0,5%	-0,7%	-0,5%	-0,7%	2,8%
Collectes Sélectives (CS)	6 824 T	7 032 T	8 659 T	8 501 T	8 507 T	8 638 T	8 701 T	8 842 T	8 954 T
Evolution	-0,62%	+3,05%	+23,14%	-1,62%	0,07%	1,54%	0,73%	1,62%	1,3%
dont verre	2 686 T	2 707 T	2 876 T	2 939 T	2 999 T	3 098 T	3 156 T	3 281 T	3 424 T
dont plastiques	283 T	322 T	377 T	407 T	517 T	485 T	518 T	491 T	482 T
dont acier	103 T	139 T	115 T	116 T	212 T	215 T	201 T	202 T	221 T
dont aluminium	8 T	9 T	6 T	11 T	13 T	14 T	17 T	23 T	32 T
dont JMR (Journaux-Magazines-Revues) + gros de magasin	2 843 T	2 787 T	3 833 T	3 536 T	2 975 T	2 984 T	2 900 T	2 843 T	2 773 T
dont EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	877 T	1 037 T	1 404 T	1 422 T	1 277 T	1 215 T	1 299 T	1 314 T	1 377 T
dont Emballage Liquides Alimentaires (Tetra-briques)	24 T	31 T	48 T	70 T	85 T	99 T	60 T	66 T	95 T
Cartons déchèteries (nouveau comptage en 2013)					429 T	528 T	550 T	622 T	549 T
OMA (OMr + CS)	32 717 T	31 754 T	32 403 T	31 927 T	32 052 T	32 020 T	31 956 T	31 934 T	32 686 T
Evolution		-2,9%	2,0%	-1,5%	0,4%	-0,1%	-0,2%	-0,07%	2,35%

AVêtements, Textiles et Chaussures	141 T	197 T	237 T	306 T	318 T	402 T	386 T	297 T
		+39,7%	+20,4%	+29,0%	+3,9%	+26,4%	-4,0%	-23,0%

QUANTITES TRAITÉES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population moyenne lissée	91904H	94629H	96452H	97548H	99074H	101120H	102378H	104122H	105511H
Evolution démographique	-0,09%	+3,0%	+1,9%	+1,1%	+1,6%	+2,1%	+1,2%	+1,7%	+1,3%
Apports en déchèteries	16 458 T	17 352 T	18 955 T	19 082 T	22 028 T	24 644 T	24 253 T	25 114 T	26 412 T
Evolution	+18,2%	5,4%	9,2%	0,7%	15,4%	11,9%	-1,6%	3,6%	+5,17%
dont encombrants	6 648 T	7 390 T	8 303 T	7 186 T	7 272 T	7 846 T	7 611 T	8 194 T	7 953 T
dont ferrailles	1 022 T	909 T	873 T	631 T	690 T	842 T	966 T	1 048 T	1 132 T
dont gravats	532 T	921 T	1 303 T	1 384 T	1 574 T	1 675 T	1 598 T	1 771 T	1 766 T
dont déchets verts	7 673 T	7 666 T	7 373 T	7 603 T	9 869 T	11 472 T	10 930 T	10 619 T	11 717 T
dont bois	472 T	362 T	809 T	1 711 T	1 945 T	2 118 T	2 227 T	2 275 T	2 343 T
dont Déchets d'Ameublement (DEA)	76 T	71 T	252 T	523 T	631 T	619 T	138 T	332 T	603 T
dont D'EEE						18 T	674 T	750 T	749 T
dont DDS							53 T	56 T	66 T
dont déchets de plâtre									14 T
									depuis octobre 2017
dont batteries et piles	0 T	0 T	4 T	4 T	3 T	5 T	4 T	3 T	5 T
dont huiles de vidange	35 T	33 T	38 T	39 T	43 T	43 T	45 T	56 T	55 T
dont huiles alimentaires					0,2 T	2 T	2 T	4 T	2 T
dont lampes néons			0,3 T	0,8 T	0,3 T	1,1 T	1,4 T	1 T	2 T
dont radiographies				0,3 T	0,2 T	0,4 T	0,2 T	0,3 T	0,5 T
dont livres									1,6 T
dont capsules Nespresso					0,1 T	2,1 T	3,2 T	5 T	3 T

Totalités traitées en Tonnes	49 174 T	49 247 T	51 555 T	51 247 T	54 386 T	56 982 T	56 611 T	57 434 T	59 395 T
Evolution	0,0	+0,15%	+4,69%	-0,60%	+6,13%	+4,77%	-0,65%	+1,45%	+3,41%

QUANTITES TRAITEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population moyenne lissée	91904H	94629H	96452H	97548H	99074H	101120H	102378H	104122H	105511H
<i>Evolution démographique</i>	+0,1%	+3,0%	+1,9%	+1,1%	+1,6%	+2,1%	+1,2%	+1,7%	+1,3%
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	281,7	261,3	246,2	240,1	237,7	231,2	227,1	221,8	224,9
<i>Evolution</i>	-2,1%	-7,3%	-5,8%	-2,4%	-1,0%	-2,7%	-1,8%	-2,4%	1,4%
Collectes Sélectives (CS)	74,2	74,3	89,8	87,1	85,9	85,4	85,0	84,9	84,9
<i>Evolution</i>	-0,02%	+0,09%	+20,81%	-2,93%	-1,47%	-0,57%	-0,57%	-0,08%	-0,1%
<i>dont verre</i>	29,2	28,6	29,8	30,1	30,3	30,6	30,8	31,5	32,5
<i>dont plastiques</i>	3,1	3,4	3,9	4,2	5,2	4,8	5,1	4,7	4,6
<i>dont acier</i>	1,1	1,5	1,2	1,2	2,1	2,1	2,0	1,9	2,1
<i>dont aluminium</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
<i>dont I/MR (Journaux-Magazines-Revues) + gros de magasin</i>	30,9	29,5	39,7	36,2	30,0	29,5	28,3	27,3	26,3
<i>dont EMR (Emballages Ménagers Recyclables)</i>	9,5	11,0	14,6	14,6	12,9	12,0	12,7	12,6	13,0
<i>dont Emballage Liquides Alimentaires (Terra-briques)</i>	0,3	0,3	0,5	0,7	0,9	1,0	0,6	0,6	0,9
<i>Cantons déchèteries (nouveau comptage en 2013)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	5,2	5,4	6,0	5,2
OMA (OMr + CS)	356,0	335,6	335,9	327,3	323,5	316,7	312,1	306,7	309,8
<i>Evolution</i>	-1,8%	-5,7%	0,1%	-2,6%	-1,2%	-2,1%	-1,4%	-1,74%	1,01%

AV Vêtements, Textiles et Chaussures	1,5	2,0	2,4	3,1	3,1	3,1	3,9	3,7	2,8
		37,08%	19,08%	1,82%	26,99%	24,86%	24,86%	-5,59%	-23,98%

QUANTITES TRAITEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population moyenne lissée	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H	102378 H	104122 H	105511 H
Evolution démographique	+0,1%	+3,0%	+1,9%	+1,1%	+1,6%	+2,1%	+1,2%	+1,7%	+1,3%
Apports en déchèteries	179,1	183,4	196,5	195,6	222,3	243,7	236,9	241,2	250,3
Evolution	19,2%	2,4%	7,2%	-0,5%	13,7%	9,6%	-2,8%	1,8%	+3,78%
<i>dont encombrants</i>	72,3	78,1	86,1	73,7	73,4	77,6	74,3	78,7	75,4
	+4,14%	+7,96%	+10,23%	-14,43%	+0,36%	+5,71%	-4,2%	+5,85%	-4,22%
<i>dont ferrailles</i>	11,1	9,6	9,1	6,5	7,0	8,3	9,4	10,1	10,7
	+21,79%	-13,62%	-5,78%	-28,49%	+7,59%	+19,56%	13,3%	+6,7%	+6,6%
<i>dont gravats</i>	5,8	9,7	13,5	14,2	15,9	16,6	15,6	17,0	16,7
		+68%	+38,8%	+5%	+12%	+4,26%	-5,8%	+8,94%	-1,57%
<i>dont déchets verts</i>	83,5	81,0	76,4	77,9	99,6	113,4	106,8	102,0	111,1
	+16,44%	-2,97%	-5,64%	+2,0%	+27,8%	+13,89%	-5,9%	-4,5%	8,9%
<i>dont bois</i>	5,1	3,8	8,4	17,5	19,6	20,9	21,8	21,8	22,2
	+713,64%	-25,43%	+119,3%	+109,1%	+11,9%	+6,69%	+3,85%	+0,4%	+1,6%
<i>dont Déchets d'Armeusement (DEA)</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	3,2	5,7
<i>(début de la collecte sur Saint-Léon en Avril 2015)</i>								+136,2%	+79,6%
<i>dont DEEE</i>	0,8	0,8	2,6	5,4	6,4	6,1	6,6	7,2	7,1
	+263,84%	-9,67%	+248,22%	+105%	+19%	-3,89%	+7,55%	+9,5%	-1,54%
<i>dont DDS</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,5	0,5	0,6
							+190,83%	+4,3%	+16,2%
<i>dont déchets de plâtre</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
									depuis octobre 2017
<i>dont batteries et piles</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,05
<i>dont huiles de vidange</i>	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,52
<i>dont huiles alimentaires</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,02
<i>dont lampes néons</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,01
<i>dont radiographies</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00
<i>dont livres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,02
<i>dont capsules Nespresso</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,03

Totalités traitées en Tonnes	535,1	520,4	534,5	525,3	548,9	563,5	553,0	551,6	562,9
Evolution	+4,11%	-2,74%	+2,71%	-1,72%	+4,49%	+2,65%	-1,87%	-0,25%	+2,05%

Contrats de prestations avec les entreprises	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Evolution 2016-2017
Incinération OM (ASTRIA)	1 537 658,53 €	2 194 302,86 €	2 200 878,04 €	2 238 775,41 €	2 253 842,79 €	2 256 656,75 €	
Enfouissement OM - transfert POMPIGNAC (VEOLIA)	519 407,78 €		71 712,50 €				
Incinération OM (SOVAL) CENON				124 777,99 €	48 217,28 €	36 267,73 €	
TOTAL TRAITEMENT OM	2 057 066,32 €	2 194 302,86 €	2 272 590,54 €	2 363 553,40 €	2 302 060,07 €	2 292 924,49 €	-0,40%
Elimination des DIB CET Cleyrac (SITA)	530 530,57 €	545 145,66 €	673 205,68 €	642 337,13 €	601 514,85 €	681 639,96 €	13,32%
Transport OM - DIB - MATERIAUX RECYCLABLES (RAPITEAU) suite à accident tracteur semi du 23/05/2014			8 201,60 €				
Transfert encombrants Pompignac et transport vers site CLERAC (incendie centre de transfert) - à/c 2017 : Transfert DIB TRESSES à Pompignac (VEOLIA) + transport vers CLERAC				49 600,61 €	88 729,97 €	48 233,40 €	-45,64%
Collecte des OM (COVERD)	456 330,23 €	439 434,10 €	446 200,14 €	469 218,96 €	467 816,24 €	481 672,33 €	2,96%
Transfert DIB ST LOUBES sur site Eulalie (SX ENVIRONNEMENT) à/c 10/2016					2 423,03 €	16 352,60 €	574,88%
Transport DIB ST LOUBES site Ste Eulalie vers CLERAC (TRANSPORT AVRIL) à/c 10/2016					2 420,00 €	15 180,00 €	527,27%
Nettoyage PAV (REV)	43 320,00 €	42 711,36 €	42 198,00 €	41 992,32 €	42 840,00 €	En régie	
Entretien des espaces verts (REV +NOVAFLOR)	9 526,65 €	8 711,26 €	7 753,57 €	7 102,90 €	6 596,00 €	9 812,57 €	48,77%
Broyage déchets verts (déchèteries) + Transport DV St-Léon	178 029,59 €	233 270,09 €	282 736,61 €	269 754,19 €	234 359,27 €	264 828,13 €	13,00%
Mise en tas déchets verts sur déchèterie St-Loubès	2 691,00 €	1 913,60 €	1 605,00 €				
Broyage déchets verts (communes-particuliers)	57 942,11 €	68 112,79 €	67 569,99 €	69 823,35 €	74 768,21 €	65 028,00 €	-13,03%
Elimination bois déchèteries + transport (SEOSSE - à/c 2013 EGGER)	20 724,56 €	24 264,30 €	17 954,15 €	14 029,85 €	14 084,13 €	14 559,01 €	3,37%
Réception et transfert bois à Pompignac (incendie centre de transfert)				18 804,79 €	18 205,90 €		-100,00%
Elimination gravats déchèteries (Gironde Travaux Publics + XEROS)	2 934,64 €	6 738,26 €	8 843,47 €	8 614,89 €	9 835,34 €	9 573,84 €	-2,66%
Collecte des PAV "textiles" (SITA NEGOCCE)			79 615,00 €	85 749,35 €	16 071,60 €		-100,00%
Enlèvements huiles minérales (CHIMERE + SEVIA)					6 145,20 €	5 475,80 €	-10,89%
Elimination déchets de plâtre (SINIAT)						364,32 €	
Petites prestations : Nettoyage vitres pôle technique + destruction nid guêpes + désinfection puces + divers	3 883,95 €	1 180,56 €	2 161,74 €	3 915,69 €	7 507,58 €	411,91 €	-94,51%
Montage-Etiquetage-Rangement bacs sélectifs (ESAT Sadirac)	4 089,33 €	3 523,51 €	9 242,81 €				
Livraison bacs / composteurs + maintenance bacs	48 837,60 €	74 221,75 €	52 843,25 €	50 710,46 €	66 761,50 €	54 544,50 €	-18,30%
Refonte site Internet (WS INTERACTIVE)		14 938,04 €					
Honoraires CEFI ACTION (50 % du dégrèvement taxes foncières + TU)		117 341,24 €	21 335,89 €				
Prestations d'extension d'utilisation logiciel STYX		2 744,22 €	288,00 €	288,00 €	72,00 €	935,40 €	1199,17%
Abattage d'arbres déchèterie TRESSES (ACEVEDO)		6 211,62 €					
Envoi factures RI		3 057,50 €	7 559,63 €	1 971,16 €	4 163,08 €	3 786,10 €	-9,06%
Apports déchèterie Pompignac (VEOLIA)							
Sécurité site St-Léon (télésurveillance)	47 616,63 €	75 320,92 €	467,76 €	488,53 €	892,59 €	1 869,85 €	109,49%
Location semi-remorque + mise à disposition chargeuse (sur durée réparation)					3 100,00 €		-100,00%
Distribution communication cartes de vœux + calendriers de tri + distrib bacs OM + plaquettes compostage	2 439,22 €	5 869,43 €	5 004,20 €	470,33 €	194,75 €	-	-100,00%
TOTAL	3 465 962,39 €	3 869 013,07 €	4 007 377,03 €	4 098 425,91 €	3 970 561,31 €	3 967 192,21 €	-0,08%

Libellés Dépenses	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Achats et variation des stocks	1 141 312,10 €	1 140 655,53 €	1 120 595,31 €	1 046 769,80 €	1 078 784,39 €	1 187 679,30 €	10,09%
Services extérieurs	4 939 132,83 €	5 135 136,33 €	5 291 855,77 €	5 716 417,70 €	6 165 277,15 €	5 310 043,55 €	-13,87%
Autres services extérieurs	76 974,70 €	91 359,19 €	99 601,49 €	98 759,61 €	110 540,23 €	102 828,69 €	-6,98%
Impôts, Taxes et versements	222 187,84 €	111 869,27 €	131 748,21 €	102 491,80 €	85 308,68 €	91 804,52 €	7,61%
Charges de personnel	3 683 277,76 €	3 790 429,63 €	3 987 280,74 €	4 204 443,45 €	4 302 724,36 €	4 522 509,90 €	5,11%
Autres charges de gestion	99 249,01 €	94 925,28 €	105 524,67 €	122 871,28 €	115 186,60 €	115 843,33 €	0,57%
Charges financières	266 338,61 €	271 499,81 €	251 404,73 €	229 600,92 €	205 606,34 €	183 597,04 €	-10,70%
Charges exceptionnelles (titres annulés, écritures comptables sur cessions...)	12 122,05 €	6 778,85 €	247 621,33 €	75 405,48 €	40 836,28 €	50 927,92 €	24,71%
Dotations aux amortissements	848 755,41 €	891 235,96 €	1 039 557,01 €	1 093 412,59 €	1 073 403,77 €	1 118 070,22 €	4,16%
Total des dépenses	11 289 350,31 €	11 533 889,85 €	12 275 189,26 €	12 690 172,63 €	13 177 667,80 €	12 683 304,47 €	-3,75%
<i>Evolution des dépenses N+1 sur N-1 :</i>							
		2,17%	6,43%	3,38%	3,84%		

dont 341 505,88 € dus à l'incendie du centre de transfert
 dont 1 013 155,79€ dus à l'incendie du centre de transfert

Libellés Recettes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Résultats antérieurs	1 590 950,75 €	1 489 613,20 €	1 739 152,33 €	1 948 532,88 €	1 704 608,62 €	1 762 011,82 €	3,37%
Atténuation charges de personnel + aide Etat sur emplois d'avenir	57 919,73 €	108 351,71 €	80 757,22 €	116 225,45 €	121 969,37 €	91 034,41 €	-25,36%
Soutiens ECO-EMBALLAGES + ECO FOLIO + ECOLOGIC + ECO TLC + ECO MOBILIER + ECO DDS + vente matériaux à recycler	1 859 229,46 €	2 070 504,20 €	2 542 110,56 €	2 358 669,80 €	2 281 146,51 €	2 464 848,74 €	8,05%
Redevance déchèteries	176 344,40 €	192 165,47 €	184 148,33 €	154 193,59 €	128 950,53 €	181 570,07 €	40,81%
Locations 10, 20, 30 m3	20 397,69 €	19 522,91 €	15 130,02 €	23 245,95 €	26 557,00 €	34 440,00 €	29,68%
Participation communale	8 674 388,34 €	8 627 586,30 €	8 715 589,85 €	8 784 018,02 €	8 864 055,43 €	9 045 367,89 €	2,05%
Rappel 2011 - 2012 sur population CDC Coteaux de Garonne		69 795,41 €					
Participation Communautés de Communes sur interventions petite benne	3 375,00 €	12 958,33 €	18 083,33 €	25 875,00 €	34 625,00 €	36 500,00 €	5,42%
Participation CDC Vallon de l'Artolie (Frais de gestion RI)			59 293,56 €	29 725,31 €	29 885,82 €	11 310,40 €	-62,15%
Redevance et contribution spéciales Entreprises	628,92 €						
Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe "Redevance spéciale"	150 642,75 €	140 300,94 €	153 141,52 €	197 119,05 €	200 405,47 €	199 150,00 €	-0,63%
Remboursement de frais par le budget annexe "Redevance spéciale"	328 908,80 €	290 523,53 €	296 383,92 €	388 355,15 €	364 712,90 €	367 960,00 €	0,89%
FCTVA						143 732,00 €	
Subvention CG + groupement de commandes + participation compositeurs + Participation ADEME (prévention déchets - RI CDC Vallon de l'Artolie - projet zéro déchet zéro gaspillage - suppression sacs plastiques)	180 686,12 €	142 611,46 €	208 460,34 €	117 256,87 €	95 862,74 €	104 900,80 €	9,43%
Autres recettes (re mbt frais transport SITA, Cessions, mandats annulés, pénalités sur marchés, remboursements sinistres + dégrèvement taxe foncière et TU (2013)...) :	21 890,25 €	209 532,55 €	211 501,16 €	251 564,18 €	1 086 900,23 €	97 300,76 €	-91,05%
Total des recettes	13 065 362,21 €	13 373 466,01 €	14 223 722,14 €	14 394 781,25 €	14 939 679,62 €	14 540 126,89 €	-2,67%
<i>Evolution des recettes N+1 sur N-1 :</i>		2,36%	6,36%	1,20%	3,79%		

dont 200 000 €
 acompte assurance
 sur incendie du
 centre de transfert

dont 1 019 398 €
 solde assurance sur
 incendie du centre de
 transfert

Le coût global de la gestion des déchets augmente. Par contre, la participation des habitants est en diminution depuis plusieurs années. Cela s'explique par le développement de nouvelles filières, associées à des financements, qui ne pèsent donc pas sur les habitants.

Le nombre d'habitants pris en compte varie, généralement en augmentation, d'une année à l'autre, tout comme le nombre de tonnes traitées. Cela explique qu'un coût à la tonne puisse avoir une évolution d'une année sur l'autre différente de l'évolution du coût à l'habitant sur la même période.

Coûts sur totalité du budget	à l'habitant
2010	110,95 €
2011	114,93 €
2012	115,73 €
2013	116,42 €
2014	121,39 €
2015	123,95 €
2016	126,56 €
2017	120,21 €

Ce tableau indique le coût total du service déchets pour chaque habitant

Evolution 2016-2017	-5,02%
----------------------------	---------------

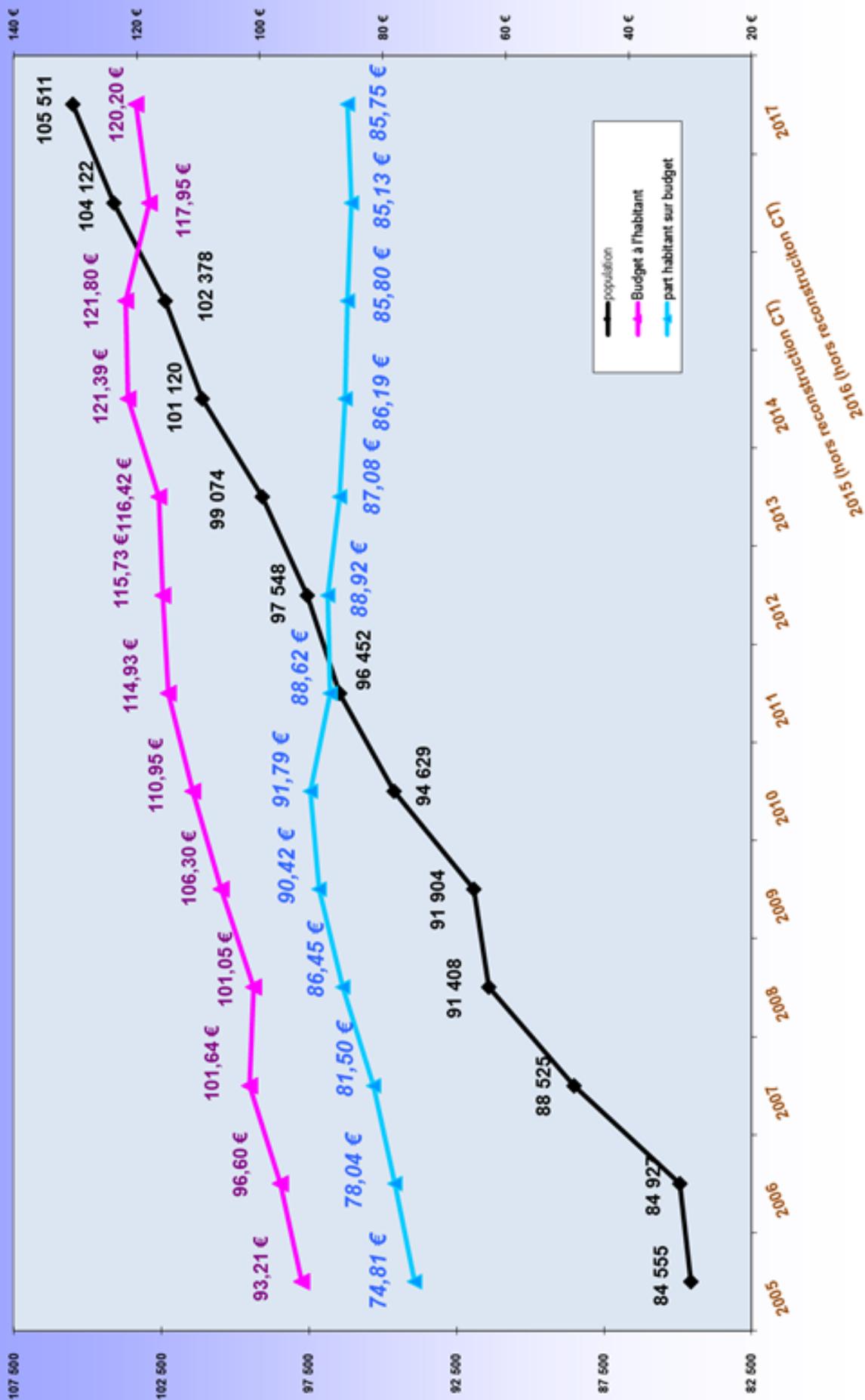
Coûts sur part. communale	à l'habitant
2010	91,79 €
2011	88,62 €
2012	88,92 €
2013	87,08 €
2014	86,19 €
2015	85,80 €
2016	85,13 €
2017	85,73 €

Ce tableau indique le coût moyen pour chaque habitant du SEMOCTOM sur leur participation : 9 045 367.89 €

Evolution 2016-2017	0,70%
----------------------------	--------------

* prise en compte de la population lissée de chaque année

Evolutions nombre d'habitants, du budget à l'habitant, de la part à l'habitant entre 2005 et 2016 inclus



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016-2017
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	150 642,75 €	140 300,94 €	153 141,52 €	197 119,05 €	200 405,47 €	199 150,00 €	-0,63%
Services bancaires et assimilés (frais d'encaissement par CB)			0,47 €	1,68 €	10,39 €	11,79 €	13,47%
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	328 908,80 €	290 523,53 €	296 383,92 €	388 355,15 €	364 712,90 €	367 960,00 €	0,89%
Créances admises en non valeur		1 145,36 €	3 586,37 €	10 007,15 €	3 234,00 €	- €	-100,00%
Titres anulés sur exercices clos	3 159,51 €	1 346,46 €			832,57 €	1 766,04 €	112,12%
TOTAL	482 711,06 €	433 316,29 €	453 112,29 €	595 483,03 €	569 195,33 €	568 887,83 €	-0,05%
<i>Evolution des dépenses N+1 sur N-1 :</i>							
	7,40%	-10,23%	4,57%	31,42%	-4,41%		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016-2017
Résultat antérieur	31 058,41 €	64 307,70 €	62 411,56 €	56 958,27 €	20 139,53 €	3 709,05 €	-81,58%
Redevance spéciale artisans, commerçants, Ets publics (CDC à la TEOM) et contribution sur entreprises CDC à la REOM ou RI	439 934,01 €	355 121,86 €	369 077,70 €	480 587,87 €	470 774,75 €	483 083,92 €	2,61%
(1)							
Redevance spéciale bâtiments communaux	76 026,34 €	76 298,29 €	77 307,85 €	78 076,42 €	81 990,10 €	82 982,33 €	1,21%
Recouvrement sur créances admises en non valeur			1 273,44 €			642,49 €	
TOTAL	547 018,76 €	495 727,85 €	510 070,55 €	615 622,56 €	572 904,38 €	570 417,79 €	-0,43%
<i>Evolution des dépenses N+1 sur N-1 :</i>							
	13,84%	-9,38%	2,89%	20,69%	-6,94%		

(1) en 2013 : le CH de Cadillac n'est plus collecté par le SEMOCTOM

TARIFS REDEVANCE SPECIALE et CONTRIBUTION ENTREPRISES DES CDC à la REOM

Seuil de facturation		166 L
Tarif / litre / an		0.56 €
Seuils et coefficients de majoration		2 000 L
		1.8
		3 000 L
		1.9
		4 000 L
		2
		5 000 L
		2.2
Seuils et coefficients de majoration		6 000 L
		2.3
Coefficient entre 1 et 2 passages hebdomadaires		1,314
Demande de passage supplémentaire en collecte sélective	par passage	30,00 €
Demande de passage supplémentaire au-delà de 2 par semaine en collecte OM	par passage	100,00 €

Cas particuliers : les campings (20 semaines), les châteaux viticoles et les gîtes ruraux (30 semaines)

Collectivités	Commune	Nombre d'habitants	Nombre de foyers (2,2 personnes par ménages)	Nombre de foyers utilisant au moins un composteur distribué par le SEMOCTOM	Taux d'équipement
CDC de Podensac, des Coteaux de Garonne, de Lestiac sur Garonne, de Paillet et de Rions	BEGUEY	1166	530	127	24,0%
	CADILLAC	2803	1274	206	16,2%
	DONZAC	122	55	28	50,5%
	GABARNAC	356	162	42	26,0%
	LAROQUE	285	130	46	35,5%
	LESTIAC-SUR-GARONNE	581	264	64	24,2%
	LOUPIAC	1114	506	133	26,3%
	MONPRIMBLANC	290	132	47	35,7%
	OMET	296	135	41	30,5%
	PAILLET	1224	556	151	27,1%
	RIONS	1570	714	166	23,3%
CA du Libournais	CAMIAAC-ET-SAINT-DENIS	365	166	41	24,7%
	DAIGNAC	485	220	50	22,7%
	DARDENAC	84	38	6	15,7%
	ESPIET	778	354	83	23,5%
	GENISSAC	1942	883	226	25,6%
	MOULON	988	449	124	27,6%
	NERIGEAN	840	382	93	24,4%
	SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	2145	975	235	24,1%
	SAINT-QUENTIN-DE-BARON	2464	1120	181	16,2%
	TIZAC-DE-CURTON	320	145	39	26,8%
	CDC de Castillon Pujols	BRANNE	1278	581	125
CABARA		564	256	43	16,8%
GREZILLAC		717	326	100	30,7%
GUILLAC		171	78	28	36,0%
LUGAIGNAC		476	216	55	25,4%
NAUJAN-ET-POSTIAC		555	252	98	38,8%
SAINT-AUBIN-DE-BRANNE		350	159	54	33,9%
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers	BAURECH	811	369	121	32,8%
	CAMBES	1451	660	158	24,0%
	CAMBLANES-ET-MEYNAC	2964	1347	482	35,8%
	CENAC	1862	846	268	31,7%
	LANGOIRAN	2171	987	310	31,4%
	LATRESNE	3577	1626	439	27,0%
	LE TOURNE	812	369	78	21,1%
	QUINSAC	2145	975	314	32,2%
	SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	3223	1465	405	27,6%
	TABANAC	1071	487	107	22,0%
CDC du Créonnais	BARON	1155	525	157	29,9%
	BLESIGNAC	322	146	32	21,9%
	CAPIAN	694	315	100	31,7%
	CARDAN	491	223	60	26,9%
	CREON	4715	2143	443	20,7%
	CURSAN	624	284	84	29,6%
	HAUX	810	368	123	33,4%
	LA SAUVE	1531	696	174	25,0%
	LE POUT	596	271	71	26,2%
	LOUPES	733	333	87	26,1%
	MADIRAC	226	103	28	27,3%
	SADIRAC	4161	1891	522	27,6%
	SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	364	165	54	32,6%
	SAINT-LEON	341	155	35	22,6%
VILLENAVE-DE-RIONS	313	142	53	37,3%	
CDC des Coteaux Bordelais	BONNETAN	916	416	135	32,4%
	CAMARSAC	983	447	95	21,3%
	CARIGNAN-DE-BORDEAUX	3824	1738	574	33,0%
	CROIGNON	631	287	90	31,4%
	FARGUES-SAINT-HILAIRE	3030	1377	327	23,7%
	POMPIGNAC	2987	1358	427	31,5%
	SALLEBOEUF	2444	1111	342	30,8%
TRESSES	4765	2166	599	27,7%	
CDC du Secteur de Saint-Loubès	BEYCHAC-ET-CAILLAU	2156	980	307	31,3%
	SAINT-LOUBES	9454	4297	981	22,8%
	SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	4679	2127	581	27,3%
Communauté des communes rurales de l'Entre-Deux-Mers	ARBIS	276	125	47	37,5%
	BAIGNEAUX	428	195	38	19,5%
	BELLEBAT	234	106	17	16,0%
	BELLEFOND	231	105	22	21,0%
	CANTOIS	232	105	19	18,0%
	CESSAC	192	87	19	21,8%
	COURPIAC	122	55	11	19,8%
	ESCOUSSANS	334	152	28	18,4%
	FALEYRAS	423	192	54	28,1%
	FRONTENAC	772	351	72	20,5%
	GORNAC	411	187	55	29,4%
	LADAUX	198	90	28	31,1%
	LUGASSON	295	134	41	30,6%
	MARTRES	117	53	15	28,2%
	MONTIGNAC	162	74	13	17,7%
	MOURENS	384	175	22	12,6%
	ROMAGNE	450	205	58	28,4%
	SAINT-GENIS-DU-BOIS	91	41	12	29,0%
	SAINT-PIERRE-DE-BAT	318	145	42	29,1%
	SOUIGNAC	434	197	46	23,3%
	TARGON	2047	930	201	21,6%
SEMOCTOM 2017	85 communes	105511	47960	12655	26,39%

Collectivités	Population moyenne sur l'année	Nombre de foyers	Nombre de foyers utilisant au moins un kit de compostage du SEMOCTOM*	Taux de foyers compostant par un kit du SEMOCTOM
Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne, de Lestiac sur Garonne, de Paillet et de	9807	4458	1051	23,6%
CA du Libournais	10411	4732	1078	22,8%
CDC de Castillon Pujols	4111	1869	503	26,9%
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers	20087	9131	2682	29,4%
CDC du Créonnais	17076	7762	2023	26,1%
CDC de Coteaux Bordelais	19579	8900	2589	29,1%
CDC du Secteur de Saint-Loubès	16290	7404	1869	25,2%
Communauté des communes rurales de l'Entre-Deux-Mers	8151	3705	860	23,2%
TOTAL SEMOCTOM	105511	47960	12655	26,39%

* les foyers possédant plusieurs composteurs sont comptabilisés une seule fois

TARIFICATION 2017 DES DECHETERIES du SEMOCTOM					
DECHETERIES TRESSES - SAINT-CAPRAIS - BEGUEY					
	Recyclables *	Encombrants-Bois	Ferraille	Végétaux	Gravats
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)	Gratuité de 0 à 250 kg/jour. Au-delà : 0,15 € le kg			
		0,20 € dès le 1er kg			
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	0,15 € dès le 1er kg			
		0,20 € dès le 1er kg			
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	0,14 € dès le 1er kg			
		0,20 € dès le 1er kg			
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)	0,14 € dès le 1er kg			Non acceptés
		Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà: 0,14 € le kg Gratuité Totale les mardis, mercredis, jeudis et lundis après midi pour la déchèterie de Saint-Caprais sur le site DICXY (en face de la déchèterie)			
DECHETERIES SAINT LOUBES - SAINT GERMAIN DU PUCH - SAINT-LEON					
	Recyclables *	Encombrants-Bois	Ferraille	Végétaux	Gravats
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)	Gratuité de 0 à 250 kg/jour. Au-delà : 0,15 € le kg			Gratuité de 0 à 250 kg Au-delà: 0,15 € le kg
		0,20 € dès le 1er kg			
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	0,20 € dès le 1er kg			
		0,15 € dès le 1er kg			
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	0,14 € dès le 1er kg			
		0,20 € dès le 1er kg			
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)	0,14 € dès le 1er kg			Non acceptés
		Gratuité de 0 à 250 kg/jour. Au-delà : 0,14 € le kg Gratuité Totale les mercredis et jeudis après-midi			

* Recyclables (GTTEO) : verre, journaux, cartons, bouteilles en plastique, canettes acier, alu

AUTRES MATERIAUX RECEPTIONNES EN DECHETERIES			
	DEEE **	DDS ***	DEA ****
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)			Lampes-Néons et Piles
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)		
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	Non acceptés	0,15 € dès le 1er kg (1)
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	0,20 € dès le 1er kg		0,20 € dès le 1er kg
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)		
Communes	Gratuité (pas de seuil)		
Radiographie - Huiles de vidange - Huiles alimentaires - Capsules Nespresso - Textiles			
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)			Gratuité (pas de seuil)
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	0,20 € dès le 1er kg		
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)		
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	0,20 € dès le 1er kg		
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)		
Communes	Gratuité (pas de seuil)		

DEEE ** Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

DDS *** Déchets Diffus Spécifiques

DEA **** Déchets d'Aménagement

(1) : Gratuité pour les entreprises ayant contractualisé avec ECO-MOBILIER (avec justificatifs) uniquement sur la déchèterie de Saint-Léon

Mise à disposition de bac 10 m³, 20 m³, 30 m³ (collectivités - 1er gratuit)

Encombrants (autres matériaux)		Tarifs
Bacs 10 m ³ :	par bac	200,00 €
Bacs 20 m ³ :	par bac	285,00 €
Bacs 30 m ³ :	par bac	370,00 €

Déchets verts		Tarifs
Bacs 10 m ³ :	par bac	152,00 €
Bacs 20 m ³ :	par bac	203,00 €
Bacs 30 m ³ :	par bac	260,00 €

La mise à disposition de ces bacs pour les particuliers, artisans, commerçants, entreprises situés sur le territoire du SEMOCTOM, sera exceptionnelle et sur demande expresse d'une collectivité ou d'un CCAS.

Mise à disposition annuelle d'une borne d'apport volontaire (artisans, commerçants, entreprises, particuliers...)

		Tarifs
Borne d'apport volontaire :	par borne	125,00 €
Par relevage et vidage :	par borne	65,00 €

Mise à disposition de conteneurs ou indemnisation en cas de dégradation anormale ou de "disparition" sans justificatif

	Tarifs
Bacs 120 L OM, tri ou verre :	32,00 €
Bacs 240 L OM, tri ou verre :	43,00 €
Bacs 240 L à serrure verre :	62,00 €
Bacs 340 L OM ou tri :	66,00 €
Bacs 660L OM, tri ou verre :	152,00 €
Bacs 660L à serrure OM, tri ou verre :	171,00 €
Bacs 660L à serrure et opercule verre :	186,00 €
Option serrure	19,00 €

Particuliers : bac tri ou verre gratuit - 1er bac OM gratuit. Au-delà : payant

Entreprises ou collectivités : 2 premiers bacs gratuits. Au-delà : payant

Tarif réduit de 50 % sur présentation d'une déclaration sur l'honneur de vol du bac

Tarif pour livraison à domicile ou en Mairie : 5,00 €

Tarifs petite BOM

1 point de collecte = 1 foyer

de 1 à 5 points	par an	1 000 €
de 6 à 14 points	par an	2 000 €
au delà de 14	par an	2 500 €

Mise à disposition de composteurs ou indemnisation en cas de dégradation anormale ou de "disparition" sans justificatif

	Tarifs
Kit de Compostage (composteur, bioseau, mélangeur)	10,00 €
Au-delà du 1er kit de compostage	24,00 €
Bioseau supplémentaire	3,30 €
Mélangeur aérateur supplémentaire	3,60 €
Fonds de composteur	5,00 €
Composteur 800 l + 10 bio seaux + mélangeur	30,00 €

Tarif réduit de 50 % sur présentation d'une déclaration sur l'honneur de vol du bac
Première livraison à domicile ou en Mairie : gratuite. Au-delà livraison : 5,00 €

Indemnisation en cas de détérioration ou de manque de bacs prêtés lors de manifestation

Bacs 120 L	40,00 €
Bacs 240 L	50,00 €
Bacs 340 L	70,00 €
Bacs 660 L	180,00 €

Collecte et traitement des déchets ménagers des bâtiments communaux
(Mairie, local technique, salle des fêtes...)

	Tarifs
1 collecte OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15 jours	par hab/an 0,77 €
1 collecte OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15 jours + verre 1 fois/mois	par hab/an 0,85 €
2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15 jours	par hab/an 0,95 €
2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15 jours + verre 1 fois/mois	par hab/an 1,03 €
2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/semaine	par hab/an 1,09 €

TARIFS PARTICIPATION CDC (+ 1,5 %)

Fréquence et type de collecte	Tarifs 2017 /hab/an	Types d'organisation de collecte			
1 OM / semaine	75,73 €	X	X		
2 OM / semaine	94,76 €			X	X
1 Sélectif / 15 jours	7,31 €	X	X	X	X
1 Verre / mois	8,98 €		X		X
Total Tarifs 2017 par an/hab pour la commune		83,04 €	92,02 €	102,07 €	111,05 €

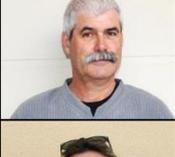
Tarif centre bourg Cadillac : 2 OM et 1 sélectif/semaine : **117,54 €**

dates	nbre de jours	commune	nom de la manifestation	organisateur	nbre de public	mise en place du tri	gobelets éco cups	vaisselle réutilisable	vaisselle compostable	tireuse à bière	service au verre / pas de canette	compost	nbre bacs à disposition	autres matériels prêtés	nbre années suivi
10-mars-17	1	quinsac	VTT rando des 7 clochers	us quinsac cyclisme	1200	X	x		x	x	x		15		5
26-mars-17	1	Cénac	vide grenier	cdc	800	x				x			5		1
11-avr.-17	1	Quinsac	nettoyage berges garonne	mairie	100	X					x		12		4
12-avr.-17	1	Cadillac	Show Moto	Team Ducousseau	500	X	x			x			13		5
1-mai-17	1	sadirac	nettoyage nature	mairie	200	x					x		5		1
15-mai-17	2	Créon	Festival Chapitoscope	La rural	1500	x	x	x		x	x		37		5
20-mai-17	1	St Quentin de Baron	foire de printemps	mairie	1000	X	X			x			8		1
20-mai-17	2	créon	tournoi minibasket	Fédé basket	600	x	x	x		x	x		27		2
22-mai-17	1	Quinsac	fête du Clairet	mairie	2500	X	X	x		x			36		7
23-mai-17	8	Moulon	festival théâtre		300	x	x			x	x		10		1
28-mai-17	1	Dagnac	repas marché à la ferme	bergerie	700	X	X	x		x	X	x	13		8
29-mai-17	3	Cénac	fête foraine	mairie	2500								25		6
1-juin-17	1	st léon	fête de la bière	mairie	1500	x	x			x			6		2
1-juin-17	2	Tresses	tournoi de football Challenge de l'amitié	football club des coteaux	1500	X	X			x			35		5
4-juin-17	2	Faleyras	rallycross	ASACAF	3000	x	x			x	x		130	5 bennes 10m3	8
10-juin-17	1	Frontenac	Fête de la Lirette	ouistiti circus	1000	x	x	x		x	x		12		4
10-juin-17	2	Moulon	tournoi de basket	avenir moulonnais	1000	x	x			x			26		3
10-juin-17	2	Sadirac	fête de la poterie	AGAP	1500	X	X			x			6		5
10-juin-17	1	Dagnac	marché nocturne	mairie	7000	verre uniqt				x			4	1 benne 10m3	2
15-juin-17	2	Cadillac	Fête du Hand	club hand	1000	x				x			15		1
15-juin-17	1	Langoiran	Comice agricle	CDF	700	x							5		1
17-juin-17	1	Sadirac Lorient	vide grenier	cdf	1000	x				x			5		3
17-juin-17	2	Cénac	festival "jazz 360"	mairie	1500	X	X	x		x	X		10		7
17-juin-17	2	st loubès	fête locale feu st jean	mairie	2000	X				x			30		3
19-juin-17	1	camblanes	vide grenier	Foyer educ populaire	2000	x	x			x			10		3
20-juin-17	1	st loubès	fête de la musique	mairie	2000	X							30		4
21-juin-17	1	St Quentin de Baron	fête de la Musique	mairie	7000	X	X			x	X		79		5
21-juin-17	1	Le Tourne	fête de la musique	mairie	1000	x	x			x	x		15		0
23-juin-17	2	Quinsac	fêtes de la St Jean	Comité des fêtes	2000	X	X			x			18		8
25-juin-17	3	Espiet	fête locale	CDF	1500	X							12		4

25-juin-17	30	Sadirac	<i>piste gourmande</i>	mairie	4000	x	x									24		2
28-juin-17	2	St Sulpice	<i>Fête locale</i>	mairie	2000	x										6		1
30-juin-17	1	Escoussans	<i>Intervillages</i>	mairie	500	x										10		1
1-juil.-17	3	Créon	<i>créon plage</i>	cœur de bastide	1500	x										20		2
6-juil.-17	1	Créon	<i>Drop ze Bass</i>		500	x	x									19		6
7-juil.-17	2	Rions	<i>festival "ruet et vous"</i>	cdc artolie	3000	X	X	x								28	1 pav verre	9
8-juil.-17	3	Loupes	<i>fête locale</i>	mairie	1500	x										12		3
8-juil.-17	3	créon	<i>rassemblement moto</i>	LDM	2000	x	x									34		3
9-juil.-17	1	Gornac	<i>fête locale</i>	Comité des fêtes	1500	X										8		7
14-juil.-17	1	Quinsac	<i>fête du XIV juillet</i>	Comité des fêtes	1500	X	X									24		8
14-juil.-17	1	Créon	<i>bal des pompiers</i>	amical des pompiers	1500	x	x									35		2
22-juil.-17	30	Créon	<i>Piste sous les étoiles</i>	les amis d'Amoury	6000	X	x									28	1 pav verre	6
23-juil.-17	1	Gornac	<i>Fête des vieux tracteurs</i>	Donzac Gornac	3000	X	x									50	2 pav verre	2
28-juil.-17	2	Le Tourne	<i>rencontres bateaux en bois...Tramasset</i>	Tramasset	2500	x	x	x								21		5
29-juil.-17	3	Langoiran	<i>Fêtes de la St Pey</i>	CDF	2000	x	x									20		4
17-août-17	1	St Quentin de Baron	<i>vide grenier</i>	mairie	1000	x	x									14		2
27-août-17	1	capian	<i>trail de l'élan</i>	élan capiannais	1500	x	x									9		4
29-août-17	1	Omet	<i>fêtes d'Omet</i>	CDF	1000	x	x									11		3
2-sept.-17	3	Frontenac (Créon,	<i>festival "ouvre la voix"</i>	rockschool barbey	2500	X	X									22		9
3-sept.-17	2	Faleyras	<i>Rallye cross</i>	ASACAF	6000	x	x									120	4 bennes 10 m3	9
3-sept.-17	1	Baron	<i>Baron en culture</i>	culture et passion	500	X	x									6		5
3-sept.-17	1	Sadirac	<i>Concours lancer de cruches</i>	mairie	1500	x	x									6		4
3-sept.-17	3	Moulon	<i>fête locale</i>	cdf	1500	x										14		4
9-sept.-17	2	St Loubès	<i>tournoi de football</i>		1000	x	x									18		1
9-sept.-17	1	camblanes	<i>Forum des associations</i>		600	x	x									5		2
10-sept.-17	2	Fargues	<i>festival "des coteaux bordelais"</i>	cdc coteaux bordelais	1500	X	X									6		4
14-sept.-17	2	Arbis	<i>MOTO CROSS</i>	club du roc	0	X										23		5
16-sept.-17	1	Le Tourne	<i>Fête locale</i>		1000	X										8		4
18-sept.-17	3	St Loubès	<i>Fête du patrimoine Cavernes</i>	jours patrimoine	1000	X										20		5
23-sept.-17	1	La Sauve	<i>Nettoyons la nature</i>	MFR	100	x										8		2
23-sept.-17	1	Créon	<i>nettoyage des rues</i>	collège créon	100	X										6		6
30-sept.-17	2	st loubès	<i>Journées spirale</i>		500	X	x									16		7
30-sept.-17	1	Targon	<i>autocross</i>		500	X										10		6
1-oct.-17	1	Tresses	<i>"à pied, à vélo sur nos coteaux"</i>	cdc coteaux bordelais	1000	X	x	x								5		5
7-oct.-17	3	Targon	<i>festival" le pressoir"</i>	acros productions	1700	X	X	x								27		4
21-oct.-17	1	St Léon	<i>faites de la soupe</i>	cabane à projets créon	1000	x	x	x								11		5
25-nov.-17	1	Créon	<i>fiestados</i>	la cabane à projets	600	X	X									6		5
					109200	66	44									1364	6	9

- ✓ CDC des Coteaux Bordelais : CAMARSAC, FARGUES SAINT-HILAIRE, SALLEBOEUF, TRESSES,
- ✓ CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers : CAMBLANES ET MEYNAC, CÉNAC, LATRESNE, LANGOIRAN, LE TOURNE, QUINSAC, SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX, TABANAC ;
- ✓ CDC de Castillon Pujols : BRANNE, CABARA, GRÉZILLAC, NAUJAN ET POSTIAC, SAINT-AUBIN DE BRANNE ;
- ✓ CDC du Créonnais : CURSAN, HAUX, LA SAUVE MAJEURE, LOUPES, MADIRAC, SADIRAC, SAINT GENÈS DE LOMBAUD, SAINT-LÉON ;
- ✓ CA du Libournais : GÉNISSAC, SAINT-GERMAIN DU PUCH, ESPIET, NÉRIGEAN, SAINT QUENTIN DE BARON ;
- ✓ CDC du secteur de Saint-Loubès : BEYCHAC ET CAILLEAU, SAINT SULPICE ET CAMEYRAC, SAINT-LOUBÈS ;
- ✓ Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers : COURPIAC, LUGASSON, MARTRES, ROMAGNE, TARGON;
- ✓ CDC de Podensac, des Coteaux de Garonne, de Lestiac-sur-Garonne, de Paillet et de Rions : BÉGUEY, LESTIAC SUR GARONNE, PAILLET, RIONS ;

Communauté d'agglomération du Libournais (CALI)

	BOULET Mickaël (Génissac)		LAMAISON Jean-Luc (Nérigean)
	CHERRIER Marc (St Quentin de Baron)		ROUSSE Jean-Paul (Moulon)
	GRAIN Damien (Espiet)		VIANDON Catherine (St Germain du Puch)
	JOUGLET-SUEUR Agnès (St Germain-du-Puch)		

Communauté de communes de Castillon-Pujols

	LABRO Pascal (St Aubin de Branne)		PARDO Régis (Branne)
--	---	---	--------------------------------

Communauté de communes des Coteaux Bordelais

	AGERT Thierry (Bonnetan)		FABER Nathalie (Salleboeuf)
	BARGUE Alain (Bonnetan)		LHOMET Sylvie (Carignan)
	BISCAICHIPY Jean-Antoine (Tresses)		SAINT GIRONS Serge (Pompignac)
	COUSSO Frédéric (Croignon)		SALANON Jean-Marie (Fargues Saint-Hilaire)
	ETCHEVERRIA Bruno (Camarsac)		

Communauté de communes du Créonnais

	DOUENCE Michel (St Genès de Lombaud)		LATASTE Frédéric (Capian)
	DULEAU Jean-Michel (Haux)		PAGES Bernard (Madirac)
	FERRER Michel (Le Pout)		SEURIN Jean-Pierre (Cursan)
	GACHET Pierre (Créon)		TARBES Nicolas (St Léon)
	GRAVELLIER Marie-Claire (Loupes)		

Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers

	AGULLANA Marie-Claude (Le Tourne)		LAYRIS Georges (St Caprais de Bordeaux)
	AUBY Jean-François (Cénac)		MARTINEZ Pierre-Emmanuel (Langoiran)
	BROUSTAUT Jean-François (Tabanac)		MUNOZ Stéphane (Cambes)
	GUILLEMOT Jean-Philippe (Camblanes & Meynac)		PRADEAU Frédéric (Baurech)
	JOKIEL Marc (Latresne)		

Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne, de Lestiac, de Paillet et de Rions			
	GAVELLO René (Laroque)		NOUEL Françoise (Cadillac)
	LEAL Jean-Pierre (Rions)		RIBEAUT Pierre (Cadillac)
	MATHIEU VERITE Dominique (Loupiac)		SCHAEFFER Louis-François (Paillet)
	MORENO Guy (Lestiac)		
Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers			
	BAILLY Georges (Bellefond)		MAULUN Frédéric (Targon)
	GAUD Daniel (Romagne)		RENAULT Franck (Mourens)
	LEVEAU Alain (Bellebat)		
Communauté de communes du Secteur de St Loubès			
	BARIANT Pierre (St Loubès)		MASSONNEAU Bernard (St Loubès)
	BIAUJAUD Jacky (Beychac & Cailleau)		MAZUQUE Martine (St Sulpice & Cameyrac)
	DESALOS Jean-Marie (St Sulpice & Cameyrac)		SALMON Philippe-Henri (St Loubès)
	DURAND Pierre (St Loubès)		SEIGNEUR Jean-Louis (St Sulpice & Cameyrac)

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JEAN-LUC LAMAISSON

CREDITS PHOTOS : MARTIAL LAFITTE, DIMITRI MAUREAU ET JEROME PARISSÉ (SEMOCTOM),

REDACTION : ISABELLE BASEILHAC avec la participation de l'ensemble des services du SEMOCTOM

IMPRESSION : GROUPE ADDICTIC sur du papier recyclé

RAPPORT ELABORE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'ADEME

SEMOCTOM
9 route d'allégret – 33670 SAINT-LÉON
Tél : 05.57.34.53.20
www.semoctom.com